

CONTRAT DE VILLE
de l'agglomération du Grand Périgueux - 2015-2022

RAPPORT D'ÉVALUATION FINALE
JUIN 2022



Introduction.....	5
PARTIE 1 – EVOLUTION DE LA SITUATION DES QUARTIERS	7
1) Les dynamiques de peuplement.....	8
- Une très faible attractivité résidentielle du quartier Chamiers, tandis que la Boucle de l’Isle enraye ce processus	
- Un enjeu de jeunesse et de prise en compte du vieillissement	
- Une forte proportion de personnes de nationalité étrangère	
- Une évolution notable de la part des familles monoparentales	
2) Le cadre de vie et le renouvellement urbain	10
- Un besoin croissant de petits logements modulables	
- Une majorité de grands logements disponibles dans les QPV	
- Des loyers particulièrement accessibles aux ménages à revenus modestes	
- Des objectifs d’attributions hors QPV à des ménages à faibles ressources non atteints, mais en progression	
- Une occupation du parc social très marquée par l’augmentation de la précarité, des majeurs sans emploi et du vieillissement	
3) La cohésion sociale	18
- La situation financière des habitants des QPV s’est dégradée	
- Une augmentation des écarts de niveau de vie médian entre les QPV et Le Grand Périgueux	
- Des mécanismes redistributifs dans le revenu des habitants des QPV qui ne jouent plus le même rôle	
- Une part importante de la population couverte par la Complémentaire Santé Solidaire (C2S)	
- Le quartier de résidence influence toujours le parcours scolaire des élèves	
4) Le développement économique et l’accès à l’emploi	24
- Des habitants en QPV qui restent les plus éloignés de l’emploi ou en situation précaire	
- Une évolution des demandeurs d’emploi plutôt stable sur La Boucle de l’Isle, mais qui s’améliore sur Chamiers	
- La mobilité géographique demeure une condition d’accès à l’emploi	
- Une place significative de l’auto-entreprenariat dans l’économie	
5) Les dynamiques territoriales dans les QPV	28

PARTIE 2 – BILAN DES ACTIONS ET DES DISPOSITIFS LES PLUS STRUCTURANTS ET PRISE EN COMPTE DES ENJEUX TRANSVERSAUX

1) L’évaluation des actions structurantes en matière de cohésion sociale	33
=> Axe 1 – Donner aux enfants et aux jeunes les meilleures chances de réussite.....	34
<i>Fiche Zoom : Programmes de réussite éducative (PRE).....</i>	41
=> Axe 2 – Promouvoir la diversité, soutenir les solidarités et lutter contre les discriminations....	44
<i>Fiche Zoom : Plan territorial de lutte contre les discriminations (PTLCD).....</i>	47
=> Axe 3 – Permettre l’accès à la santé, aux droits, aux services et aux activités.....	51
<i>Fiche zoom : Atelier Santé Ville (ASV).....</i>	58
2) L’évaluation des actions structurantes en matière de cadre de vie et de renouvellement urbain	63
=> Axe 4 – Transformer l’image des territoires urbains en difficulté en favorisant une meilleure diversité sociale et en valorisant leur attractivité	
<i>Fiche zoom : Gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP).....</i>	73
3) L’évaluation des actions structurantes en matière d’économie et d’emploi	81
=> Axe 5 : Redonner une dynamique économique fondée sur la promotion des talents, la revitalisation des équipements existants et un plan concerté de formation et d’insertion	
=> Axe 6 : Actionner les leviers de la politique de l’emploi, de la formation et de l’économie	
<i>Fiche Zoom : Plateforme de mobilité MUST</i>	88
<i>Fiche zoom : Fabrique à entreprendre (FAE).....</i>	94
4) L’évaluation de la prise en compte des priorités transversales.....	101
⇒ L’égalité femmes-hommes, la jeunesse, la lutte contre les discriminations, la citoyenneté et les valeurs de la République, le développement durable	

PARTIE 3 – PLUS-VALUES DU CONTRAT DE VILLE EN MATIÈRE D’INGÉNIERIE, DE GOUVERNANCE ET DE POLITIQUES PUBLIQUES

1) L’évaluation de la gouvernance politique et technique du contrat de ville	108
2) L’évaluation de l’implication des habitants	115
3) Le soutien aux associations depuis la signature du contrat	120
4) L’évaluation de la prise en compte des enjeux des QPV dans les politiques publiques	125
5) Les enseignements et les perspectives en vue d’une future contractualisation	133

INTRODUCTION

Le Contrat de ville 2015-2020 du Grand Périgueux a été signé par 23 partenaires le 29 juin 2015, avec pour objectifs de :

- réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et le reste de l'agglomération ;
- assurer l'égalité entre les territoires et leurs habitants ;
- améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

En 2019, le Contrat de ville du Grand Périgueux a été actualisé par la signature d'un « Protocole d'engagements réciproques et renforcés » (PERR) prolongeant le Contrat de ville jusqu'en 2022, qui a eu pour ambition de décliner, à l'échelle locale, les différentes mesures prises par l'Etat dans le cadre du plan de mobilisation nationale (validé en comité de pilotage le 10 septembre 2019).

L'évaluation finale du contrat de ville est une étape déterminante pour le pilotage et la mise en lumière de la plus-value des actions engagées dans le contrat de ville. Elle donne à voir les changements attendus pour les habitants des quartiers et produit des enseignements pour le pilotage et la mobilisation d'autres engagements. Elle vise à mesurer la pertinence des priorités arrêtées et des moyens mobilisés dans la perspective d'une future contractualisation.

Cette évaluation s'est fondée, en continuité du travail conduit en 2018 à mi-parcours du contrat, sur une large concertation avec les acteurs locaux du territoire (conseils citoyens, institutions, associations, habitants) afin de se questionner sur l'impact de la politique de la ville et de mesurer ensemble notre mobilisation en faveur des quartiers depuis 2015. Cette concertation a pris différentes formes : des rencontres partenariales, des ateliers participatifs, des réunions thématiques, etc.

Plusieurs outils ont été mis en place au niveau national et régional pour accompagner les partenaires à mener cette évaluation :

- Les données par quartier sur la plateforme SIG Ville (démographie, éducation, emploi, revenu, tissu économique);
- La fiche-repère COMPAS des 2 quartiers prioritaires transmise par le centre de ressources Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine (PQNA), portant sur les 3 piliers des contrats de ville ainsi que sur la dynamique de peuplement et la dynamique des territoires;
- Les cycles de qualification à l'évaluation finale des contrats de ville proposés également par le centre de ressources de la politique de la ville Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine (PQNA).

Le présent rapport d'évaluation finale du contrat de ville s'inscrit dans les objectifs de l'instruction DGCL/ANCT du 14 décembre 2021. Il a été conçu comme un regard, sur au terme de plus de 7 années (2015-2021), sur :

- L'évolution de la situation des quartiers (partie 1)
- L'évaluation de la mise en œuvre des actions et des dispositifs prévus au contrat de ville et au PERR (partie 2)
- La plus-value du contrat et les perspectives en vue de la future contractualisation (partie 3)

PARTIE 1

ÉVOLUTION DE LA SITUATION DES QUARTIERS DANS L'AGGLOMERATION

PARTIE 1 – EVOLUTION DE LA SITUATION DES QUARTIERS

Un diagnostic synthétique présentant les grandes caractéristiques démographiques et économiques des deux quartiers prioritaires de l'agglomération du Grand Périgueux inscrits au contrat de ville a été réalisé en mars 2022 par le bureau d'études COMPAS, expert dans le domaine de l'observation sociale, de la prospective et de l'évaluation. Ce travail a été produit dans le cadre d'une commande du Centre de Ressources Pays et Quartiers de Nouvelle Aquitaine financée par la Région Nouvelle Aquitaine et la Préfecture de Région.

Une approche problématisée structurée autour des 3 piliers de la politique de la ville auxquels ont été ajoutés deux thématiques (la dynamique de peuplement et la dynamique des territoires) a permis de repérer les enjeux spécifiques du territoire, dont sont présentés ci-après les principaux éléments.

1. Les dynamiques de peuplement

1. Une très faible attractivité résidentielle du quartier Chamiers, tandis que la Boucle de l'Isle enrayer ce processus.

L'observation de l'évolution de la population entre 2013 et 2018 montre une baisse de 11,5 points sur Chamiers, ce qui est une particularité au regard du constat fait sur la Boucle de l'Isle et plus globalement sur les QPV en France qui stabilisent leur population, voire l'augmentent en Nouvelle Aquitaine.

2. Un enjeu de jeunesse, mais aussi de prise en compte du vieillissement

La présence de populations jeunes et âgées sur le territoire peut engendrer des besoins spécifiques aujourd'hui comme pour le futur.

Les jeunes constituent un public ayant des besoins très hétérogènes allant des modes de garde pour la petite enfance, à la poursuite d'études supérieures, en passant par le bon déroulé de la scolarité.

La présence de seniors pose quant à elle la question de l'autonomie dans l'accès à des services de bases, les déplacements du quotidien et l'isolement résidentiel notamment.

QPV DU GRAND PERIGUEUX

2 quartiers prioritaires - 2 529 habitants



Évolution de la population des QPV entre 2013 et 2018

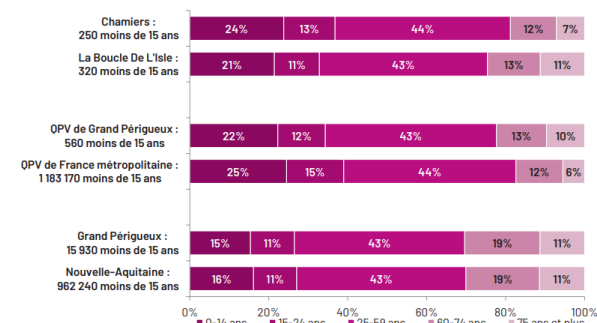
Source : Insee, Populations municipales 2013 et 2018

Territoires	Nb d'habitants	Part parmi l'ensemble des QPV de en %	Evolution 2013/2018	
			En nb	En %
Chamiers	1 055	41,7	-137	-11,5
La Boucle De L'Isle	1 474	58,3	+0	0,0
QPV de Grand Périgueux	2 529	100	-137	-5,1
QPV de France métropolitaine	4 829 250	-	-26 796	-0,6
Grand Périgueux	103 757	-	+560	+0,5
Nouvelle-Aquitaine	5 979 778	-	+135 601	+2,3

Lecture : Au 1er janvier 2018, la population municipale de l'ensemble des QPV de France métropolitaine est de 4 829 250 habitants, soit 1% de moins qu'en 2013.

Répartition de la population par tranche d'âge

Source : Insee, estimations démographiques, 2017



Lecture : En 2017, 25% des habitants des QPV de France métropolitaine ont moins de 15 ans et 6% ont 75 ans ou plus.

En 2017, il y a 1,6 fois plus de jeunes de moins de 20 ans dans le QPV Chamiers que de personnes âgées de 60 ans ou plus. Parmi ces derniers, les 60-74 ans sont 1,6 fois plus nombreux que les 75 ans ou plus, indiquant ainsi un probable vieillissement de la population dans les années à venir.

Cette tendance est moins marquée sur le QPV de La Boucle de l'Isle, mais reste une réalité.

3. Une forte proportion de personnes de nationalité étrangère

Un candidat dont le nom est à consonance maghrébine doit envoyer en moyenne 1,5 fois plus de candidatures qu'une personne ayant le même profil mais dont le nom est à consonance française pour recevoir le même nombre de réponses positives (IPP, 2021). La forte présence de populations étrangères dans les QPV renforce les enjeux liés à la lutte contre les discriminations.

4. Une évolution notable de la part des familles monoparentales

En 2020, près de 20% allocataires Caf des QPV de l'agglomération sont des familles monoparentales, en légère diminution.

Leur part est de près de 62% parmi les familles résidant dans le quartier Chamiers, ce qui est en très nette augmentation sur la période 2016-2020, tandis qu'elle diminue sur la Boucle de l'Isle, probablement en raison du départ de familles lié à la démolition de la résidence Saltgourde.

Les enjeux liés à la monoparentalité sont multiples : difficultés d'accès à l'emploi pour les mères ayant des enfants à charge, modes de garde des enfants en bas âge, offres de prise en charge des enfants sur le temps périscolaire ou pendant les vacances scolaires.

Pour autant, l'accès à l'emploi est également fortement lié à des freins culturels.

Les indices de jeunesse et d'évolution des générations âgées

Source : Insee, estimations démographiques, 2017

Territoires	Indice de jeunesse		Indice d'évolution des générations âgées		
	Moins de 20 ans	Indice	60-74 ans	75 ans et plus	Indice
Chamiers	317	1,6	123	75	1,6
La Boucle De L'Isle	399	1,1	198	165	1,2
QPV de Grand Périgueux	726	1,3	318	240	1,3
QPV de France métropolitaine	1 482 864	1,8	563 413	260 401	2,1
Grand Périgueux	22 306	0,7	20 422	11 618	1,8
Nouvelle-Aquitaine	1 309 038	0,7	1 137 589	683 291	1,7

Part des personnes de nationalité étrangère dans la population

Source : Insee, estimations démographiques 2011 et 2017

Territoires	Nb de personnes de nationalité étrangère	Part des personnes de nationalité étrangère dans la population en %	Evolution 2011/2017	
			En nb	En %
Chamiers	241	22,8	+67	+38,2
La Boucle De L'Isle	211	14,3	+50	+31,2
QPV de Grand Périgueux	451	17,6	+117	+34,8
QPV de France métropolitaine	1 091 411	22,6	+188 186	+20,8
Grand Périgueux	4 330	4,2	+532	+14,0
Nouvelle-Aquitaine	280 841	4,7	+55 074	+24,4

Part des familles monoparentales parmi les allocataires Caf

Source : Cnaf, 2016 et 2020

Territoires	Nb de familles monoparentales	Parmi les ménages		Parmi les familles	
		Part des familles monoparentales en %	Evolution 2016/2020 en point	Part des familles monoparentales en %	Evolution 2016/2020 en point
Chamiers	70	19,9	+2,3	61,9	+5,3
La Boucle De L'Isle	103	23,8	-1,7	58,9	-2,0
QPV de Grand Périgueux	173	22,1	-2,0	60,1	+1,0
QPV de France métropolitaine	298 934	19,2	-1,4	44,4	+1,0
Grand Périgueux	3 513	15,6	-1,4	35,7	+2,2
Nouvelle-Aquitaine	167 260	14,0	-1,5	30,4	+1,8

2. Le cadre de vie et le renouvellement urbain

La structure des ménages dans les quartiers prioritaires se distingue de la moyenne par une présence plus prononcée de ménages isolés et de familles nombreuses. Cette polarisation conduit à des besoins très spécifiques en matière de logements.

Bien que le logement social soit plus présent dans ces territoires, permettant de limiter les dépenses des ménages, l'adéquation entre les besoins et l'offre de logement n'est pas parfaite, débouchant parfois sur une forte sur-occupation des logements, parfois sur une sous-occupation qui pèse sur le budget. Cette situation, croisée avec la qualité dégradée de certains logements a été particulièrement difficile à vivre durant la période de confinement que nous avons connu.

1. Un besoin croissant de petits logements modulables pour les habitants des QPV

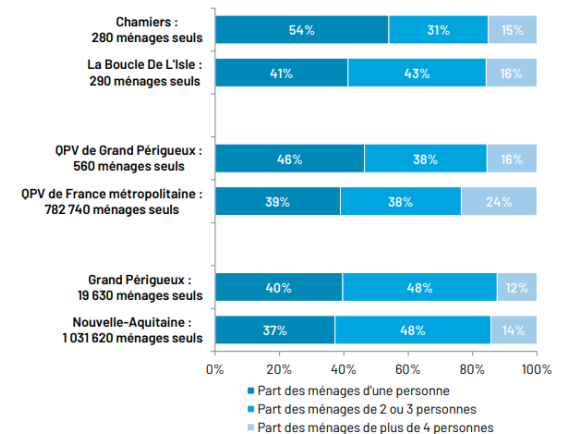
Dans les QPV du Grand Périgueux, 4 ménages sur 10 sont des ménages d'une personne sur la Boucle de l'Isle et plus de 5 sur 10 à Chamiers.

Les ménages composés de 4 personnes ou plus (entre 15 et 16%) y sont nettement inférieurs à la moyenne des QPV de France métropolitaine (près de 40%). La singulière composition des ménages dans les QPV interroge sur les besoins en termes de logements modulables (accueil alterné des enfants dans les familles monoparentales, hébergement d'aidants familiaux éloignés pour les personnes âgées), et des risques de sous-occupation de ces logements.

Par ailleurs, un ménage est composé en moyenne de 2 personnes, ce qui est inférieur aux niveaux régional (2,1) et national (2,4) et relativement stable depuis 2011.

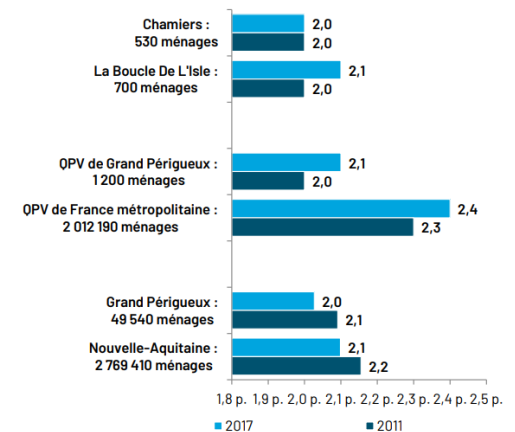
Répartition des ménages par nombre de personnes

Source : Insee, estimations démographiques, 2017



Répartition de la population selon la taille du ménage

Source : Insee, estimations démographiques 2011 et 2017



2. Une majorité de grands logements disponibles dans les QPV

En 2017, dans les QPV de l'agglomération, seulement 15% des logements sont composés d'1 à 2 pièces, ce qui est équivalent à l'offre de très grands logements (5 pièces ou plus) sur le quartier Chamiers, mais assez nettement inférieur sur La Boucle de l'Isle qui en compte 19%.

On constate que la part de ces grands logements est nettement plus forte sur Le Grand Périgueux (38%) et la Région Nouvelle Aquitaine (40%).

Ces quartiers proposent la part de logements T3 et T4 la plus importante, à l'instar des autres QPV de France

Cela crée un décalage important entre les besoins de la population précisés précédemment et l'offre disponible. Ainsi les logements T2 et T3 sont très demandés, à la fois par des familles monoparentales avec garde d'enfants alternée ou par des personnes âgées qui ont besoin de recevoir ponctuellement des membres de leur famille

3. Des loyers particulièrement accessibles aux ménages à revenus modestes

En 2019, le loyer moyen pour un logement social de 66 m² est de 300€ pour les logements sociaux localisés à Chamiers et boucle de l'Isle.

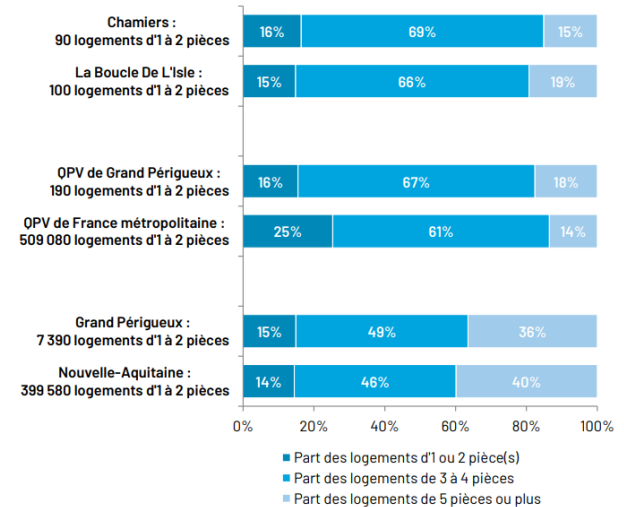
Ce montant est très inférieur au loyer des logements sociaux sur le reste de l'agglomération (344€), sur la Région NA (367€) ou en France (354€). Cet écart s'explique par l'ancienneté du parc et le faible niveau de réhabilitation depuis leur construction au début des années 60.

Si ce faible niveau de loyer est une opportunité précieuse pour les ménages les plus précaires, il constitue paradoxalement un handicap important pour l'évolution du peuplement des QPV, incitant à y orienter les plus petits revenus lors des attributions de logements.

La question du subtil équilibre entre le renouvellement de cette offre (mixité de peuplement) et sa réhabilitation complète (maintien d'une offre locative à petit loyer) reste posée et doit guider les projets de transformation des quartiers.

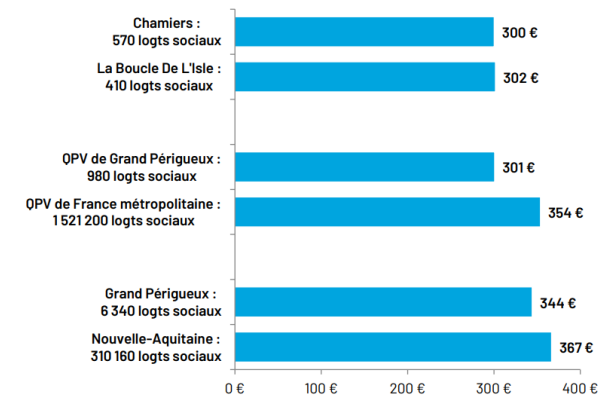
Répartition des logements selon le nombre de pièces

Source : Insee, estimations démographiques, 2017



Loyer moyen dans un logement social de 66m²

Source : RPLS, 2019



4. Des objectifs d’attributions hors QPV à des ménages à faibles ressources non atteints, mais en progression

Avec la loi « égalité et citoyenneté » du 27 janvier 2017, les acteurs du logement social doivent, dans une Convention Intercommunale d’Attributions (CIA) placée sous la responsabilité des intercommunalités, répondre à une double exigence d’accueil de ménages prioritaires et de mixité des attributions sur les territoires. La loi fixe notamment 2 seuils :

- D’une part, atteindre 25 % des attributions hors QPV pour les ménages les plus pauvres (premier quartile de revenu correspondant au montant fixé annuellement par arrêté) et ceux issus du relogement « NPRU ».
- D’autre part, flécher 50 % des attributions en QPV pour les ménages des trois autres quartiles de ressources.

Selon le tableau ci-contre, les objectifs d’attributions **hors QPV** à des ménages à faibles ressources ne sont pas atteints ; néanmoins ils progressent d’année en année. Il est difficile d’affirmer qu’il y a plus d’attributions (en volume) à des ménages à faibles ressources ou si la progression du pourcentage est davantage liée à un seuil de ressources plus élevé décidé par le Préfet (7488 € en 2020 contre 6856 € / an en 2018).

Répartition des attributions 2019 selon les quartiles de revenus (CIA)

	seuil 1er quartile de revenus	Attributions hors QPV			Attributions dans les QPV			
		total attributions hors QPV (1)	dont ménages relevant du 1er quartile (2)	dont ménages relevant du relogement ANRU (3)	respect du pourcentage fixé par la CIA (2+3/1)	total attributions en QPV (4)	dont ménages relevant des 3 autres quartiles (5)	respect du pourcentage fixé par la CIA (5/4)
2018	6 856 €	496	60	0	12,10%	49	38	77,86%
2019	7 053 €	634	104	9	17,82%	69	44	63,77%
2020 <i>(au 01/09/2020)</i>	7 488 €	207	32	7	18,84%	36	27	75%

Source : Aatiko SNE –Copil Numéro unique 2019

5. Une occupation du parc social très marquée par l'augmentation de la précarité, des majeurs sans emploi et du vieillissement

Deux analyses peuvent être déduites des données liées à l'évolution entre 2016 et 2020 de l'occupation sociale du **quartier prioritaire de la Boucle de l'Isle** (cf. ci-contre) :

- Une paupérisation des ménages (augmentation de la part des emménagés récents ayant des ressources inférieures à 40 % des plafonds HLM et augmentation de la part des ménages ayant des aides au logement)
- Une forte augmentation de la part des majeurs sans emploi
- Un ancrage des personnes âgées sur ce quartier : leur part passant de 19 % en 2016 à 26 % en 2020
- Une diminution des occupants de moins de 18 ans (en nombre et en proportion)

Concernant le **quartier prioritaire Chamiers**, les données liées à l'évolution entre 2016 et 2020 de l'occupation sociale sur le quartier (cf. ci-contre) font apparaître :

- Une relative stabilisation de la part importante des ménages pauvres sur ce quartier sur la période (y compris les ménages récemment arrivés) et une augmentation de la part des emménagés récents ayant des aides au logement, qui démontre une difficulté à enrayer la situation mais aussi les efforts pour ne pas aggraver la situation,
- Une forte augmentation de la part des majeurs au chômage et une baisse de la part des majeurs ayant un emploi,
- Un ancrage des personnes âgées sur ce quartier, leur part passant de 13 % en 2016 à 17 % en 2020.

Evolution de l'occupation du parc social de la Boucle de l'Isle et Chamiers

OPS 2016-2020	2016	2020	Evolution	Comparatif EPCI 2020 (GIP SNE)	
Boucle de l'Isle (QPV)	632 LLS	412 LLS	-220 LLS		
Ménages étudiés dont le revenu est inférieur à 40% du plafond PLUS	57%	56%	=	43,6%	+
Emménagés récents dont le revenu est inférieur à 40% du plafond PLUS	68%	73%	+	50,7%	+
Majeurs au chômage	< 10 %	35 %	+	< 10 %	+
Majeurs ayant un emploi (stable ou précaire)	30%	22%	-	40,3%	-
Autres majeurs sans emploi	63%	35%	-	54,0%	-
Familles monoparentales	29%	24%	-	25,8%	=
Personnes seules	49%	52%	+	48,5%	+
Occupants âgés de moins de 18 ans	26%	23%	-	27,0%	-
Occupants âgés de plus de 65 ans	19%	25%	+	15,5%	+
Ménages étudiés bénéficiaires d'une aide au logement	62%	61%	=	DC	
Emménagés récents bénéficiaires d'une aide au logement	67%	80%	+	DC	

OPS 2016-2020	2016	2020	Evolution	Comparatif EPCI 2020 (GIP SNE)	
Chamiers (QPV)	572 LLS	572 LLS	0 LLS		
Ménages étudiés dont le revenu est inférieur à 40% du plafond PLUS	65%	68%	+	43,6%	+
Emménagés récents dont le revenu est inférieur à 40% du plafond PLUS	76%	75%	=	50,7%	+
Majeurs au chômage	< 10 %	42%	+	< 10 %	+
Majeurs ayant un emploi (stable ou précaire)	28%	22%	-	40,3%	-
Autres majeurs sans emploi	63%	26%	-	54,0%	-
Familles monoparentales	26%	21%	-	25,8%	-
Personnes seules	50%	54%	+	48,5%	+
Occupants âgés de moins de 18 ans	29%	28%	=	27,0%	=
Occupants âgés de plus de 65 ans	13%	17%	+	15,5%	=
Ménages étudiés bénéficiaires d'une aide au logement	69%	66%	-		
Emménagés récents bénéficiaires d'une aide au logement	79%	81%	+		

Source : OPS 2016 et 2020

Concernant le quartier de veille active **LES HAUTS D'AGORA**, les données liées à l'évolution entre 2016 et 2020 de l'occupation sociale sur le quartier (cf. ci-contre) font apparaître :

- Une paupérisation très forte des ménages sur ce quartier avec l'augmentation de la part des emménagés récents ayant des ressources inférieures à 40 % des plafonds HLM (+ 54%) et ayant des aides au logement (+35%),
- Une forte augmentation de la part des majeurs au chômage (+40%)
- Une part un peu plus importante des personnes seules (+11%) et des personnes âgées sur ce quartier (+6%).

Concernant le quartier de veille active **GARE-ST MARTIN**, les données liées à l'évolution entre 2016 et 2020 de l'occupation sociale sur le quartier (cf. ci-contre) font apparaître :

- Une légère accentuation de la paupérisation des ménages sur ce quartier avec l'augmentation (+7%) de la part des ménages dont les ressources sont inférieures à 40 % des plafonds HLM et ayant des aides au logement (+35%),
- Une forte augmentation de la part des majeurs au chômage (+ de 40%) et une légère hausse des familles monoparentales (+6%),

Evolution de l'occupation du parc social des quartiers de veille

OPS 2016-2020	2016	2020	Evolution	Comparatif EPCI 2020 (GIP SNE)	
Hauts d'Agora (Quartier de Veille active)	186 LLS	186 LLS	0 LLS		
Ménages étudiés dont le revenu est inférieur à 40% du plafond PLUS	44%	80%	+	43,6%	+
Emménagés récents dont le revenu est inférieur à 40% du plafond PLUS	46%	100%	+	50,7%	+
Majeurs au chômage	< 10 %	43%	+	< 10 %	+
Majeurs ayant un emploi (stable ou précaire)	40%	22%	-	40,3%	-
Autres majeurs sans emploi	43%	24%	-	54,0%	-
Familles monoparentales	28%	18%	-	25,8%	-
Personnes seules	34%	45%	+	48,5%	=
Occupants âgés de moins de 18 ans	30%	27%	=	27,0%	=
Occupants âgés de plus de 65 ans	10%	16%	+	15,5%	=
Ménages étudiés bénéficiaires d'une aide au logement	60%	62%	=		
Emménagés récents bénéficiaires d'une aide au logement	65%	100%	+		

OPS 2016-2020	2016	2020	Evolution	Comparatif EPCI 2020 (GIP SNE)	
Gare - St Martin (Quartier de Veille active)	76 LLS	76 LLS	0 LLS		
Ménages étudiés dont le revenu est inférieur à 40% du plafond PLUS	56%	63%	+	43,6%	+
Emménagés récents dont le revenu est inférieur à 40% du plafond PLUS	54%	50%	=	50,7%	=
Majeurs au chômage	< 10 %	43%	+	< 10 %	+
Majeurs ayant un emploi (stable ou précaire)	33%	30%	=	40,3%	-
Autres majeurs sans emploi	60%	24%	-	54,0%	-
Familles monoparentales	26%	32%	+	25,8%	+
Personnes seules	50%	54%	=	48,5%	+
Occupants âgés de moins de 18 ans	33%	36%	=	27,0%	+
Occupants âgés de plus de 65 ans	9%	10%	=	15,5%	-
Ménages étudiés bénéficiaires d'une aide au logement	67%	69%	=		
Emménagés récents bénéficiaires d'une aide au logement	62%	63%	=		

Source : OPS 2016 et 2020

Le contrat de ville avait repéré deux **quartiers dits « fragilisés »** selon le regard croisé des partenaires et convenu ensemble d'essayer d'anticiper l'accroissement des décrochages d'ores et déjà constatés. C'est pourquoi il a été souhaité actualiser les éléments de diagnostic de ces quartiers.

Concernant **le quartier de Pagot**, les données liées à l'évolution entre 2016 et 2020 de l'occupation sociale sur le quartier (cf. ci-contre) font apparaître :

- Une plus forte proportion de ménages à faibles ressources (revenu inférieur à 40 % des plafonds PLUS) avec un déséquilibre accentué sur les emménagés récents, qui démontre une difficulté à enrayer la situation mais aussi les efforts pour ne pas aggraver la situation,
- Des compositions familiales qui correspondent également aux taux du reste de l'agglomération (personnes seules, familles monoparentales)
- Une plus forte proportion de majeurs au chômage, et une baisse des majeurs ayant un emploi
- Une plus forte proportion de jeunes et une moindre proportion de personnes âgées, même si celle-ci augmente légèrement, leur part passant de 13 % en 2016 à 17 % en 2020.

Concernant **le quartier Bassin**, les données liées à l'évolution entre 2016 et 2020 de l'occupation sociale sur le quartier (cf. ci-contre) font apparaître certains éléments, qu'il faut cependant nuancer au regard du faible nombre de logements sociaux sur ce secteur (10 logements) :

- Un rééquilibrage de la mixité au regard des revenus, avec une baisse de la part des emménagés récents ayant des revenus inférieurs à 40 % des plafonds HLM
- Un rééquilibrage de la mixité au regard de la composition familiale, avec moins de personnes seules et plus de familles monoparentales
- Une forte augmentation de la part des majeurs au chômage,
- Une absence de personnes âgées et une moindre proportion d'enfants
- Les Mondoux

OPS 2016-2020	2016	2020	Evolution	Comparatif EPCI 2020 (GIP SNE)	
Pagot	144 LLS	144 LLS	0 LLS		
Ménages étudiés dont le revenu est inférieur à 40% du plafond PLUS	69%	70%	=	43,6%	+
Emménagés récents dont le revenu est inférieur à 40% du plafond PLUS	70%	76%	+	50,7%	+
Majeurs au chômage	17%	63%	+	< 10 %	+
Majeurs ayant un emploi (stable ou précaire)	30%	24%	-	40,3%	-
Autres majeurs sans emploi	13%	14%	=	54,0%	-
Familles monoparentales	36%	32%	-	25,8%	+
Personnes seules	48%	46%	=	48,5%	=
Occupants âgés de moins de 18 ans	38%	41%	=	27,0%	+
Occupants âgés de plus de 65 ans	< 10 %	< 10 %	=	15,5%	-
Ménages étudiés bénéficiaires d'une aide au logement	75%	75%	=		
Emménagés récents bénéficiaires d'une aide au logement	77%	69%	-		

OPS 2016-2020	2016	2020	Evolution	Comparatif EPCI 2020 (GIP SNE)	
Bassin	10 LLS	10 LLS	0 LLS		
Ménages étudiés dont le revenu est inférieur à 40% du plafond PLUS	67%	50%	-	43,6%	+
Emménagés récents dont le revenu est inférieur à 40% du plafond PLUS	75%	0%	-	50,7%	-
Majeurs au chômage	33%	75%	+	< 10 %	+
Majeurs ayant un emploi (stable ou précaire)	22%	25%	=	40,3%	-
Autres majeurs sans emploi	0%	0%	=	54,0%	-
Familles monoparentales	0%	12%	+	25,8%	-
Personnes seules	100%	88%	-	48,5%	+
Occupants âgés de moins de 18 ans	0%	11%	+	27,0%	-
Occupants âgés de plus de 65 ans	0%	0%	=	15,5%	-
Ménages étudiés bénéficiaires d'une aide au logement	100%	63%	-		
Emménagés récents bénéficiaires d'une aide au logement	100%	50%	-		

Concernant **le quartier LES MONDOUX**, les données liées à l'évolution entre 2016 et 2020 de l'occupation sociale sur le quartier (cf. ci-contre) font apparaître :

- Comparativement au reste du parc social sur le Grand Périgueux, on peut noter que le quartier des Mondoux dénombre en 2020 :
- Une paupérisation du quartier avec une forte proportion d'emménagés récents à faibles revenus
- Concernant l'évolution de l'occupation sociale entre 2016 et 2020 sur ce quartier des Mondoux, on peut voir :
- Une forte augmentation de la part des majeurs au chômage et une baisse de la part des majeurs avec emploi

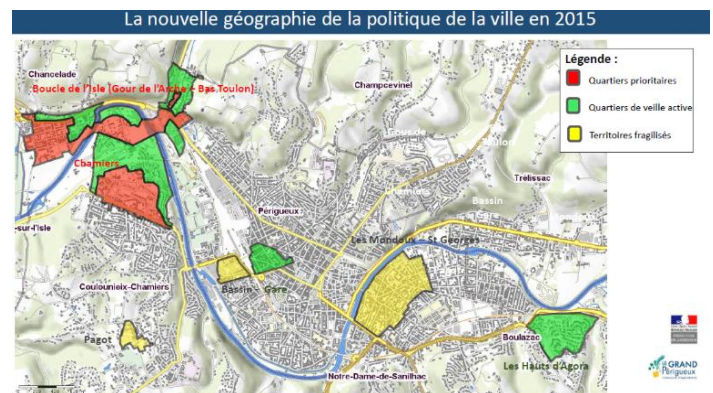
Comme détaillé ci-avant, le contrat de ville avait intégré différentes échelles de quartiers de par leur potentielles « fragilités » constatées à l'époque et qui se confirment aujourd'hui pour la plupart d'entre eux :

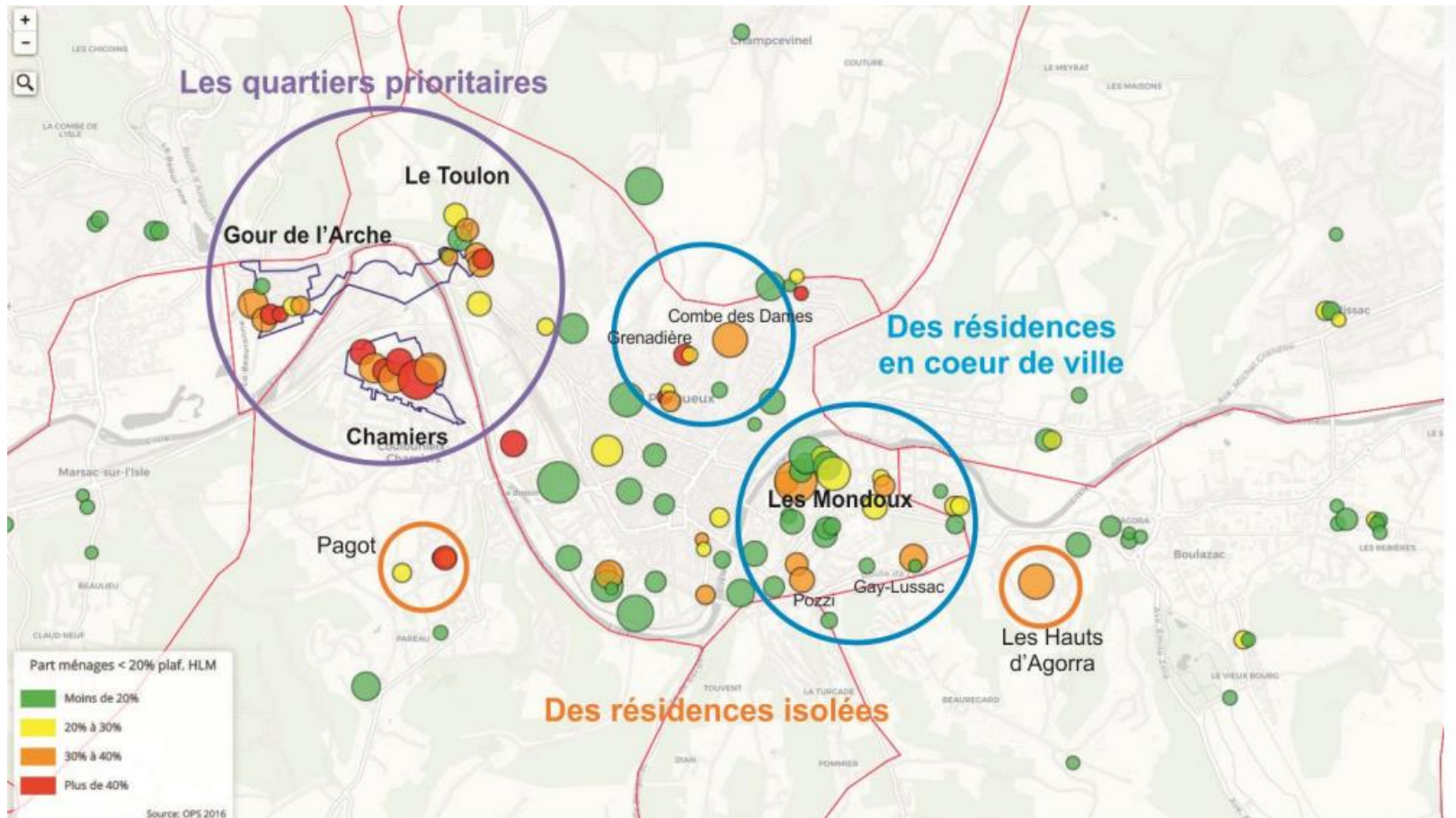
- Les quartiers prioritaires : Chamiers à Coulounieix Chamiers et Boucle de l'Isle à Périgueux
- Les quartiers de veille active (anciens quartiers prioritaires) : Les Hauts d'Agora à Boulazac Isle Manoire et la Gare- St Martin à Périgueux
- Les quartiers considérés comme territoires fragilisés : Pagot à Coulounieix-Chamiers, Le Bassin et Les Mondoux à Périgueux

Plus globalement, le travail conduit au sein de la CIA a montré une fragilisation sur plusieurs groupes de résidences du territoire qui vont au-delà des périmètres des quartiers prioritaires.

Ce repérage a été cartographié et figure page suivante.

OPS 2016-2020	2016	2020	Evolution	Comparatif EPCI 2020 (GIP SNE)	
Territoire fragilisé Les Mondoux	642 LLS	648 LLS	6 LLS		
Ménages étudiés dont le revenu est inférieur à 40% du plafond PLUS	39%	47%	+	43,6%	+
Emménagés récents dont le revenu est inférieur à 40% du plafond PLUS	54%	68%	+	50,7%	+
Majeurs au chômage	< 10 %	29%	+	< 10 %	+
Majeurs ayant un emploi (stable ou précaire)	34%	25%	-	40,3%	-
Autres majeurs sans emploi	61%	38%	-	54,0%	-
Familles monoparentales	22%	21%	=	25,8%	=
Personnes seules	60%	61%	=	48,5%	+
Occupants âgés de moins de 18 ans	20%	23%	=	27,0%	-
Occupants âgés de plus de 65 ans	28%	26%	=	15,5%	+
Ménages étudiés bénéficiaires d'une aide au logement	48%	51%	+		
Emménagés récents bénéficiaires d'une aide au logement	60%	75%	+		





Etude de peuplement 2018 - 3 strates de fragilisation :

- des ensembles fragiles relevant de la géographie prioritaire ;
- des sites qui voient leur attractivité se réduire, annonçant la spécialisation de leur peuplement et un changement de leur vocation, certains déjà repérés ;
- des ensembles fragiles relevant des quartiers de veille du contrat de ville

⇒ Des critères de peuplement à travailler au-delà des seuls QPV, au sein de la commission intercommunale d'attributions et dans les commissions d'attribution des logements (CAL) des bailleurs sociaux.

3. La cohésion sociale

La politique de la ville vise à améliorer les conditions des habitants des quartiers prioritaires et à réduire les écarts de développement observés avec le reste du territoire.

Par construction, les quartiers prioritaires sont des territoires où la pauvreté est plus prononcée. Le développement de l'aide alimentaire au cours de la crise sanitaire a été un des symptômes de cette précarité.

Nous observons, de plus, une détérioration de la situation financière des habitants de ces quartiers dans les dernières années relativement au reste du territoire, malgré le rôle important des mécanismes redistributifs qui contribuent à limiter cette évolution.

1. La situation financière des habitants des QPV s'est dégradée

Le taux de pauvreté dans les QPV de France métropolitaine est trois fois plus élevé que sur le reste du territoire et il a tendance à augmenter dans ces quartiers.

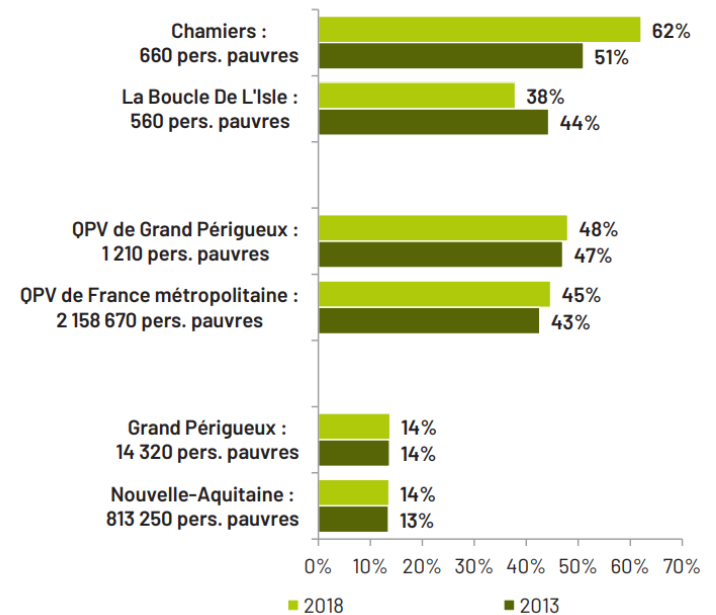
Les mobilités résidentielles participent à la paupérisation de ces territoires, en effet le niveau de vie de ceux qui arrivent dans les quartiers est en général inférieur à celui de ceux qui y résident. Ainsi, les personnes qui quittent les quartiers sont en moyenne dans une meilleure situation socio-économique que ceux qui y restent (ONPV, 2018).

En 2018, le taux de pauvreté de Chamiers est extrêmement élevé (62%), avec une situation qui s'est aggravée depuis 2013. C'est très supérieur au taux de pauvreté constaté sur Le Grand Périgueux (14%) mais également dans les quartiers des QPV de France métropolitaine (45%).

En revanche, même s'il est supérieur à celui du Grand Périgueux, le taux de pauvreté sur La Boucle de l'Isle est nettement inférieur (38%) et en diminution depuis 2013.

L'évolution de la pauvreté dans les QPV

Source : Insee, FiloSoFi 2013 et 2018



Note méthodologique :

Le taux de pauvreté représente la part des personnes dont le niveau de vie est inférieur à 60% du revenu médian national (soit un niveau de vie inférieur à 1 063€ par mois en 2018). Compte tenu de la prise en compte des structures familiales (nombre d'unités de consommation) :

- **une personne seule** est pauvre si elle vit avec moins de 1 063€ par mois ;

- **un couple sans enfant à charge** est pauvre s'il vit avec moins de 1 590€ par mois en cumulant l'ensemble des ressources du ménage ;

- **une famille monoparentale** avec un enfant est pauvre dès lors qu'elle présente un niveau de vie inférieur à 1 380€ par mois ;

- **un couple avec deux enfants** est pauvre si la somme des ressources du ménage n'atteint pas 2 240€ par mois.

2. Une augmentation des écarts de niveau de vie médian entre les QPV et Le Grand Périgueux

Un des objectifs de la politique de la ville est de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et le reste du territoire. Force est de constater que l'écart de revenu médian entre ces quartiers et le reste de l'EPCI est en hausse entre 2013 et 2018. Cette dynamique ne semble pas s'inverser puisque 30% des ménages les plus modestes (1er quintile de niveau de vie) estiment que leur situation financière s'est dégradée durant le confinement contre 10% des ménages les plus aisés (5ème quintile de niveau de vie). (Insee, 2020)

En 2018, l'écart entre le niveau de vie de Chamiers et Grand Périgueux est de 759 €. Cet écart était de 662 € en 2013.

3. Des mécanismes redistributifs dans le revenu des habitants des QPV qui ne jouent plus le même rôle

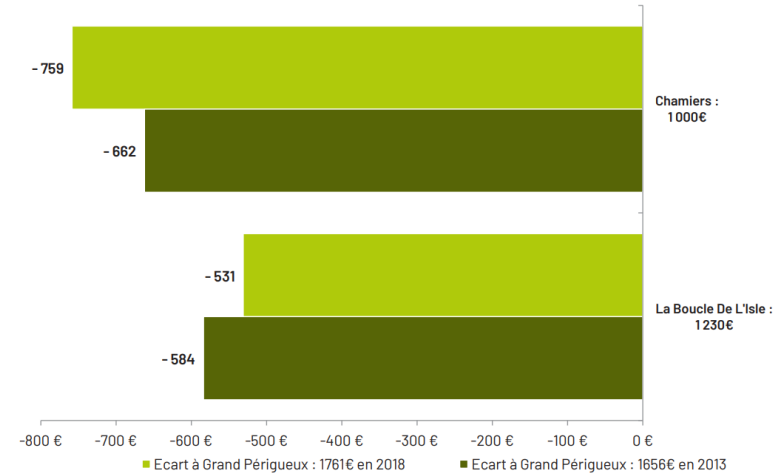
En 2017, en France métropolitaine, le taux de pauvreté est de 14%. Ce taux serait de 22% sans l'existence des transferts sociaux et fiscaux. De même, l'intensité de la pauvreté serait doublée en l'absence de tels dispositifs passant de 20% à 40% (Drees, 2020). Ainsi, le taux de couverture des ménages des QPV de France métropolitaine est de 29% : 9% couverts par l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) et 20% par le RSA.

En 2020, il y a 356 allocataires des minima sociaux dans les QPV de l'agglomération, avec une baisse de plus de 27% % par rapport à 2016 sur Chamiers et une hausse de 7,5% sur La Boucle de l'Isle.

La baisse constatée est sans doute davantage liée à l'impact du relogement des locataires en prévision des démolitions qu'à un phénomène de renoncement aux droits qui serait contradictoire avec la hausse des aides individuelles signalées par le service social du département de la Dordogne.

Evolution des écarts de niveau de vie médian entre le QPV et Grand Périgueux

Source : Insee, FiloSoFi 2013 et 2018



Le revenu disponible par unité de consommation (UC), également appelé «niveau de vie», est le revenu disponible par «équivalent adulte». Il est calculé en rapportant le revenu disponible du ménage au nombre d'unités de consommation qui le composent. Toutes les personnes rattachées au même ménage fiscal ont le même revenu disponible par UC (ou niveau de vie). Le revenu médian divise la population en deux parties égales, telles que 50% de la population a un revenu supérieur et 50% un revenu inférieur.

Les bénéficiaires des minima sociaux

Source : Cnaf, 2016 et 2020

Territoires	Allocataires des minima sociaux	Evolution 2016/2020		Taux de couverture des ménages en %	Part des ménages couverts selon la prestation en %		
		En nb	En %		AAH	RSA	
Chamiers	169	-63	-27,2	32,0	9,5		22,6
La Boucle De L'Isle	187	+13	+7,5	26,6	7,7		18,9
QPV de Grand Périgueux	356	-50	-12,3	29,8	8,6		20,9
QPV de France métropolitaine	575 611	+35 271	+9,5	28,8	8,7		19,9
Grand Périgueux	5 275	nd	nd	10,6	4,2		6,5
Nouvelle-Aquitaine	138 515	+13 059	+10,1	5,0	2,0		3,0

4. Une part importante de la population couverte par la Complémentaire Santé Solidaire (C2S)

Plus de 4 jeunes de moins de 18 ans sur 10 (42%) sont couverts par la C2S (depuis le 1er novembre 2019, la C2S s'est substituée à la CMU-C et à l'ACS) dans les QPV de France métropolitaine contre 15% de l'ensemble des jeunes de France métropolitaine. Cette couverture, particulièrement développée chez les jeunes, permet de réduire les freins financiers à l'accès aux soins, bien que certains obstacles restent persistants (présence de praticiens de santé à proximité, etc.).

En 2020, 424 personnes sont couvertes par la C2S à Chamiers, soit plus de 45% des assurés sociaux.

Avec 283 personnes couvertes sur la Boucle de l'Isle, cette part est de 25,7%, assez proche de la part nationale (27,1%).

La population couverte par la Complémentaire Santé Solidaire (C2S)

Source : Cnam, 2020

Territoires	Population couverte par la C2S au 1er janvier 2020	Distribution selon la tranche d'âge			Taux de couverture des assurés sociaux en %			
		Moins de 18 ans	25-49 ans	50-59 ans	Moins de 18 ans	25-49 ans	50-59 ans	Total
Chamiers	424	159	156	40	66,0	51,3	34,8	45,3
La Boucle De L'Isle	283	108	78	30	50,0	25,3	20,3	25,7
QPV de Grand Périgueux	707	267	234	70	58,4	38,2	26,6	34,7
QPV de France métropolitaine	1 248 424	516 915	408 122	118 088	42,1	26,2	22,7	27,1
Grand Périgueux	8 848	3 215	2 957	875	20,9	11,1	7,4	10,1

5. Le quartier de résidence influence toujours le parcours scolaire des élèves

Le quartier de résidence peut influencer le parcours scolaire des jeunes par le biais de différents mécanismes : effets de pairs (les risques d'échec scolaire étant plus prononcés si un élève fréquente d'autres jeunes en échec scolaire), orientation et auto-censure, ...

Les niveaux de diplôme atteint par les populations les plus jeunes sont en général plus élevés que ceux de leurs aînés du fait de la démocratisation scolaire. En revanche, nous observons dans les quartiers prioritaires à la fois une plus faible présence de seniors et une sur-représentation d'individus sans diplôme.

En 2017, 68 jeunes âgés de 15 à 24 ans résidant à Chamiers sont scolarisés, soit 49,7% de cette tranche d'âge. Ils sont 86 sur La Boucle de l'Isle (51,4%), ce qui est très inférieur aux chiffres constatés à l'échelle de l'agglomération du grand Périgueux (62,3) ou de la Région Nouvelle Aquitaine (65,2%).

Le taux de scolarisation des filles est plus élevé de 15,3 points que celui des garçons à Chamiers, et de 8,3 points sur La Boucle de l'Isle. Cet écart est particulièrement important au regard de celui constaté en France (+ 3 points) ou sur l'agglomération et la Région Nouvelle Aquitaine (+ 4 points).

Pour l'année scolaire 2018/2019, 52% des lycéens résidant à Chamiers sont inscrits dans une filière professionnelle (en baisse), alors que cette part monte à 67% sur La Boucle de l'Isle (en nette hausse).

C'est très supérieur à la part constatée en France et sur l'agglomération du Grand Périgueux (27%).

Les taux de scolarisation des 15-24 ans

Source : Insee, estimations démographiques, 2017

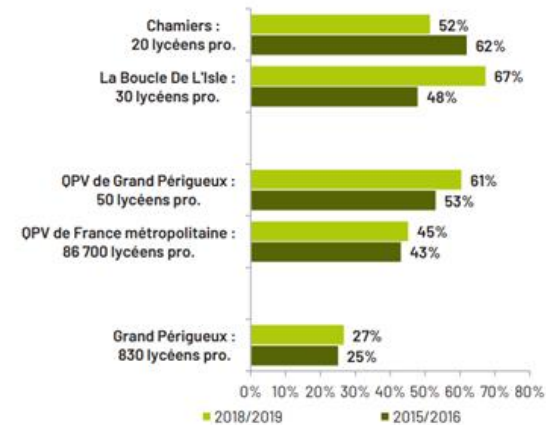
Territoires	Nb de 15-24 ans scolarisés	Taux de scolarisation des 15-24 ans en %	Taux de scolarisation des filles en %	Ecart de taux de scolarisation entre les filles et les garçons en point
Chamiers	68	49,7	57,1	+15,3
La Boucle De L'Isle	86	51,4	55,6	+8,3
OPV de Grand Périgueux	154	50,7	56,3	+11,3
OPV de France métropolitaine	413 843	59,1	60,6	+2,9
Grand Périgueux	7 185	62,3	64,6	+4,4
Nouvelle-Aquitaine	423 381	65,2	67,3	+4,1

Note méthodologique :

Le taux de scolarisation couvre les 15-24 ans. Si un faible taux induit une probabilité d'échec scolaire plus importante, cela est surtout vrai chez les 15-18 ans. De plus, l'indicateur ne traduit qu'une scolarité étudiante plus ou moins longue, mais pas nécessairement un «échec» scolaire ou un bas niveau de formation (sortie sans diplôme ou avant le BAC).

Part des lycéens en filière professionnelle

Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp, années scolaires 2015/2016 et 2018/2019

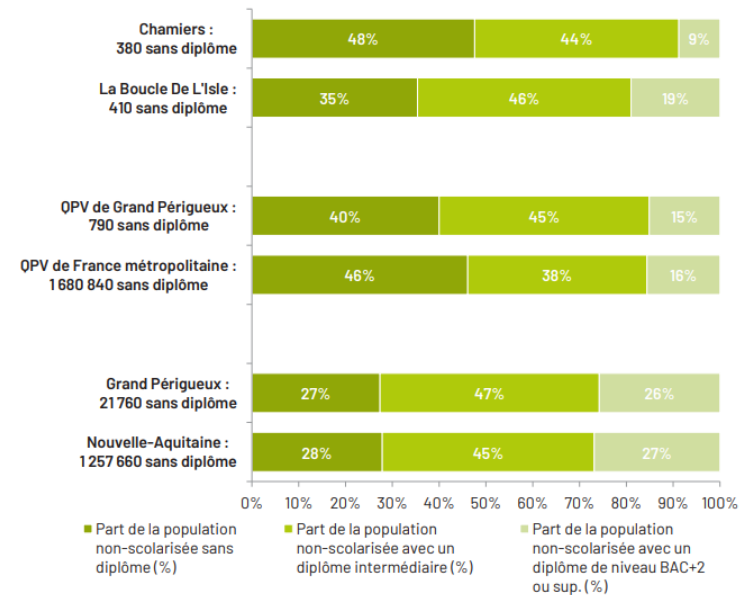


En 2017, 48% de la population non-scolarisée âgée de 15 ans ou plus n'a pas de diplôme dans le quartier Chamiers et 9% seulement a un diplôme de niveau minimum Bac +2, ce qui est très inférieur à toutes les moyennes en QPV que ce soit sur l'agglomération ou dans les QPV de France

Sur Boucle de l'Isle les données s'approchent des moyennes nationales en QPV, avec 35% de la population non-scolarisée âgée de 15 ans ou plus sans aucun diplôme, mais 19% de diplômés Bac + 2 minimum, ce qui en fait un atout indéniable au regard de toutes les autres moyennes de comparaison.

Répartition de la population selon le niveau de formation

Source : Insee, Estimations démographiques, 2017



Note méthodologique :

Le calcul des niveaux de formation se réalise sur la population des 15 ans et plus ayant achevé leur scolarisation.

Les niveaux de diplôme intermédiaires regroupent les CAP-BEP et le Baccalauréat. Ces diplômés sont hétérogènes mais le but de cet indicateur est de repérer la part des personnes sans diplôme ou ayant au maximum le brevet des collèges.

Des inégalités en terme de réussite scolaire

Aucun des quartiers prioritaires n'est classé REP, ce qui ne permet pas aux élèves et aux équipes éducatives des QPV de bénéficier de l'appui lié, qui doivent permettre de réduire ces inégalités (classes allégées, accompagnement éducatif pour des activités culturelles, sportives ou linguistiques, internats de proximité, personnels et financements spécifiques, plateforme [Monstagedetroisième](#), etc.).

Pourtant les données du Ministère de l'Éducation Nationale, Depp - 2015 sont édifiantes. Sur les deux QPV, 543 enfants sont répartis dans les 5 écoles des quartiers, majoritairement à Chamiers (63%). Les enfants issus des QPV et scolarisés dans les collèges Jean Moulin (C.-Chamiers) et Anne Frank (Périgueux) sont au nombre de 147.

On constate, en comparaison avec le reste de chacune des 2 communes et avec l'EPCI, **une forte majorité de collégiens des QPV issus de CSP défavorisées**. Cette proportion est deux fois plus importante sur la Boucle de l'Isle que sur le reste de l'agglomération et même trois fois supérieure sur Chamiers. Pour autant, on peut relever un taux de réussite au brevet au collège J. Moulin (plus de 80 %) équivalent au taux départemental ainsi qu'un Indicateur Valeur Ajouté du Collège positif (par rapport à sa composition sociologique).

⇒ Cette situation influe sur plusieurs paramètres :

- Une forte part des jeunes de 16-24 ans non scolarisés et sans emploi (37 % en moyenne sur les 2 QPV, soit près de 18 points de plus que sur l'agglomération)
- Une plus faible part de jeunes qui poursuit sa scolarisation en formation générale ou technologique des lycées (50% sur Chamiers), alors que la part atteint plus de 66 % sur Le Grand Périgueux.

Cf. [SIG Politique de la Ville](#) / Fiche thématique « Education » 2020

Écoliers (lieu où est située l'école) et Collégiens (lieu de résidence de l'élève)

	QPV Chamiers	QPV Boucle de l'Isle	EPCI 2019
Nombre d'écoliers	351	105	8 875
Dont moins de 3 ans	15	0	89
Nombre de collégiens	62	62	4 599

Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp 2018 - 2019

QPV Chamiers

Répartition des élèves inscrits dans une formation au collège selon leur milieu social et leur lieu de résidence



PCS* : Défavorisée Moyenne Favorisée Très favorisée s
 *Le total de la ventilation selon la PCS du représentant légal peut ne pas être égal à 100 s'il y a des non renseignés.
 Note de lecture : À la rentrée 2018, parmi l'ensemble des collégiens résidant dans la commune dans laquelle se situe le QP (hors SEGPA, ULIS, UPE2A, 3e prépa-pro), 44,3 % sont issus d'un milieu social défavorisé.
 Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp 2018 - 2019

QPV Boucle de l'Isle

Répartition des élèves inscrits dans une formation au collège selon leur milieu social et leur lieu de résidence



PCS* : Défavorisée Moyenne Favorisée Très favorisée s
 *Le total de la ventilation selon la PCS du représentant légal peut ne pas être égal à 100 s'il y a des non renseignés.
 Note de lecture : À la rentrée 2018, parmi l'ensemble des collégiens résidant dans les communes dans lesquelles se situe le QP (hors SEGPA, ULIS, UPE2A, 3e prépa-pro), 29,6 % sont issus d'un milieu social défavorisé.
 Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp 2018 - 2019

4. Le développement économique et l'accès à l'emploi

La composition sociale des QPV accentue les effets du manque d'emploi dans ces territoires.

La meilleure connaissance du profil des demandeurs d'emplois permet de mieux appréhender l'adéquation entre leurs caractéristiques et celles des emplois disponibles sur le territoire dans l'optique de mettre en place les dispositifs d'aides les plus adaptés. Le faible tissu économique ne facilite en général pas le retour vers l'emploi. L'auto-entrepreneuriat ou la mobilité des résidents étant souvent une condition nécessaire à l'obtention d'un emploi.

1. Des habitants en QPV qui restent les plus éloignés de l'emploi ou en situation précaire

En 2017, 34,7% des 15-64 ans résidant à Chamiers sont en emploi. Le taux d'emploi des femmes est inférieur de 4 points à celui des hommes, ce qui reste très raisonnable.

Sur La Boucle de l'Isle, ce taux d'emploi atteint 52,5%, mais avec un taux d'emploi des femmes très faible (est inférieur de 10 points).

La précarité de l'emploi dans les QPV fait écho au profil des habitants mais aussi aux emplois accessibles.

Se pose dès lors la question des dispositifs d'aides pertinents pour favoriser un accès à des formes plus stables d'emplois.

En 2017, 34% des 15-64 ans en emploi résidant à Chamiers occupent un emploi précaire. Cette part était de 26% en 2011.

En revanche, sur La Boucle de l'Isle, les personnes en emploi précaires représentent 22% , en légère diminution et proche des taux nationaux.

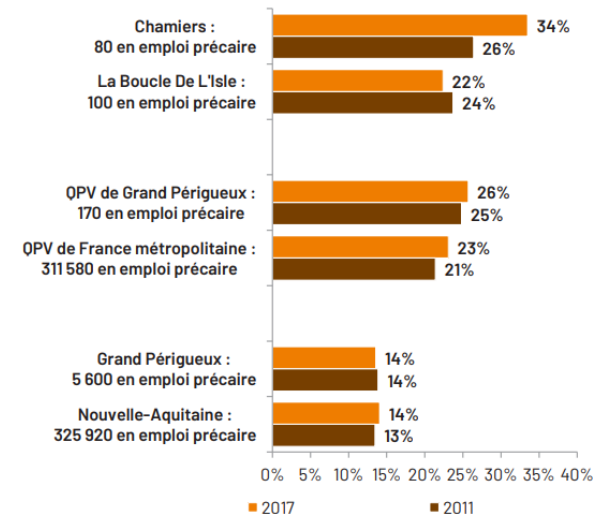
Part des personnes de 15 à 64 ans ayant un emploi

Source : Insee, estimations démographiques, 2017

Territoires	Nb de 15-64 ans en emploi	Taux d'emploi des 15-64 ans en %	Taux d'emploi des femmes en %	Ecart du taux d'emploi entre les femmes et les hommes en point
Chamiers	224	34,7	32,7	-4,0
La Boucle De L'Isle	452	52,5	47,9	-10,2
QPV de Grand Périgueux	687	45,6	42,3	-6,8
QPV de France métropolitaine	1 348 810	45,0	40,2	-10,1
Grand Périgueux	41 248	65,0	62,8	-2,6
Nouvelle-Aquitaine	2 315 517	64,1	61,9	-4,8

Part des salariés en emploi précaire

Source : Insee, estimations démographiques, 2011 et 2017



Note méthodologique :

Sont considérés comme contrats précaires, les contrats à durée déterminée, les contrats d'intérim, les emplois aidés, les apprentis et les stagiaires rémunérés. Cet indicateur doit être interprété en gardant à l'esprit que certaines formes d'emplois précaires (l'apprentissage par exemple) peuvent constituer des moyens, pour certains jeunes d'accéder à une forme d'emploi plus sécurisée.

2. Une évolution des demandeurs d'emploi plutôt stable sur La Boucle de l'Isle, mais qui s'améliore sur Chamiers

Le nombre de DEFM, en baisse ces dernières années a connu une forte hausse avec la crise sanitaire. Cette évolution est plus marquée parmi les moins de 26 ans, posant la question de l'accès ou du retour vers l'emploi de ces jeunes une fois la crise sanitaire terminée.

Au 31 décembre 2020, on recense 161 demandeurs d'emploi à Chamiers et 170 sur La Boucle de l'Isle.

Parmi eux, près de la moitié sont des femmes (respectivement 43% et 49% sur chacun des 2 quartiers), 23% des personnes de nationalité étrangère et plus de 28% sont en recherche d'emploi depuis plus de 2 ans.

A noter une différence entre les 2 quartiers : sur Chamiers, seulement 6,2% ont un diplôme d'un niveau Bac + 2 ou plus, tandis que ce taux est plus du double sur La Boucle de l'Isle.

Cela reste néanmoins très éloigné des taux constatés sur l'agglomération du Grand Périgueux (25,8%) et sur la Région Nouvelle Aquitaine (35%).

L'évolution des demandeurs d'emploi est également très différente entre les 2 quartiers, avec une situation qui évolue peu sur La Boucle de l'Isle, mais qui s'améliore de façon importante sur Chamiers.

Ainsi, au 3ème trimestre 2021 :

- 92 demandeurs d'emploi de catégorie A résident sur Chamiers, soit une diminution de moitié en 5 ans. 13 demandeurs d'emploi de catégorie A, B, ou C ont moins de 26 ans, en baisse de plus de 67% depuis le 3ème trimestre 2016.
- 118 demandeurs d'emploi résident sur La Boucle de l'Isle (en très légère baisse de 18,6%). Les demandeurs d'emploi de moins de 26 ans (35) sont, en revanche, en très légère augmentation (+6%) ce qui est une exception tendancielle.

Caractéristiques des DEFM de catégories ABC

Source : Insee, Pôle Emploi, données annuelles, 31/12/2020

Territoires	Nb DEFM catégories ABC 31/12/2020	Part des DEFM femmes en %	Part des DEFM de moins de 26 ans en %	Part des DEFM étrangers en %	Part des DEFM Bac +2 en %	Part des DEFM depuis plus de 2 ans en %
Chamiers	161	42,9	9,3	23,0	6,2	28,0
La Boucle De L'Isle	170	49,4	18,8	23,5	14,1	29,4
OPV de Grand Périgueux	331	46,2	14,2	23,3	10,3	28,7
OPV de France métropolitaine	743 100	46,0	15,2	31,7	18,7	28,4
Grand Périgueux	9 882	51,3	17,1	12,4	25,8	27,3
Nouvelle-Aquitaine	217 784	50,8	17,3	16,6	35,0	26,1

Note méthodologique :

Les données sur les demandeurs d'emploi sont issues de Pôle Emploi et transmises par l'Insee à l'échelle du contour exact des quartiers de la Politique de la ville. Les données décrivant les caractéristiques (sexe, nationalité, diplôme et durée du chômage) se rapportent aux Demandeurs d'Emploi de Fin de Mois (DEFM) des catégories ABC au 31/12/2020. Les évolutions du nombre de DEFM sont calculées au 3ème trimestre entre 2016 et 2021.

Evolution des DEFM

Source : Insee, Pôle Emploi données trimestrielles, 3ème trim. 2016 et 2021

Territoires	DEFM catégorie A au 3ème trim. 2021	Evolution 3ème trim. 2016/2021		DEFM de moins de 26 ans catégories ABC au 3ème trim. 2021	Evolution 3ème trim. 2016/2021	
		En Nb	En %		En Nb	En %
Chamiers	92	-96	-51	13	-27	-67,5
La Boucle De L'Isle	118	-27	-18,6	35	+2	+6
OPV de Grand Périgueux	210	-123	-36,9	48	-25	-34,2
OPV de France métropolitaine	472 238	-50 922	-9,7	109 570	-8 134	-6,9
Grand Périgueux	4 588	-606	-11,7	1 398	-191	-12,0

3. La mobilité géographique demeure une condition d'accès à l'emploi

La part des personnes possédant un permis de conduire parmi les habitants des QPV est plus faible que celle observée hors des quartiers prioritaires (de -22 à -25 points selon la taille de l'unité urbaine, Cerema, 2018).

La moindre motorisation des ménages dans les QPV peut constituer une contrainte supplémentaire pour s'insérer dans le marché du travail, en renforçant la dépendance aux emplois accessibles à proximité du quartier ou en accroissant le temps de trajet en transports en commun pour se rendre sur son lieu de travail. Sur ce point, on peut relever d'importantes différences entre les 2 quartiers :

- Sur Chamiers, où la population dispose de deux fois moins de véhicules motorisés que sur La Boucle de l'Isle pour un nombre d'habitants quasi similaire, le recours aux modes doux est très important (20%) de même que l'utilisation des transports en commun (21%) pour se rendre à son travail.
- En revanche, sur La Boucle de l'Isle, le recours à un véhicule motorisé par les actifs est très majoritaire (81%), alors même que la piste cyclable structurante traverse le quartier, mais avec une l'offre de bus moins performante que celle de Chamiers. Ces chiffres se rapprochent très nettement de ceux constatés à l'échelle de l'agglomération ou de la Région dont les caractéristiques rurales expliquent le recours à un véhicule motorisé.

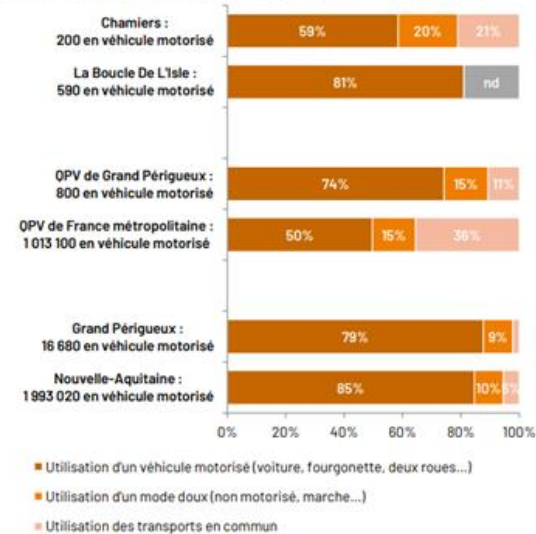
4. Une place significative de l'auto-entreprenariat dans l'économie des QPV

Parmi les auto-entrepreneurs ayant démarré leur activité en 2014, seuls 33% sont toujours actifs 5 ans après, contre 53% des entrepreneurs individuels classiques (Insee, 2021). L'auto-entreprenariat, perçu comme substitut à l'activité salariale classique, n'est donc pas gage de stabilité, encore moins ces derniers temps avec la crise sanitaire.

En 2020, une soixantaine d'établissements sont implantés dans chacun des 2 QPV de l'agglomération. Parmi ceux-ci, 57% des créations en 2019 à Chamiers l'ont été par des auto-entrepreneurs. Cette proportion atteint 83,3% sur La Boucle de l'Isle.

Répartition des modes de transports utilisés pour aller travailler

Source : Insee, estimations démographiques, 2017



Les établissements et auto-entrepreneurs du territoire

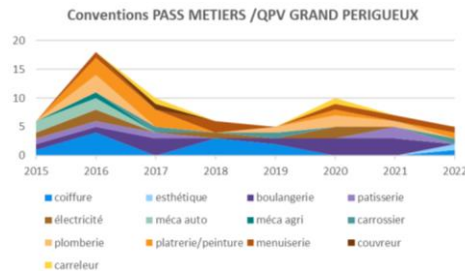
Source : Sirene, 2020

Territoires	Les établissements		Les auto-entrepreneurs	
	Nb	Taux de création au cours de l'année 2019 en %	Nb parmi les créations d'établissements	Taux d'auto-entrepreneurs parmi les créations d'entreprises en %
Chamiers	64	10,9	4	57,1
La Boucle De L'Isle	62	19,4	10	83,3
OPV de Grand Périgueux	126	15,1	14	73,7
OPV de France métropolitaine	235 856	26,8	42 760	67,6
Grand Périgueux	8 669	13,9	714	59,5
Nouvelle-Aquitaine	151 273	17,2	15 211	58,4

4. Un renforcement de l'inscription des jeunes des QPV dans les filières de formation de l'artisanat (et du commerce)

La chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Dordogne a mobilisé tous les dispositifs et renforcé le partenariat avec notamment la Maison de l'Emploi et la Mission locale du Grand Périgueux sur la durée du contrat de ville. Les principales évolutions constatées sont les suivantes :

- **Une faible évolution des conventions Pass métiers, mais un attrait pour le récent dispositif PREPA APPRENTISSAGE**



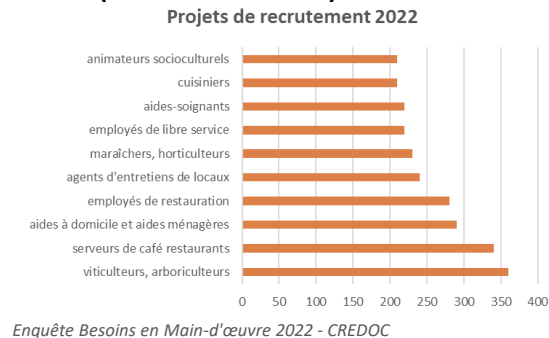
On constate une relative stabilité dans les conventions Pass Métiers, avec un total de 67 conventions sur la période 2015-2022. A noter que 33 jeunes ont été accompagnés dans le cadre du dispositif Etat Prépa apprentissage.

- **Une évolution positive récente des contrats d'apprentissage**

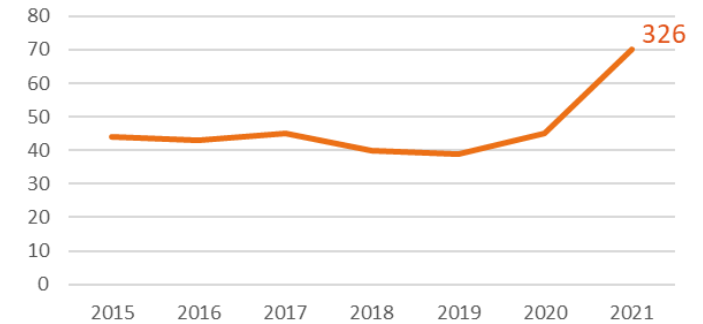
Depuis 2015, le nombre de contrats d'apprentissage CMA 24 signés avec les jeunes des QPV était plutôt stable, autour d'une quarantaine par an. Sur cette même période, la CCI recense 87 contrats (21 apprentis sont issus des QPV, 30 sont issus des quartiers de Veille et 36 issus des territoires fragilisés). A noter que le nombre de contrats a quasiment doublé sur 2021, en lien sans doute avec « 1 jeune 1 solution ».

- **Des décalages avec les métiers en tension (cf. étude CREDOC)**

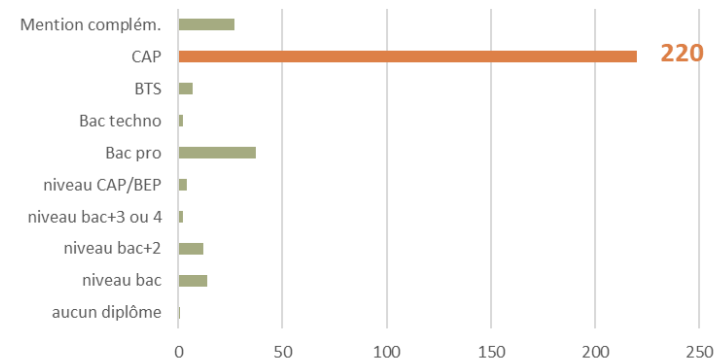
Le décalage qui perdure entre les besoins des entreprises et les principaux métiers préparés reste une priorité partagée par l'ensemble des partenaires du contrat de ville.



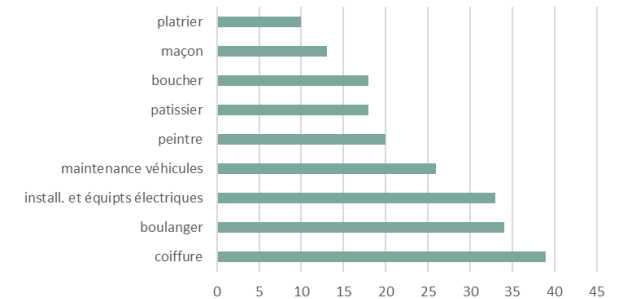
Nbre de contrats d'apprentissage signés sur les QPV



Diplôme visé au terme de l'apprentissage



Principaux métiers préparés



Source : CMARA 24

5. Les dynamiques territoriales dans les QPV

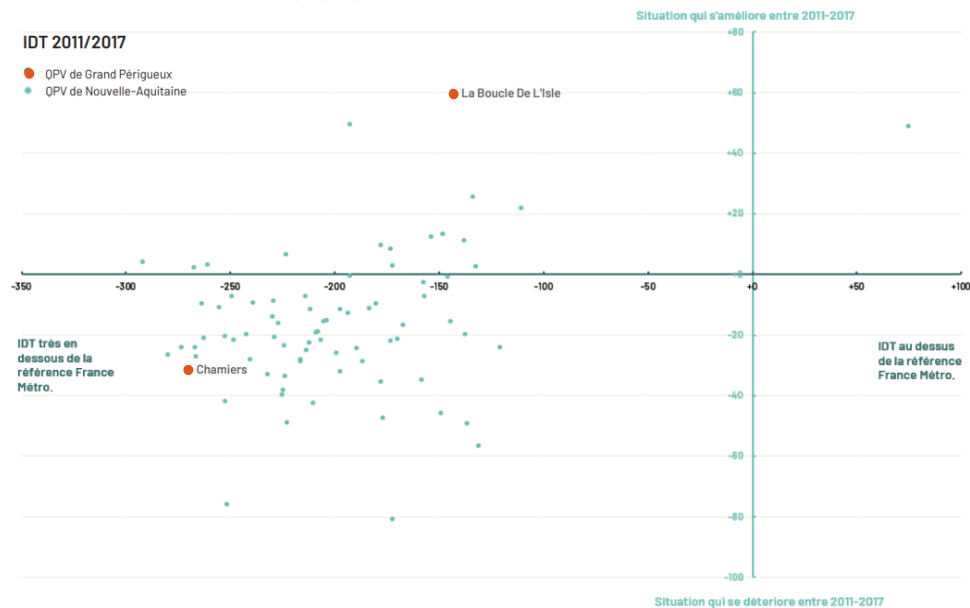
La question des dynamiques territoriales permet de se questionner sur l'efficacité des actions mises en place dans le cadre de la Politique de la ville. Si la réduction des écarts entre les territoires est complexe et difficile à réaliser, il est essentiel que l'action publique puisse s'orienter prioritairement vers ces territoires urbains en situation de grande fragilité.

L'indice de Développement des Territoires (IDT© Compas) vise à donner une vision synthétique des difficultés du territoire.

Cet indice est construit à partir de trois axes qui structurent «l'individu économique» : un individu producteur, consommateur ainsi que son capital social.

Analyse croisée entre l'IDT (2017) et son évolution (2011-2017)

Source : Insee, estimations démographiques 2011, 2017 et FiloSoFi, 2012 et 2017.



Indice de développement des territoires (IDT © Compas)

Source : Insee, estimations démographiques 2011, 2017 et FiloSoFi, 2012 et 2017.

Territoires	IDT		
	2011	2017	Evolution 2011/2017
Chamiers	-240	-271	-31
La Boucle De L'Isle	-204	-144	+60
QPV de France métropolitaine	-175	-189	-14
Grand Périgueux	-22	-28	-6
Nouvelle-Aquitaine	-21	-21	+0

Note méthodologique :

Cet indice permet de mesurer la situation du territoire étudié par rapport à la situation de la France métropolitaine à partir :

- de la part des 25-54 ans actifs occupés,
- de la part des personnes ayant un niveau de formation supérieur au bac,
- du revenu médian des ménages.

Ainsi, quand la valeur de l'indice est inférieure à zéro, cela signifie que la situation est globalement plus défavorable pour ce territoire qu'en moyenne nationale, même s'il se peut que l'un des indicateurs soit mieux positionné.

Comme on peut le constater sur l'analyse croisée réalisée par COMPAS, les dynamiques dans les 2 quartiers sont totalement opposées :

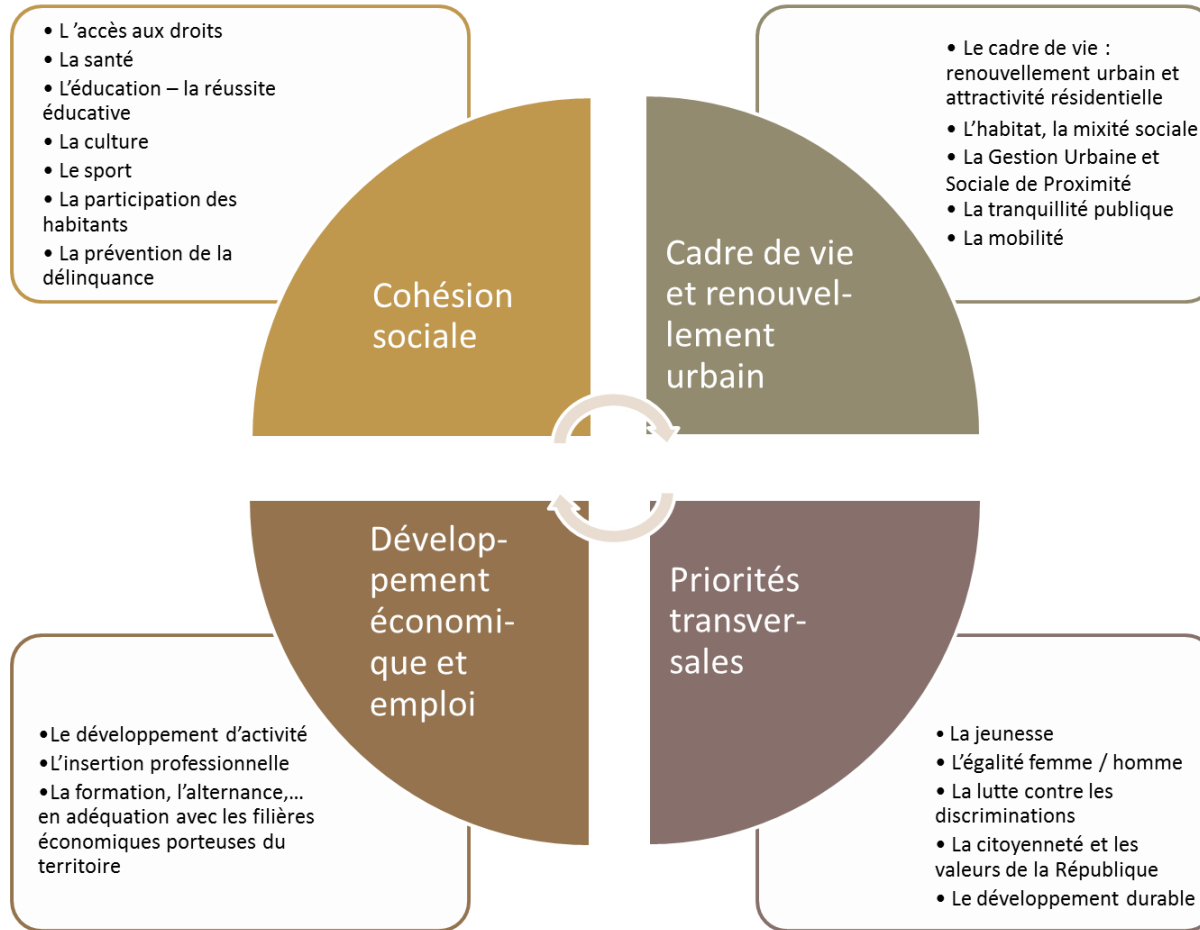
- La Boucle de l'Isle a vu sa situation s'améliorer entre 2011 et 2017 et positionne la dynamique dans ce quartier parmi les plus positives des QPV de Nouvelle-Aquitaine.
- En revanche, Chamiers reste confronté à un cumul de difficultés qui place ce quartier en dynamique défavorable, sous l'IDT de référence France Métropolitaine.

PARTIE 2

BILAN DES ACTIONS ET DES DISPOSITIFS LES PLUS STRUCTURANTS ET PRISE EN COMPTE DES ENJEUX TRANSVERSAUX

ANALYSE DE LA PERTINENCE DE LA STRATÉGIE MISE EN ŒUVRE

PARTIE 2 – BILAN DES ACTIONS ET DES DISPOSITIFS LES PLUS STRUCTURANTS ET PRISE EN COMPTE DES ENJEUX TRANSVERSAUX



1 - L'ÉVALUATION DES ACTIONS STRUCTURANTES EN MATIÈRE DE COHÉSION SOCIALE

Analyse des actions de l'Axe 1 – Donner aux enfants et aux jeunes les meilleures chances de réussite

Analyse des actions de l'Axe 2 – Promouvoir la diversité, soutenir les solidarités et lutter contre les discriminations

Analyse des actions de l'Axe 3 - Permettre l'accès à la santé, aux droits, aux services et aux activités

Les avancées significatives

L'axe 1 est un axe conséquent dans la programmation de l'appel à projet annuel du contrat de ville et représente le volet éducatif du contrat. Il est essentiellement financé par les aides publiques dont la CAF, l'ANCT et les collectivités principalement, en raison de la mise en œuvre des **Programmes de Réussite Educative (PRE)** par les villes de Coulounieix-Chamiers et Périgueux et **d'autres actions** complémentaires à la politique éducative de droit commun.

- **Les PRE ont représenté 32% des crédits de l'Etat sur la période 2015-2021.** Cette part tend à diminuer sur l'agglomération depuis leur mise en place en 2006-2007, notamment parce que la ville de Boulazac n'en bénéficie plus depuis qu'elle n'a plus de quartier prioritaire. Pour autant, la reconnaissance de l'intérêt de ce dispositif par les villes a favorisé un meilleur engagement et une hausse de leur co-financement depuis 15 ans. Ainsi, si le territoire ne bénéficie pas des avantages de la géographie prioritaire de l'Education nationale (REP), les partenaires peuvent néanmoins s'appuyer sur ce dispositif structurant du volet éducatif du contrat de ville.

Cf. Fiche Zoom

- **L'accompagnement à la scolarité** visant une quarantaine d'enfants sur chacun des 2 QPV est réalisé par les centres sociaux St-Exupéry sur Chamiers et L'Arche sur Périgueux Boucle de l'Isle. Cet accompagnement global vise à susciter l'épanouissement de l'enfant (activités sportives et culturelles) au-delà du soutien scolaire. Par ailleurs, l'accompagnement à la parentalité est au centre de ce dispositif soutenu par les acteurs de la politique de la ville et co-financé par la CAF (dispositif CLAS).
- **L'aide à la parentalité** concerne des actions principalement portées par ces deux centres sociaux ainsi que par l'Ecole des parents et des éducateurs de Dordogne – EPED (Café des parents). Des liens partenariaux étroits existent avec les établissements scolaires notamment par le biais des référents Famille ou Jeunesse des centres sociaux. Il est à noter que depuis la crise sanitaire de 2020, l'équipe pédagogique du collège Anne Franck porte une attention particulière aux jeunes du Gour de l'Arche (médiation familiale). Par ailleurs, **la mise en place d'espaces parents-enfants** a pour objectif de faciliter l'entrée à l'école maternelle des enfants des quartiers en accompagnant les familles à la préparation à la scolarisation.



Accompagnement à la scolarité - CLAS du Gour de l'Arche



« Café / apéro » des parents – Collège Jean Moulin – Chamiers

- En lien avec l'apprentissage du français pour des familles d'origine étrangère (Cf. Ateliers socio-linguistiques et d'alphabétisation), **des actions éducatives** ont été organisées en partenariat avec les écoles des quartiers. Ainsi, une action originale « sacs à histoire » portée par l'EPED en partenariat avec les classes de CP/CE1 d' Eugène Leroy a permis de traduire des livres dans différentes langues et confectionner 50 sacs en tissu de récupération qui ont impliqué une vingtaine de mamans de Chamiers. La mobilisation de tous les partenaires financiers (Etat, CAF, Ville, Conseil Départemental, Grand Périgueux) a aussi été déterminante pour l'aboutissement d'actions en vue de sensibiliser aux agressions verbales (projet Théâtre « Les mots cailloux ») pour prévenir les risques sociaux et les échecs scolaires ou pour sensibiliser les élèves aux dangers d'Internet.

On peut aussi noter l'intervention de professionnels ou de bénévoles en réponse aux besoins des familles que cela soit dans le champs du droit commun (CD ou ville en particulier) mais aussi par des actions spécifiques et innovantes d'associations. Par exemple, est financée une nouvelle action (Parle-moi, ça m'intéresse !) portée par l'EPED suite à la crise COVID .

- Concernant **la priorité 4** (attractivité et promotion de l'excellence des établissements scolaires des quartiers), **plusieurs dispositifs et attentions particulières** ont été mis en œuvre par l'Education nationale principalement dans les quartiers. Cet effort se mesure notamment à travers les choix de carte scolaire : un poste de scolarisation des élèves de moins de trois ans a été ouvert sur l'école primaire Eugène Le Roy, en complément de l'accueil des TPS (très petite section) de l'école de la Cité Bel Air (recevant des enfants du quartier de veille à Boulazac). En outre, des décharges de direction additionnelle PDV ont été reconduites sur les deux écoles de Chamiers et de la Boucle de l'Isle : 0.25 % à Gour de l'Arche et 0.50 % à Chamiers. Une attention particulière est également portée sur le taux d'encadrement en établissement scolaire située en territoire PDV, corrélée au choix de maintenir des postes.



« Les mots cailloux - Ecole Eugène Le Roy – Coulounieix-Chamiers



Atelier avec les enfants sur les dangers d'Internet
 Ville de Coulounieix-Chamiers - 2017

Des classes de 6^{ème} au collège Jean Moulin sur Chamiers sont calibrées à 25 élèves (au lieu de 28) à l'image de l'éducation prioritaire. Enfin, des pistes de travail sont régulièrement esquissées autour de la mise en place dans les quartiers des dispositifs d'essence nationale, comme École ouverte, Ouvrir l'École aux parents (dont l'objectif est de permettre un meilleur suivi des enfants par leurs parents qui ne maîtrisent pas toujours la langue française), les cordées de la réussite ou bien encore les stages de 3^{ème}, favorisés grâce à la constitution d'un réseau local d'acteurs volontaires et impliqués.

- Par ailleurs, des **actions éducatives innovantes** sont initiées et accompagnées dans les établissements scolaires, comme le projet CONNEXION de Cap Sciences afin de :
 - Favoriser l'appropriation des disciplines scientifiques et techniques par les filles
 - Participer à développer l'inclusion numérique de territoire et la découverte d'outils numériques innovants
 - Réaliser des actions de culture scientifique et technique sur le territoire et sensibiliser les acteurs du territoire à la culture STI

Cette action participe à l'encouragement de l'ambition scolaire et à renforcer l'égalité dans l'orientation en leur permettant de découvrir des métiers et formations nouvelles, en favorisant l'ouverture culturelle et professionnelle.



Atelier Cap Sciences et son FabLab itinérant – Projet CONNEXION - Ecole Eugène Leroy – Chamiers - 2019

- Enfin, l'une des priorités de cet axe la plus fortement investie (**priorité 5**) a pour objet d'aider les jeunes à préparer leur avenir et à être acteurs à part entière de la société. C'est dans ce cadre que différents acteurs ont pu développer :
 - des **actions de prévention ou de présence éducative** dans les quartiers (Villes, club de prévention et centres sociaux) ;
 - des **jobs d'été** (St-Exupéry) qui permettent l'accès à un **premier emploi** d'été pour des jeunes scolarisés et le développement des démarches participatives des jeunes dans leur cadre de vie. En effet, au-delà de cette première expérience professionnelle, certains ont pour mission l'entretien de leur cadre de vie (petits travaux dans le quartier, sous la responsabilité des services techniques de la ville et du bailleur) ou l'accompagnement des seniors pour maintenir le lien intergénérationnel (dans le cadre du CCAS ou d'autres structures de la commune).
 - Chaque année également, le Grand Périgueux recrute des jeunes des quartiers pour des **emplois saisonniers** (services Enfance et Piscines) dans le cadre d'un travail partenarial avec les centres sociaux et club de prévention.
 - Enfin, le CD 24 et le club de prévention Le Chemin viennent de signer une convention de **prise en charge des élèves temporairement exclus de certains établissements scolaires** avec l'Education nationale.

- De nombreuses autres actions éducatives sont mises en œuvre dans les QPV ; elles seront valorisées dans les axes 2 et 3 du pilier cohésion sociale. Il s'agit de :
 - **chantiers éducatifs** mis en œuvre par le club de prévention *Le Chemin*; elles seront évoquées dans le cadre de l'axe 5 (pilier Développement économique et emploi) dans la mesure où il ne s'agit pas seulement d'une première expérience de travail ou d'un accompagnement pour aider le jeune à trouver sa place de citoyen... Le jeune est en effet accompagné par un coordinateur socio-professionnel dans le cadre d'un projet de formation ou d'emploi.
 - programme **CITIZCHOOL** de l'association *Soyons le changement*, destiné aux jeunes de 13 à 25 ans, afin de leur permettre la découverte de vocation et l'opportunité de devenir acteur de son avenir par le biais d'ateliers d'expérimentations de métiers, d'acquisition de savoir-être et de montage de projets.
 - déploiement du **service civique** dans les quartiers avec l'association UNISCITE, depuis 2021.



A retenir

Le travail en réseau développé par les partenaires joue un rôle important dans la mise en place des actions, tout comme l'investissement des parents et bénévoles malgré des difficultés partenariales parfois signalées.

Ces partenariats constitués par différents acteurs engendrent par ailleurs un nombre important d'actions transversales qui concernent plusieurs quartiers de l'agglomération.

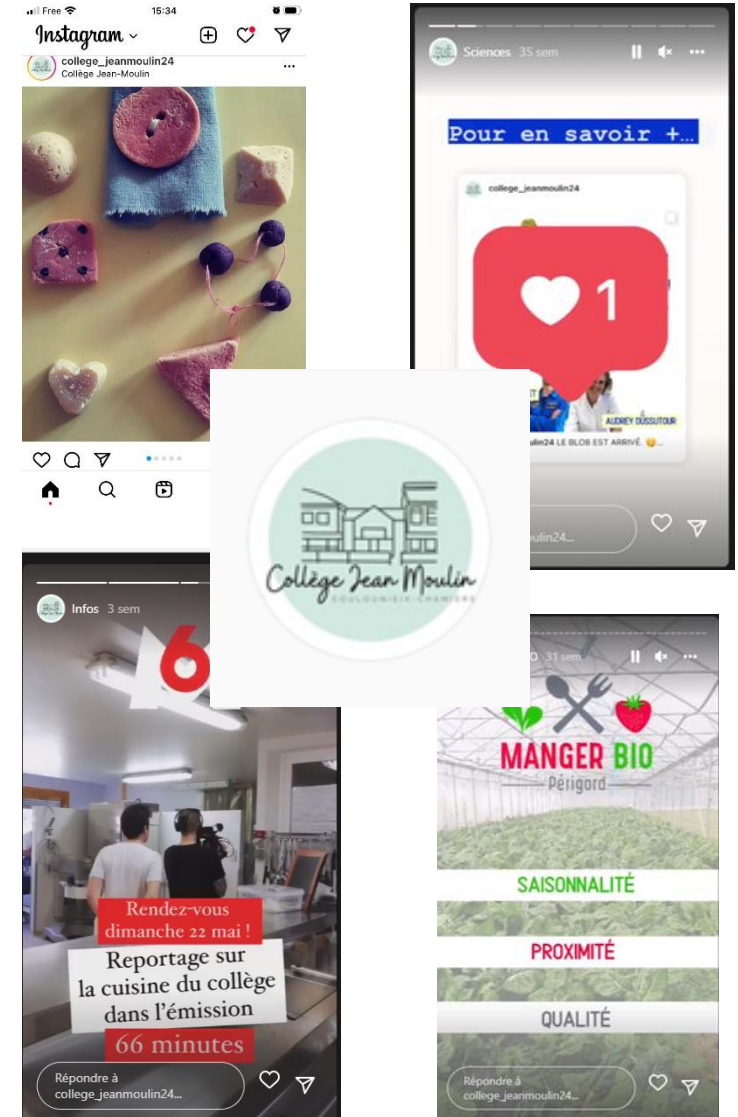
Les priorités à consolider

De nombreuses actions prévues au contrat n'ont pas pu être réalisées pour différentes raisons : difficultés, blocages, manque de temps ou d'argent, choix volontaires, etc.

Pour autant, des objectifs opérationnels inscrits dans les priorités 1 (réussite éducative) et 4 (attractivité et promotion des établissements scolaires) sont maintenus. Ils ne sont pas forcément visibles dans le cadre de l'appel à projets (car ils ne sollicitent pas de financement), mais ils demandent un partenariat renforcé entre structures de proximité et institutions.

▪ Concernant **la priorité 1, une coordination des PRE** existants sur l'agglomération a émergé dès 2015 dans le cadre du Grand Périgueux. De nombreuses réunions ont permis un partage concernant le fonctionnement des 3 PRE et des échanges relatifs à leurs évolutions (partenariat, gouvernance, mutualisation des ressources,...). Si les dispositifs sont très pertinents sur le terrain, auprès des familles et en lien avec les établissements scolaires, ils peuvent souffrir d'un **déficit de pilotage global et de coordination**, en lien notamment avec les projets éducatifs territoriaux, outils de collaboration locale rassemblant tous les acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation et contribuant à une politique de réussite éducative et de lutte contre les inégalités scolaires ou d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs. Par ailleurs, cette coordination a beaucoup moins été suivie suite à l'arrêt du PRE de Boulazac en 2018 et de la crise COVID en 2020-2021. Cette absence de pilotage global a pu faire défaut également lors de la demande de **labellisation d'une Cité éducative** sur le territoire en 2020.

▪ Concernant **la priorité 4**, la plupart des actions prévues au contrat pour assurer la promotion de l'excellence des établissements scolaires situés dans les quartiers n'ont pas été mises en place. Pourtant les indicateurs semblent très positifs tant sur les moyens alloués aux établissements, que sur la qualité des projets pédagogiques ou la réussite des élèves. Certains projets comme la réalisation d'une page Instagram ou encore le partenariat avec Cap Sciences esquissent une réelle **stratégie de communication** afin de ré-objectiver la qualité des établissements et de garantir voire rétablir la mixité en leur sein.



Instagram du college_jeanmoulin24

Les collèves en QPV disposent d'atouts non négligeables comme les Section sportive, Ateliers Théâtre ou Scientifique,... Ils développent également des liens étroits avec les centres sociaux et dispositifs PRE.

Enfin, les dispositifs « **Vacances apprenantes** » ou « Colos apprenantes » apparus en 2020 pendant la crise COVID, ont permis d'offrir aux élèves des séjours mariant loisirs, culture, sport... et renforcement des apprentissages scolaires. L'accompagnement financier de l'Etat (400€/enfant de QPV) a permis de renforcer l'accompagnement éducatif des jeunes, de répondre aux attentes des enfants et des familles en matière de loisirs dans le cadre des accueils collectifs de mineurs estivaux tout en proposant des modules de renforcement des apprentissages scolaires. Souvent organisées par les grands réseaux associatifs actifs dans le domaine socioéducatif, comme la Fédération Léo-Lagrange ou les Francas, elles ont également été mises en œuvre en Dordogne par la Ligue de l'enseignement ou par les collectivités elles-mêmes (Le Grand Périgueux et la ville de Périgueux). Ainsi, le service Enfance / ALSH de l'Agglomération a organisé dès l'été 2020, 6 séjours à visée éducative (doublement des séjours en 2021) sur les thématiques du sport-santé, découverte de la nature, culture et patrimoine, activités artistiques, scientifiques et techniques, etc.

Une communication très importante a été mise en œuvre envers les acteurs des quartiers afin de mobiliser les familles dans un contexte de repli sur soi avec la crise sanitaire et pour faire bénéficier les enfants identifiés parmi les publics cibles des quartiers.

Grâce à une aide financière de l'Etat, ce dispositif a permis aux collectivités et aux familles de réinvestir dans des séjours collectifs porteur de sens en terme de lien social, de répondre au besoin d'expériences collectives, de partage et de remobilisation des savoirs après la période de confinement qu'a connu le pays.



21 juin 2022 Fête de la musique
Représentation de l'atelier
percussions au centre socio-
culturel L'Arche



Plans « Vacances apprenantes » et « Quartiers d'été » 2020
Mise en œuvre sur Le Grand Périgueux // Services Enfance et Politique de la ville

👉 Les points de vigilance et d'amélioration :

- Une vigilance de l'Education nationale et des collectivités concernant l'attribution de dérogations afin de **mieux lutter contre les effets d'évitement des établissements scolaires des quartiers dont le nombre de classe a tendance à diminuer dans un contexte de renouvellement urbain** (QPV Boucle de l'Isle et Chamiers)

- Une vigilance sur **l'articulation entre les PRE, outil innovant au service des enfants en difficultés, et les dispositifs de droit commun sur les différents temps de l'enfant => la solution du label cité éducative ?**

- **Une vigilance sur la coordination des actions sur les différents temps de l'enfant.** Les Équipes Pluridisciplinaires de Soutien (EPS) réunissent les enseignants des élèves repérés comme ayant besoin d'une aide au titre du PRE et les enseignants spécialisés de la circonscription de l'Éducation nationale référente, les travailleurs sociaux, les professionnels de santé du secteur permettant l'articulation entre les dispositifs propres à l'Éducation nationale et Politique de la Ville. Le Contrat de ville permet ainsi de proposer des actions cohérentes au profit des populations scolaires, les temps scolaire, péri scolaire et extra-scolaire, s'inscrivant dans une continuité logique autour de l'élève. Le rapprochement récent de la DSDEN (Direction des services départementaux de l'Education nationale) avec le SDJES (Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) renforce le lien entre les actions prévues sur le temps scolaire et les temps de l'enfant en dehors de l'École.

Il convient donc de veiller impérativement à articuler ces temps, car l'enfant est situé au centre de nombreux dispositifs croisés, lesquels doivent par conséquent être coordonnés par l'ensemble des intervenants de la PDV, pour éviter la redondance d'actions, voire la contrariété d'interventions au détriment d'une prise en charge globalisée, reposant sur les compétences professionnelles de divers acteurs, tous tournés vers l'intérêt de l'enfant.

- **La difficile candidature à la labellisation « cité éducative ».** Afin de favoriser davantage la continuité éducative, l'orientation-insertion, la place des familles dans les coopérations éducatives et l'amélioration des conditions d'éducation, la labellisation d'une cité éducative a été recherchée par les acteurs du QPV Chamiers (ville de Coulounieix-Chamiers, collège Jean Moulin et école Eugène Leroy). Cependant, le dossier transmis suite à la collaboration des services des collectivités et de l'Etat n'a pas reçu de label.

- **Des dispositifs spécifiques de l'EN peu utilisés par les établissements scolaires des QPV.** Il s'agira en effet de créer les conditions pour que les établissements scolaires concernés répondent aux appels à projets relatifs à ces dispositifs comme l'École ouverte ou Ouvrir l'École aux parents,... et que les enfants des QPV soient réellement accueillis dans ces actions.

- Une vigilance des partenaires institutionnels à **répondre à des actions cohérentes en réponse aux besoins**, dans une dynamique partagée et partenariale

- L'importance croissante **de la formation au numérique et des équipements informatiques** dans les établissements scolaires

- La généralisation du **"dispositif petit-déjeuner gratuit"** dans les accueils du matin du CP au CM2 en QPV

- **La pérennisation du dispositif « vacances apprenantes »**



Les Programmes de Réussite Educative de Boulazac, Coulounieix-Chamiers, Périgueux 1/3

Rattachement au contrat de ville :

Axe 1 - Donner aux enfants et aux jeunes les meilleures chances de réussite

Porteurs de projet :

Caisse des écoles de Coulounieix-Chamiers
Centre Communal d'Action Sociale de Boulazac
Centre Communal d'Action Sociale de Périgueux

Coordination : Villes

Planning de l'action :

Durée du contrat de ville par renouvellement annuel (préexistait au contrat)

Partenariats :

Mis en place au sein des Equipes Pluridisciplinaires de Soutien (chefs d'établissements scolaires, assistantes sociales du Conseil départemental, infirmières, centres sociaux, club de prévention, PJJ, CADA, associations sportives et culturelles,...)

Localisation

QPV La Boucle de l'Isle et Chamiers

Quartier de veille Hauts d'Agora
(jusqu'en 2017)

Résultats / objectifs :

Prise en charge individualisée d'enfants en fragilité, âgés de 2 à 18 ans, repérés la plupart du temps en milieu scolaire sur la base de critères multiples (état de santé, contexte familial, comportement, résultats scolaires,...).

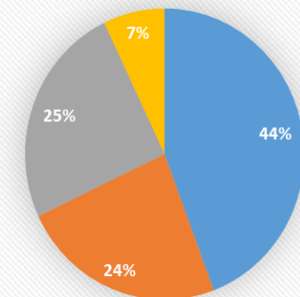
Dispositif qui repose sur l'idée d'une approche globale des difficultés rencontrées par les enfants ainsi qu'une double volonté de placer la famille au centre de l'action et amener les différents acteurs du champ éducatif à coopérer.

Les PRE proposent des actions d'accompagnement individualisé qui se basent sur une identification précise des difficultés de l'enfant, l'établissement d'un diagnostic de la situation et d'une intervention au plus près de la famille et de l'enfant.

Moyens financiers par année

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
ANCT	78 500	76 500	70 000	65 000	65 000	65 000	65 000	485 000
Coulounieix-Chamiers	36 617	39 309	43 404	38 322	40 571	32 226	29 261	259 710
Périgueux	38 200	38 200	38 200	38 000	40 000	40 000	40 000	272 600
Boulazac	21 062	34 347	22 510	0	0	0	0	77 919

2015 à 2021 - Moyens financiers



■ ANCT ■ Coulounieix-Chamiers ■ Périgueux ■ Boulazac



Les Programmes de Réussite Educative de Boulazac, Coulounieix-Chamiers, Périgueux 2/3

Des spécificités fortes sur chacun des PRE

L'une des **forces du PRE de Périgueux** est qu'il instaure un **suivi individuel des familles par 2 référentes de parcours (1,8 ETP) au sein du domicile des familles.**

Il s'appuie également sur l'intervention d'une **art-thérapeute** dont l'objectif est d'offrir un espace d'expression aux enfants présentant :

- Une difficulté à verbaliser leurs émotions impactant leur réussite
- Une situation émotionnelle instable perturbant la mise en place du parcours

Par ailleurs, le **travail partenarial** est très actif avec les acteurs de l'Education nationale, des services sociaux du département et du centre social L'Arche.

L'équipe et les partenaires du programme travaillent principalement sur **5 axes** :

- identification précise des difficultés de l'enfant
- établissement d'un diagnostic de la situation
- proposition d'un plan d'intervention
- adhésion de la famille et évaluation

Le dispositif est bien repéré dans le quartier, ce qui se formalise par 14% de saisie directe des familles.

Les **forces du PRE de Coulounieix-Chamiers** :

- Une **coordination pérenne** depuis le début
- Une **Equipe Pluridisciplinaire de Soutien** (EPS) opérationnelle où sont représentés des acteurs dans tous les domaines (Educatif / Social / Santé) avec un engagement fort des établissements scolaires du QPV
- De nombreuses **ressources mobilisables** sur le territoire
- L'accompagnement se fait principalement sur l'aide à la scolarité (aide aux devoirs et FLE), à la parentalité (sensibilisation, médiation, orientation et accompagnement physique), et aux actions péri et extra-scolaires (aide aux séjours loisirs, projets sportifs,...).
- Un **guide de soutien et d'engagement** contractualisé à chaque parcours avec la famille et les différents intervenants dans le parcours et une évaluation avec chacune des familles en début d'année scolaire

Vous avez un **enfant**
âgé de 2 à 18 ans,

Vous résidez dans un quartier

Vous rencontrez **"politique de la ville"**
une difficulté...

Une référente est à votre écoute. Elle vous propose un accompagnement individuel et confidentiel dans les domaines éducatif, social, scolaire, sportif, culturel et de la santé.

PRE : le programme de réussite éducative est une action de la Ville menée en partenariat avec la SAFED en direction des enfants et adolescents présentant des signes de fragilité.

SAFED, 8-10 place Francheville
Tél. 06 28 51 34 74 | Mail : pre@safed24.fr



Les Programmes de Réussite Educative de Boulazac, Coulounieix-Chamiers, Périgueux 2/3

Un outil essentiel pour soutenir les familles et limiter les situations d'urgence

+

- Dispositif permettant un partenariat pluri-disciplinaire autour de l'enfant ;
- Dispositif rassurant pour les parents, qui permet un travail à domicile, en dehors des espaces socio-éducatifs dont les familles sont parfois éloignés par préjugé ou méconnaissance ;
- Accompagnement éducatif et scolaire à domicile très positif en terme de communication infra-familiale et de prise de conscience des difficultés ;
- Dénouement de tensions familiales par l'intermédiaire d'un intervenant qui favorise un dialogue parent / enfant ;
- Amélioration des comportements et baisse des incivilités dans l'école (Mieux Vivre) ;
- Amélioration en terme de confiance en soi, d'initiatives dans le travail, d'aisance, d'expression, d'autonomie et de résultats scolaires de l'enfant ;
- Les actions autour du sport ou de la culture sont des outils éducatifs et d'intégration forts ;
- Les séjours en famille favorisent le renforcement des liens sociaux et familiaux.

Bénéficiaires :

- 195 enfants (soit 72 familles) sur Périgueux
- 190 enfants (soit 103 familles) sur Coulounieix-Chamiers
- 158 enfants sur Boulazac (entre 2015 et 2017)

-

- Hausse des problématiques de santé mentale et de souffrance psychologique;
- Mobilisation des parents parfois difficile ;
- Difficulté d'investissement pour le parent dans le travail scolaire si le parent n'a pas le niveau requis ou s'il ne maîtrise pas la langue française ;
- Lenteur de certains dispositifs éducatifs : AEMO, placement, etc. // Risque de substitution du droit commun par ce dispositif ;
- Difficultés liés aux financements (décalage / année civile - scolaire et incertitude des subventions annuelles).
- Peu de relations avec la CAF sur les actions liées à la parentalité
- Evaluation de l'impact difficile
- Disparition du dispositif sur le quartier de veille des Hauts d'Agora

Communication : réalisation d'affichettes



=> Les familles expriment l'apport positif du dispositif en terme de communication infra-familiale et de prise de conscience des difficultés, au-delà de l'accompagnement réalisé.

Les avancées significatives

L'axe 2 est un axe important à soutenir dans des quartiers où la progression de la mixité entre jeunes et personnes âgées et la très forte diversité culturelle confirment l'importance du travail sur le renforcement du lien social.

Dans ce contexte, l'appel à projets a permis de soutenir :

➤ **des initiatives qui mettent en exergue la promotion des valeurs citoyennes, l'ouverture culturelle et l'acceptation des autres, notamment avec :**

▪ Les actions favorisant la **participation des habitants** :

- Le Fonds de Participation des Habitants (CIFPH) : créé en 2004, le fonds de participation des habitants portés par un collectif d'habitants des quartiers s'est constitué en association en 2007 avec la création du Comité Intercommunal du FPH. Il associe tous les quartiers de la politique de la ville pour favoriser la mixité et les échanges entre quartiers mais finance prioritairement les actions dans les QPV. Il s'agit d'actions se déroulant dans les quartiers (repas de Noël, fête des voisins, fête de la musique, carnaval,...) ou en dehors (sorties familiales en Dordogne principalement).

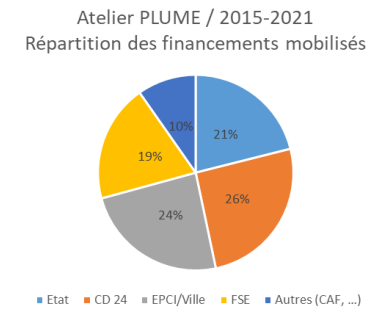
Une vingtaine d'actions sont financées chaque année et comptabilisent près de 2 000 bénéficiaires. Il s'agit d'un outil de mobilisation citoyenne car il ne finance que des projets issus d'habitants. Depuis 17 ans, ce dispositif a toujours été soutenu par l'Etat, le Département, l'Agglomération et les 3 communes concernées.



- Des « Scènes ouvertes » et projet Théâtre « Vivre ensemble » avec les conseils citoyens des 2 QPV en partenariat avec les centres sociaux et la compagnie Rouletabille;
 - Les jeunes de St-Ex. - « Vivre activement sa citoyenneté »;
 - La Junior Association des Jeunes du Gour de l'Arche / JAGAS – « Les jeunes s'engagent »; Composée de 20 jeunes âgés de 11 à 15 ans, JAGAS mène des actions innovantes, citoyennes et solidaires autour du développement durable
 - Les ateliers cuisine des centres sociaux ;
 - Les ateliers socio-linguistiques et d'alphabétisation (et cours de FLE) dans les centres sociaux, 4 fois par semaine, dont l'objectif est de lutter contre l'illettrisme et l'exclusion sociale par l'apprentissage de la langue française. Ainsi l'Atelier PLUME de Chamiers (6 ateliers selon les niveaux) a connu l'accueil de 160 personnes par an en moyenne sur les 4 dernières années, soit plus de 10 000 heures de formation en moyenne par an. Parmi les stagiaires, on trouve en moyenne 57% de femmes, 89% de stagiaires résidant sur Périgueux et Coulounieix-Chamiers, 33 % en quartiers de la politique de la ville (dont 22 % en QPV), 31% bénéficiaires du RSA, 23 % de réfugiés. La grande majorité viennent d'Afrique, d'Asie et d'Europe (à parts quasi-égales). 18 sorties positives (emploi, formation, stage, cursus scolaire) en moyenne chaque année sont constatées sur la période.
- De plus, un travail partenarial s'est enclenché en 2020 entre les 2 centres sociaux et la Maison de l'emploi du Grand Périgueux afin d'accompagner les réfugiés dans le cadre de l'apprentissage du français et d'une démarche globale d'insertion.
- des actions de prévention et d'information sur les discriminations avec les associations Ciné Cinéma, le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) ou encore les communes et centres sociaux.



Atelier PLUME - Centre social St-Exupéry - Coulounieix-Chamiers



Atelier Cuisine
Centre social L'Arche
Périgueux

Les priorités à consolider

On ne constate pas de priorités « orphelines » dans cet axe 2 même s'il convient de noter un déséquilibre important dans le soutien aux actions de l'appel à projets entre les priorités 1 et 2.

En effet, les acteurs, associatifs en particulier, ont développé de nombreuses actions pour favoriser le lien social et toutes les initiatives qui mettent en exergue la promotion des valeurs citoyennes, de l'ouverture culturelle et de l'acceptation de l'autre (priorité 2).

Concernant **la priorité 1**, les acteurs ont eu davantage de difficultés à développer des actions de prévention et d'information sur les discriminations. Ils se sont néanmoins inscrits dans les démarches initiées par les institutions ; d'une part, l'Etat (Cf. Plan de formation sur les valeurs de la République) et d'autre part, la communauté d'agglomération :

- Plan de formation / sensibilisation à la lutte contre les discriminations, en partenariat avec l'association bordelaise Boulevard des potes ;
- Plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations (PTLCD) sur Le Grand Périgueux.

Cf. Fiche Zoom



Les journées inter professionnelles de lutte contre les discriminations



A RETENIR

L'appel à projets du contrat de ville contribue chaque année, au soutien des actions visant à promouvoir la diversité et les solidarités de manière forte, notamment en terme de participation des habitants. Toutefois, les actions visant la lutte contre les discriminations sont plus rares. Par ailleurs les actions sont moins transversales et ont davantage lieu sur un seul quartier que d'autres actions de l'appel à projets, en dehors du fonds de participation des habitants qui s'adresse à tous les quartiers et qui a notamment pour objectif, la mixité territoriale (fêtes et sorties communes à plusieurs quartiers, etc.).



Le Plan territorial de de lutte contre les discriminations et la constitution du réseau de vigilance 1/3

Rattachement au contrat de ville :

Axe 2 - Promouvoir la diversité, soutenir les solidarités et lutter contre les discriminations

Porteur de projet :

Le Grand Périgueux

Résultats / objectifs :

- ⇒ La réalisation d'un diagnostic de territoire
- ⇒ L'élaboration d'un Plan territorial de lutte contre les discriminations, annexé au contrat de ville
- ⇒ La mise en œuvre de formations et de journées interprofessionnelles
- ⇒ La structuration d'un « réseau de vigilance »

Planning de l'action :

Durée du contrat de ville

Partenariats : Boulevard des potes, Etat et forces de l'ordre (police / gendarmerie), Justice, Défenseur des droits, CDAD, collectivités, CCAS, centres sociaux, associations de prévention et d'insertion, associations d'informations et d'accès aux droits (CIDFF, Infodroits, France Victimes 24,...), etc.

Localisation : Grand Périgueux

Contexte :

Un travail engagé depuis 2014 dans le cadre de la politique de la ville

La **1^{ère} journée interprofessionnelle** organisée en 2014 à Boulazac a confirmé l'intérêt et la demande des acteurs, des partenaires et des habitants.

Un diagnostic territorial en 2016

Face à ces besoins exprimés, un diagnostic territorial, financé par le CGET a été conduit par un cabinet indépendant en 2016. Les résultats du diagnostic confirment les perceptions exprimées par les professionnels du territoire dans les domaines de l'emploi et du logement notamment. Les résultats du diagnostic ont été partagés lors de la **2^{ème} journée interprofessionnelle**, organisée en 2016 à la Filature.

Une formation des acteurs de la PDV en 2017

En parallèle, par le biais d'un conventionnement avec l'association bordelaise Boulevard des potes, une formation de 3 jours a été organisée en 2017 pour les villes, CCAS, Centres sociaux, et autres associations (**15 professionnels formés**).



Le Plan territorial de de lutte contre les discriminations et la constitution du réseau de vigilance 2/3

Une démarche concertée et un pilotage politique fort qui se traduisent en actes concrets

⇒ **Un document cadre : le plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations (PTLCD)**

Construit en 2017 avec des groupes de travail thématiques (Emploi, logement, accès au droit des victimes) pilotés par des élus référents et composés d'acteurs du territoire (entreprises, collectivités, associations...), **le PTLCD a été signé le 18 juin 2018** par la Préfète de Dordogne, les Présidents des Conseils régional et départemental, le procureur de la République et le Président du Grand Périgueux. Annexé au contrat de ville 2015-2020, il a été signé pour une durée de 3 ans, puis prolongé jusqu'en 2022.

Il couvre tout le territoire du Grand Périgueux (43 communes).

Il a été partagé avec les partenaires lors de la **3^{ème} journée interprofessionnelle** organisée à la Filature en décembre 2018.

Il est composé de **4 axes issus des priorités identifiées dans le diagnostic** :

- l'emploi et la formation,
- le logement,
- l'accès au droit des victimes
- et le travail mené en interne au sein de la collectivité (agents et élus).

⇒ **La structuration d'un « réseau de vigilance »**

C'est le point fort du plan territorial.

L'animation du réseau s'appuie sur l'organisation des journées interprofessionnelles tous les 2 ans ; un groupe de travail dédié à cette thématique s'est révélé nombreux (+ de 30 participants) et force de proposition.

Un logo a été conçu de façon concertée pour rendre visible les structures en capacité d'accueillir et d'orienter les victimes.

La charte d'engagement au sein du réseau de vigilance en faveur de l'égalité de traitement et de la non-discrimination a été signée par l'ensemble des partenaires (collectivités, association, police gendarmerie, justice...) afin de formaliser leur engagement.

Une formation de 2 demi-journées a été organisée, à l'École de police pour les référents du réseau (18 personnes) en février **2020**. Animée par des spécialistes juridiques locaux (Infodroits, CIDFF, France Victime 24, Police, Gendarmerie, Procureur), **elle vise la cohésion du réseau et l'amélioration de la connaissance juridique des discriminations.**

⇒ **Les actions pour 2022-2023 :**

- Journée interprofessionnelle 4^{ème} édition (thématique logement)
- Organisation d'un test de situation/logement privé
- Formation des agents commerciaux de Périgord Habitat
- Signature de la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale



Le Plan territorial de de lutte contre les discriminations et la constitution du réseau de vigilance 3/3

Bénéficiaires : les habitants de l'Agglomération et en particulier, les habitants des quartiers et victimes de discrimination.



- Un diagnostic réalisé par un cabinet indépendant
- Un engagement politique fort
- Le 1^{er} plan signé en Dordogne
- Une journée interprofessionnelle organisée tous les 2 ans (2014, 2016, 2018) et des formations dédiées
- Une formation pour les entreprises du territoire et les agences d'intérim « Recrutement Inclusion Diversité » par le cabinet Nano RH (mars 2018 / 12 participants), financée par la DRJSCS / Politique de la ville.
- L'intégration du principe de non-discrimination dans la convention PAQTE (Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises), signée avec les grandes entreprises du territoire (La Poste, Vinci, Enedis, Orange, Cultura, BNP Paribas, GRDF, etc.), le Préfet et le Président du Grand Périgueux en novembre 2019.
- La structuration d'un réseau de vigilance en faveur de l'égalité de traitement et de la non-discrimination. Cette action contribue à la mise en œuvre de l'accès au droit des victimes de discrimination. Elle répond à une forte demande des acteurs locaux (démunis) et des habitants (en manque d'information sur leurs droits). Cf. diagnostic.
- **Il existe aujourd'hui une trentaine de référents de proximité en capacité d'accueillir et d'orienter les victimes de discriminations vers le bon interlocuteur.**



- Une interruption des rencontres professionnelles en 2020 avec la crise sanitaire
- Un partenariat à relancer et un réseau de vigilance à faire vivre dans un contexte de gouvernance renouvelée à l'Agglomération et de fin des confinements liés à la crise sanitaire
- Un travail de mobilisation partenariale et de recherche de financements quotidien



Les points de vigilance et d'amélioration :

- Renforcer la présence de médiateurs sociaux dans les quartiers
- Maintenir le soutien au pouvoir d'agir des habitants par l'aide apportée aux Conseils citoyens, au FPH ou aux Juniors associations, acteurs qui participent aussi au développement du « lien social comme vecteur de prévention et de lutte contre les discriminations »
- Poursuivre la démarche initiée dans le cadre du Plan Territorial de Lutte Contre les Discriminations en prolongeant ce PTLCD (2018-2022) et en poursuivant le travail de sensibilisation et de formation à la prévention et à la lutte contre toutes formes de discrimination, et faire vivre le réseau de vigilance
- Renforcer et rendre lisible le déploiement du plan de formation des acteurs professionnels et bénévoles aux Valeurs de la République et à la laïcité envers les acteurs des QPV, afin de permettre notamment l'implication des acteurs associatifs dans des actions de proximité

Les avancées significatives

L'axe 3 constitue un axe fort pour lutter contre les inégalités sociales d'accès aux droits et à la santé, à l'offre d'activités culturelles, sportives et de loisirs pour les familles et les jeunes. De nombreuses associations se mobilisent afin d'offrir un accès effectif à l'offre existante et à venir. Elles constituent pour les habitants des quartiers une ressource à préserver et à conforter en matière de lien social et d'innovation.

Concernant l'accès aux droits pour tous, les permanences d'Infodroits situées dans les quartiers permettent aux habitants d'avoir un premier accueil et une orientation vers les dispositifs de droit commun.

Par ailleurs, afin de lutter contre le renoncement aux soins et promouvoir la prévention, deux sessions d'informations ont été proposées aux professionnels des CCAS, centres sociaux,... ainsi qu'une visite du centre d'examen de santé, dans le cadre du Contrat Local de Santé et en partenariat avec la CPAM.

En matière de santé, l'Atelier Santé Ville mobilise la majorité des subventions spécifiques.

Au-delà de la coordination des partenaires du réseau ASV et des actions initiées dans ce cadre, c'est également par ce dispositif que d'autres actions ont pu être confortées, à savoir :

- des soins médicaux et dentaires pour tous (Maison Périgourdine Humanitaire / MPH) ; Centre de soins gratuits pour les personnes en situation de précarité et ayant des difficultés pour accéder aux soins. Consultations médicales gratuites, médecine générale, réseau de spécialistes, soins infirmiers et dentaires gratuits.
- une session annuelle de formation à la prévention du suicide dans le cadre du CLS, etc. Cf. Fiche ZOOM
- des actions menées sur les quartiers avec et pour les habitants : « Mon quartier, ma santé », présence du « bus de la vue » (dépistage ophtalmologique gratuit), etc.

Contrairement aux idées reçues, le non-recours aux droits sociaux et civiques, et particulièrement aux aides, est important dans les QPV : 43% pour le RSA socle, au niveau national.



Les bénévoles dans les locaux de la Médecine Périgourdine Humanitaire (MPH) - 27 rue Font Claude à Périgueux

Cependant, 70 % des actions relèvent de la **priorité 3 (accès au sport et à la culture)**. Au-delà des subventions spécifiques, ces actions mobilisent des financements fléchés sur les quartiers, des fonds Jeunesse et Sports et de la DRAC en particulier.

En matière d'accessibilité sportive :

- Certains clubs sportifs ont choisi d'offrir **une accessibilité tarifaire et de proximité** aux jeunes des quartiers : l'ASPTT Lutte (La lutte au cœur de mon quartier - Chamiers), le Tennis Club de Boulazac (Fête le mur aux Hauts d'Agora et au Gour de l'Arche), le Boxing Club Périgourdin (Ecole de boxe sur la Boucle de l'Isle et à Chamiers / Boxing Tour sur tous les quartiers du Contrat de ville) ou encore Handball Périgueux (Gour de l'Arche et St-Georges-Les Mondoux).
- De plus, l'action « **J'apprends à nager** » mise en place par Le Grand Périgueux et soutenue par le CNDS (plan national « citoyens du sport ») depuis 2015-2016, puis l'Agence Nationale du Sport, a permis à environ 150 enfants des quartiers ne sachant pas nager de bénéficier de 18 séances gratuites avec un maître-nageur afin d'acquérir les bases essentielles pour savoir se sauver de la noyade et avoir les bases de la nage codifiée. Les bilans confortent cette action qui permet aux enfants âgés de 6 à 12 ans d'apprendre à nager. Ce dispositif est intégré au plan de prévention des noyades et de développement de l'aisance aquatique. Dès 2020, il est monté en puissance avec la mise en œuvre des premières actions « aisance aquatique » destinées aux enfants de 4 à 6 ans. L'Agglomération a maintenu l'action pendant les petites vacances scolaires pour les enfants des QPV et a ouvert la possibilité aux enfants du territoire dont le QF CAF des familles est inférieur à 1000, d'apprendre à nager gratuitement pendant l'été. Enfin, il faut souligner que ces deux dispositifs ont été intégrés "Objet de la Vie Quotidienne" dans le cadre du suivi des politiques publiques prioritaires.



La lutte au cœur de ma commune, au cœur de mon quartier - ASPTT Lutte / C.-Chamiers



Boxing Tour dans les quartiers – BCP



Départ pour J'Apprends A Nager



Tennis Club de Boulazac - Fête le mur du Gour de l'Arche à Roland Garros ! Départ pour Paris

Sur le QPV de Chamiers, les actions « Sois Sport » ou « M'T Vac » proposent des offres de pratiques pour les jeunes de 12 à 17 ans en particulier, visant à créer du lien social. Elles proposent un programme d'activités sportives sur le quartier et en dehors du quartier (randonnées, VTT, canoë, etc.) en accès libre, pendant les vacances scolaires et les mercredis. Ces actions visent à réguler des tensions dans le quartier en occupant les jeunes de manière positive et en leur permettant d'acquérir des valeurs de respect et de citoyenneté, tout en permettant de coordonner les actions sportives et de loisirs sur le territoire.

Sur Périgueux, le dispositif « Mon quartier s'anime » vise à proposer des animations en pied d'immeuble pour les enfants de 6 à 11 ans avec comme objectifs de faciliter l'accès aux loisirs, valoriser le quartier et accompagner les enfants vers les équipements de la ville. Ils concernent 4 quartiers (Clos Chassaing, Mondoux, en alternance Gour de l'Arche et Toulon), 4 jours par semaine pendant les vacances scolaires. Lancé en 2020, il a bénéficié du soutien de l'état en 2021. Il réunit environ 40 enfants et ce sur les 40 jours d'activités annuels. A noter que l'enquête de fréquentation met en lumière que l'action touche à part égale les filles et les garçons, que seul 50% pratiquent une activité sportive et 90% ont découvert les équipements culturels de la ville avec cette opération.



Les vacances comme sur des roulettes - All Boards Family



Sois sport – Repas de quartier – Chamiers - 16/09/2017

En matière d'accessibilité culturelle :

- Les deux opérateurs que sont L'Odyssée de Périgueux et l'Agora de Boulazac proposent un partenariat avec les acteurs sociaux pour une tarification permettant une accessibilité plus forte ainsi que des ateliers participatifs (**Etre spect'acteur de Mimos !**).

Dès 2016, Le Sans Réserve a également proposé une action originale (« **Dedans Dehors** ») visant à intégrer plus fortement la salle de spectacle au quartier du Bas-Toulon. La réussite de ces actions tient beaucoup à l'association des acteurs sociaux de proximité. Ainsi, le partenariat avec le Musée de Périgueux (MAAP) dans le cadre de l'action « **Les pieds dans l'Art** » portée par le centre social et culturel L'Arche a réussi ce pari. Il ne faut pas non plus oublier les plus petites structures de proximité tels que Rouletabille ou Syphon'Art qui proposent notamment, des **ateliers de théâtre ou d'écriture** à Périgueux (Boucle de l'Isle et Gare).

- Pendant l'été au Gour de l'Arche, outre la fête du quartier, une **Fête du cheval** a été proposée mi-août par les Cavaliers et meneurs de la vallée qui ont associé Le Chemin avec la mise en œuvre d'un chantier éducatif.
- Quant à All Boards Family, l'association propose des activités à tous les jeunes des quartiers dans le cadre de l'action « **Des vacances comme sur des roulettes** » qui a pu être complétée par un Festival de cultures urbaines **Urbanoïd**.
- Les années 2016 à 2021 ont également été marquées par un projet artistique d'envergure « **Vagabondage 932** ». Pour la première fois, une résidence d'artistes de la Compagnie d'art sonore et éditeur phonographique Ouïe/Dire, co-financée par l'Agence culturelle de Dordogne, s'est établie dans un appartement du quartier. Les artistes s'y sont immergés et ont construit de multiples partenariats avec les structures sociales, éducatives, commerçantes ainsi qu'avec le conseil citoyen qui a trouvé un cadre différent et ludique pour travailler les thématiques de cadre de vie, tranquillité, santé,... dans le quartier. En 2018, est paru le premier numéro du « Voltigeur »,



Résidence d'artistes « Vagabondage 932 »
Cie Ouïe/Dire – QPV Chamiers / Apt 932 / 2018



« Apéro Murette » - Résidence d'artistes « Vagabondage 932 »
Cie Ouïe/Dire – QPV Chamiers – 15/10/2021

journal de quartier qui rassemble quelques belles contributions dessinées, pour faire connaissance avec les habitants des quartiers prioritaires, loin des caricatures des "banlieues difficiles". Le 5^{ème} Voltigeur sortira en 2022 dans le cadre d'une résidence élargie « **Vagabondages** » à la Boucle de l'Isle. Le travail artistique de la compagnie, initié à Chamiers, se prolonge sur la ville de Périgueux pour explorer de nouveaux territoires et initier de nouvelles rencontres avec les habitants des quartiers.

La Cie **Paon dans le ciment**, en résidence avec L'Odyssée, s'est également installée sur le quartier de la Boucle de l'Isle et particulièrement dans un local de pied d'immeuble du Gour de l'Arche, en 2021. Avec « **Mémoire Vive** », elle porte un projet théâtral participatif pour dynamiser la cohésion sociale et valoriser le patrimoine urbain au sein de la Boucle-de-l'Isle.

Cette compagnie s'appuie sur de nombreux partenaires dont l'**association Rouletabille**, incontournable acteur du quartier, situé dans les locaux de la Filature de l'Isle et dont le travail de proximité avec les habitants amène à des œuvres théâtrales et des démarches de création dans de nombreux domaines (écriture, photo, collage, vidéo, etc.) ayant pour but l'échange, l'ouverture, le partage, la mémoire, ...

En lien avec Rouletabille, l'**UPOP** a porté des **Ateliers permanents** et un projet de **RERS**, projet collectif porté par des citoyens affirmant que chacun a acquis des savoirs, des savoir-faire et que nous pouvons tous apprendre les uns des autres dans le cadre d'échanges fondés sur la réciprocité et la gratuité. En valorisant les potentiels individuels, le RERS vise à favoriser l'accès pour tous à la culture, à de nouvelles connaissances, à développer le lien social intergénérationnel et interculturel, à soutenir les solidarités et lutter contre les discriminations. L'UPOP organise des rencontres sur les 2 QPV afin de maintenir la dynamique du collectif d'animation associant habitants, professionnels et bénévoles associatifs. Le RERS n'a pu cependant être maintenu face à la « fuite » des bénévoles dans un contexte difficile.

PAON
DANS LE
CIMENT



Atelier « Film Animé » -
Rouletabille / UPOP / MAAP /
La Papeterie des Arceaux –
Boucle de l'Isle 2021



De nombreuses actions et acteurs culturels sont soutenus par **la DRAC**. Ainsi, afin de faciliter l'accès à l'art et à la culture des habitants des QPV, la DRAC a soutenu plusieurs structures chaque année : Cie Ouïe Dire, Rouletabille, centre social et culturel L'Arche et **Printemps O Proche Orient (festival Orizon)**.

Pour prioriser les projets en direction de la jeunesse, la DRAC a soutenu 2 actions (« Passeurs d'image » / **Ciné cinéma** et C'est mon patrimoine / musées de Périgueux). Dans le cadre des parcours d'éducation artistique et culturelle (EAC) pendant les temps scolaires, la DRAC a soutenu en particulier les structures labellisés (l'Odyssée, l'Agora, Le Sans Réserve, Théâtre Grandeur Nature) et le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Dordogne notamment pour une incitation à une tarification sociale permettant à des familles des QPV d'accéder à l'offre d'enseignement et permettant un renouvellement des pratiques pédagogiques pour plus d'accessibilité.

A noter enfin que dès le début de la crise COVID, le gouvernement a appelé à une attention soutenue envers les QPV. Ainsi, plusieurs opérations ont vu le jour accompagnées de dotations complémentaires aux dotations initiales :

- Le dispositif « **Quartiers d'été** » a permis de faire de la période estivale un temps d'éducation autant que de loisirs pour les jeunes des quartiers prioritaires qui ne pouvaient partir en vacances. Il s'agissait, par ce biais, de renforcer le lien social au sein des quartiers et d'élargir les perspectives d'insertion des jeunes. Ce dispositif est reconduit sur 2022. Il a été complété par Quartiers d'automne en 2020 mis en place pour le financement d'actions sur les vacances d'automne.
- « **Quartiers solidaires** » était un fonds d'urgence exceptionnel pour financer les actions de solidarité mis en œuvre par les associations en particulier celles de grande proximité.
- « **Quartiers solidaires jeunes** » était un fonds d'urgence exceptionnel pour financer les actions en faveur des publics jeunes de 0 à 25 ans s'inscrivant dans les champs d'intervention tels que la continuité éducative, le sport, la culture, la santé mentale, l'insertion professionnelle, la prévention et le soutien à la parentalité.

A retenir

Une des caractéristiques de cet axe est qu'il concerne de nombreuses actions transversales (2/3 des actions), recoupant plusieurs secteurs géographiques (habitants de différents quartiers) ou disciplines. L'accessibilité sportive et culturelle est fortement représentée (2/3 des actions de l'axe 3) avec l'implication de nombreuses associations. Cet axe participe fortement au pilier Cohésion sociale. Il a été par ailleurs renforcé par les dispositifs « Quartiers d'été » et « Quartiers solidaires » en 2020 et 2021, suite à la crise sanitaire.

Année	Quartiers d'été	Quartiers d'automne	Quartiers solidaires	Quartiers solidaires jeunes
2020	44 310 €	25 130 €	21 248 €	
2021	27 772 €			6 355 €
2022	24 000 €			

Les priorités à consolider

Aucune priorité orpheline n'est à constater mais il existe toutefois un déséquilibre important entre les 3 priorités.

La priorité 3 concernant l'accès à l'offre et aux pratiques mobilisent fortement les structures associatives sportives et culturelles dans le cadre de l'appel à projets annuel.

Il n'en demeure pas moins que des actions relevant des priorités 1 et 2 sont menées en dehors de l'appel à projets. Peuvent être citées pêle-mêle :

- Une action santé par l'estime de soi : l'**atelier « bien-être »**, initié dans le cadre de l'ASV et porté par le CCAS de Coulounieix-Chamiers ; animée par une socio-esthéticienne, cette action a permis aux habitantes de Chamiers de bénéficier d'un temps dédié afin de prendre soin d'elles-mêmes, reprendre confiance et aussi prendre soin de leur entourage (enfant, conjoint, parent).
- Dans le cadre des conditions d'accès aux droits pour tous , le **Guide Pratique Santé (GPS)** qui présente l'ensemble des structures sanitaires et sociales mais aussi les lieux d'écoute, d'accueil et de ressources accessibles gratuitement sur l'agglomération a été actualisé dans le cadre de l'ASV. Conçu pour les professionnels et les bénévoles qui accompagnent des personnes en situation de vulnérabilité ou en rupture de parcours, c'est un outil pratique qui recense 48 structures au total. Il est accessible en version numérique et imprimable sur le site internet du Grand Périgueux où il est mis à jour régulièrement.
<http://www.agglo-perigueux.fr/Cohesion-sociale/La-Sante/L-Atelier-Sante-Ville-ASV/Le-Guide-Pratique-Sante>
- L'envoi d'une **newsletter hebdomadaire d'actualités** du territoire en matière de lien social (offres de formation, appels à projets, événements sanitaires, sociales, culturelles, etc.) aux membres du réseau de l'ASV.

- Le développement de dispositifs de la CPAM pour les **soins dentaires** : action de prévention bucco-dentaire en développant dans les QPV (Chamiers) un accompagnement et un suivi individuel pour aider les enfants de CP à aller chez le dentiste et à faire réaliser des soins si nécessaire. Par ailleurs, la CPAM accorde des aides extra-légales pour les soins dentaires des habitants (sous condition de ressources).
- Afin de lutter contre le renoncement aux soins et de faire la promotion de la prévention, 17 professionnels de la médiation administrative ont reçu une information sur l'**ouverture des droits « santé »** (Puma, Aide à la complémentaire, bilan de santé, etc.) par la CPAM et la CARSAT (oct-nov. 2016). Cette action a également permis de réfléchir à la mise en œuvre d'une permanence « droits-santé » au centre social et culturel L'Arche à Périgueux.
- La CAF offre également **un espace d'information et d'orientation** dans le cadre du point d'accueil de Périgueux, et d'une offre de service de travail social en direction de familles lors d'événements de la vie familiale (naissance, séparation, décès, difficultés économiques et sociales, départs en vacances..). Un accompagnement au numérique est également réalisé au siège de la CAF. **Un relais CAF** est conventionné avec le centre social Saint-Exupéry sur Coulounieix-Chamiers



Formation / Etude Impact sur la Santé – NPNRU de Chamiers / 2017-2018

**Rattachement au contrat de ville :**

Axe 3 - Permettre l'accès à la santé, aux droits, aux services et aux activités

Porteur de projet : Le Grand Périgueux

Résultats / Objectifs :

Animé par le Grand Périgueux depuis 10 ans, il est inscrit au sein du Contrat de ville et du Contrat local de santé et vise la réduction des inégalités d'accès à la santé et l'amélioration de la santé des habitants :

- En améliorant la connaissance de l'état du territoire en matière de santé (diagnostic partagé, observation locale,...) ;
- En rassemblant des acteurs autour d'une démarche, d'objectifs et de projets communs et en favorisant leur concertation et le développement de partenariats dans les champs sanitaire, social, médico-social, éducatif, culturel,... ;
- En développant la participation active des habitants à toutes les phases des programmes de promotion de la santé (diagnostic, définition des priorités, programmation, mise en œuvre et évaluation).

Planning de l'action :

Durée du contrat de ville

Communication :

- La Newsletter de l'ASV
- Les rencontres du réseau de l'ASV
- Le Guide pratique santé (GPS)

<https://www.grandperigueux.fr/au-quotidien/sante/latelier-sante>

**Localisation :** QPV La Boucle de l'Isle et Chamiers**Partenariats :**

L'objet du réseau porte sur la circulation d'informations relatives à la santé dans la vie quotidienne dans tous les secteurs ou thématiques, de façon transversale. La circulation de ces informations poursuit l'objectif de mobiliser les professionnels et les bénévoles vers les quartiers prioritaires. Ce réseau s'appuie sur des outils d'échanges d'information et de communication dédiés tels que la newsletter de l'Atelier santé ville, les rencontres du réseau et le guide pratique santé.

Message d'une conseillère Cassiopéa concernant la Newsletter ASV :

« Informations intéressantes à titre professionnel ou personnel. Je suis toujours curieuse de les découvrir. Je les transmets régulièrement à mes collègues en contact avec nos adhérents. Elles complètent notre accompagnement, notre suivi personnalisé et favorisent notre démarche de lutte contre l'isolement. De plus, dans le cadre de mes missions, les informations transmises m'ont parfois permis de découvrir de nouveaux partenaires et ainsi, d'agrandir notre réseau de professionnels. »

Financement du poste de coordination	
Etat (ANCT)	10 000 €
Conseil départemental 24	8 000 €
Etat (ARS NA)	15 000 €
Le Grand Périgueux	20 000 €
Total	53 000 €



Bénéficiaires : - les habitants des quartiers (notamment les conseils citoyens et amicale des locataires)
- un réseau d'acteurs composé de 577 membres (professionnels, bénévoles, élus, habitants, etc.), soit 228 structures

+

- Action structurante, l'ASV repose sur un réseau d'acteurs impliqués et bénéficie d'une animation avec des outils dédiés. Tous les temps d'échange (rencontre réseau, groupes de travail, évaluation) sont adaptés afin de **permettre aux habitants de participer**.
- Un **réseau d'acteurs** qui croit chaque année. Des temps sont dédiés à la présentation des nouveaux acteurs.
- Un « **guide pratique santé** » qui présente l'ensemble des structures sanitaires et sociales mais aussi les lieux d'écoute, d'accueil et de ressources généralistes et **accessibles gratuitement** sur le territoire. Il est destiné aux professionnels et bénévoles qui accompagnent des personnes en situation de vulnérabilité ou en rupture de parcours.
- **Plus-value du partenariat avec l'hôpital** : le poste de coordination au Grand Périgueux qui s'appuie sur la présence d'autres postes de coordination ou de médiation financés par l'ARS dans le cadre de la politique de santé publique. Il s'agit notamment de chargées de mission en santé publique basées au Centre hospitalier de Périgueux et de Vauclaire. La création de tels postes sont déclencheurs de partenariat et de projets construits en commun. Il existe régulièrement des appels à projet pour soutenir les postes de médiation en santé publié par l'ARS. L'inscription du dispositif ASV dès le 1er CLS en 2016, a permis de réaliser des actions dans les quartiers prioritaires financées par les crédits du droit commun de l'ARS.
- Une action « **Mon quartier, ma santé** » très porteuse sur les 2 QPV / association de partenaires professionnels et d'habitants en matière d'activité physique adapté et nutrition => projet pérennisé avec la création d'une section loisirs ASPTT (gymnase de Chamiers) gratuite pour les habitants des QPV

-

- Difficulté de **toucher certains habitants** dans la durée
- Les actions en cœur de quartier sont à développer plus fortement
- La **mobilisation des acteurs** de proximité doit s'amplifier
- Les habitants doivent être davantage **associés aux projets**
- Les actions liées à la **santé mentale** doivent être





L'Atelier Santé Ville

1/2

La newsletter s'est adaptée à la crise sanitaire liée au Covid 19. Entre mars et juillet 2020, 9 lettres spéciales « covid » ont été réalisées. Elles ont traité des sujets suivants :

- **La gestion de la crise** : Affiches de prévention et attestations traduites en langues étrangères, des guides pour poursuivre un accompagnement social à distance, les démarches en ligne, les liens vers les sites d'info et les mesures de soutien financier aux associations.
- **Infos sur les structures membres du réseau** : Comment vous joindre ? Quels nouveaux horaires ? Permanence téléphonique ou numérique, etc.
- **La continuité des soins pendant le confinement** : Les consultations médicales qu'elles soient préventives ou dans le cadre d'un parcours de soin sont en chute libre, alors comment continuer à prendre soin de sa santé pendant le confinement ?
- **Bien vivre avec le Covid** : Comment redémarrer son activité professionnelle, associative, bénévole... avec le Covid ? Les ressources pratiques et des études pour la prévention et la continuité des soins, les actions locales reprennent en format distancié ou présentiel, les dispositifs d'aides à la reprise et les appels à projets pour accompagner vos structures et les adapter à ce contexte fluctuant...



Sommaire

Prévention & Dépistage	1-3
Consultations Médicales & Dentaires	4-4
Événets, Accueil, Orientation	7-8
Maternité, Périnatalité & Préventivité	9-10
Santé Mentale	11-13
Addictions	14-17
Santé Sexuelle	18
Maladies Chroniques	19-20
Séniers	21-22
Handicap	23-23
Droit	24
Ressources en éducation à la prévention de la santé	25
Ressources en cas de travail de prise en charge	25
Numéros d'appel d'urgence	26-27



Ateliers Bien-être – intervention d'une socio-esthéticienne – CCAS de C.-Chamiers - 2017

👉 Les points de vigilance et d'amélioration:

=> En matière d'accessibilité culturelle et sportive

- Conforter la dynamique associative en mobilisant les moyens disponibles (postes adultes-relais et FONJEP, FDVA, ANS, MILDECA, DILCRAH, FIPDR, etc.), le plan de formation des bénévoles (réseau MAiA) et les engagements pluriannuels via les conventions d'objectifs
- Poursuivre le soutien aux actions des associations culturelles et sportives dans les QPV en mobilisant le droit commun et en expérimentant sur des crédits spécifiques, mais aussi en renforçant la coordination et l'accompagnement des associations qui interviennent en QPV
- Conforter la qualité éducative des projets sportifs et poursuivre le développement d'équipements, services et activités dans les quartiers pour rattraper les écarts et renforcer l'attractivité et favoriser la mobilité pour permettre l'accès aux services
- Poursuivre la mobilisation amorcée des établissements culturels pour engager des actions en lien avec les habitants, notamment des jeunes, des quartiers prioritaires, à l'image de certains projets actuels, et développer l'inscription dans des dispositifs nationaux pour la jeunesse (École/collège au cinéma, Passeurs d'Images, C'est mon patrimoine, Pass culture, etc.)
- Diversifier les domaines d'action culturelle : spectacle vivant fortement représenté ; éducation aux médias et à l'information ainsi que patrimoine présents ; arts visuels et danse moins présents, tout comme la culture scientifique et technique
- Concrétiser davantage la participation des habitants et des acteurs de grande proximité

=> En matière d'accès aux droits et à la santé

- Poursuivre l'animation du réseau Atelier Santé Ville et la mise en place d'actions dans les QPV en lien avec les partenaires. Renforcer l'« aller vers »
- Etablir un diagnostic de l'évolution et des besoins de l'offre de soins (en particulier sur la santé mentale) et développer la prise en charge des souffrances psychiques des habitants, et en particulier des jeunes
- S'assurer que l'accès à l'offre de soins et l'orientation vers le droit commun soient garantis pour permettre la continuité du parcours de l'habitant (prévention primaire, secondaire, soins,...)
- Renforcer la lisibilité des Frances Services et CNFS (Conseillers numériques France Services) et la présence des partenaires institutionnels (permanences) dans ces espaces. Mieux communiquer sur leur accompagnement concernant les habitants
- Construire une stratégie d'inclusion numérique sur le territoire de l'Agglomération

2 - L'ÉVALUATION DES ACTIONS STRUCTURANTES EN MATIÈRE DE CADRE DE VIE ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Analyse des actions de l'Axe 4 – Transformer l'image des territoires urbains en difficulté en favorisant une meilleure diversité sociale et en valorisant leur attractivité

Analyse des actions de l'Axe 4 – Transformer l'image des territoires urbains en difficulté en favorisant une meilleure diversité sociale et en valorisant leur attractivité

Priorité 1 – Le développement de l'attractivité résidentielle

Le travail conduit sur l'attractivité résidentielle a été très significatif sur les deux quartiers prioritaires.

Sur le QPV de La Boucle de l'Isle, le programme de relogement des locataires de la Résidence Saltgourde (2015-2017) inscrite en PNRU 1, a permis le lancement de la déconstruction des 220 logements à partir du 4^{ème} trimestre 2017, au terme d'un fort mouvement de protestation des habitants. Coût total de l'opération : 2 670 828 €.

Sur 141 baux en cours, 104 relogements ont été effectués dans le parc du bailleur. Malgré une attention affirmée dans la charte de relogement de limiter le relogement sur les QPV, la demande des locataires a conduit à répondre aux attentes notamment sur le QPV Boucle de l'Isle (62 relogements). Les autres sites de relogement ont été Saint-Georges Les Mondoux, Périgueux Nord, Vésone centre-ville.

Une enquête de satisfaction a été menée auprès des habitants relogés par Grand Périgueux Habitat en 2017. 93 ménages ont été interrogés sur les 104 relogés dans le parc du bailleur (taux de réponse de 89%) avec les principaux résultats suivants :

- Satisfaction sur le déroulement du relogement à 87%
 - Satisfaction sur la communication des informations au cours du processus de relogement à 94%
 - Satisfaction sur l'opération proprement dite de déménagement à 78%
 - Satisfaction sur le nouveau logement et sa réponse aux attentes du locataire à 88%
 - Satisfaction sur le nouveau quartier (si départ du Gour de l'Arche) à 85%
- Par ailleurs, le relogement a représenté une opportunité dans le parcours résidentiel (63%). Il a été vécu comme négatif dans le parcours résidentiel pour seulement 16% des locataires (10 ont exprimé le souhait de déménager à nouveau).

Déconstruction
de la Résidence
Saltgourde
Août 2018



Construction
Périgueux
Habitat
Résidence La
Minoterie sur
site - 2022



Le programme de relogement a été l'occasion d'une remise à plat des situations et d'une adaptation des logements aux nouvelles compositions familiales. 54% des ménages ont connu une baisse de leur taux d'effort, 21% une stabilité. L'augmentation moyenne de loyer a été amortie par une baisse de charges ; compensées également par une revalorisation des APL. La diminution de la quittance résiduelle moyenne est conséquente (- 62 €).

30 logements sociaux seront reconstitués sur le site de Saltgourde en 2023.

Par ailleurs, la ville de Périgueux s'était engagée dans la démarche « Périgueux en Mouvement » visant à renforcer l'attractivité du centre ville tout en confortant les pôles de centralité dans ses quartiers périphériques. Cette démarche s'est ainsi traduite par **des réunions de concertation avec les habitants** en vue de co-construire les propositions d'aménagement de proximité qui les concernent :

- Sur le secteur du Gour de l'Arche, la Mairie a réhabilité la **place centrale du Gour de l'Arche** avec l'installation de mobilier urbain (bancs, tables de pique-nique et de ping-pong, jeux pour enfants, boulodrome,...).
- Sur le secteur du **Bas-Toulon**, plusieurs réunions avec les habitants et acteurs du quartier ont permis de réfléchir au réaménagement global du secteur et d'émettre des propositions sur plusieurs thématiques : **sécurisation des modes de déplacements doux** (voies cyclables, réaménagement et élargissement des trottoirs,...) et **apaisement de la circulation routière** (Route d'Angoulême, Chemin des Feutres). Coût total des travaux engagés (2016-2018) : 687 125 €.

Périgord Habitat a programmé **l'aménagement du parvis et des abords des immeubles du Bas-Toulon**. Une **réhabilitation** a déjà été engagée sur les 40 logements du n° 800 Chemin de la Monzie. Ces actions confortent les travaux de réhabilitation des espaces publics et d'amélioration de l'accessibilité aux équipements structurants réalisés par la ville (voirie, voies douces, stationnement) ainsi que l'opération **FISAC** sur l'attractivité commerciale du quartier.



Concertation avec les habitants – Filature de l'Isle – 2016



Sécurisation et amélioration de l'accessibilité – Filature de l'Isle – 2017

De même, en concertation avec les citoyens, et en lien étroit avec le comité de quartier du Toulon, la Ville de Périgueux a poursuivi le réaménagement du **Parc de la Source** qui bénéficie aux habitants du Bas-Toulon. Ces derniers ont d'ailleurs participé à la plantation d'arbres et de plantes et aux aménagements complémentaires (tables de pique-nique et espaces de jeux en particulier).

Selon les mêmes modalités démocratiques, des travaux vont être menés au sein de la salle de musique actuelle du **Sans Réserve**. L'implication des habitants et partenaires locaux doit permettre à cet équipement d'impacter durablement ce quartier. Il a en effet été constaté que peu d'habitants du Bas-Toulon se sont appropriés cet espace culturel qui se veut également un lieu de rencontre et de lien social. C'est pourquoi, depuis 2021, le réaménagement et l'extension de l'équipement sont en cours de définition pour une accessibilité plus forte des habitants.

Un premier travail a été entamé au Conseil d'arrondissement du Toulon / La Gare. La Ville de Périgueux, en effet, a créé six Conseil d'arrondissement en septembre 2021 dont deux sur le territoire de la Boucle de l'Isle : **le Conseil d'arrondissement du Toulon / La Gare, et celui du Gour de l'Arche / Les Veynassières**. Composé de 40 membres maximum, ces Conseils accueillent trois collèges : des acteurs locaux (commerçants, associations, comité de quartier...), des habitants volontaires et des personnes tirées sur liste électorale. Le contenu et le fonctionnement des Conseils ont quant à eux été imaginés au sein de chaque Conseil d'arrondissement.

Au **Gour de l'Arche**, les projets menés ont pour l'instant été consacrés à **l'aménagement de l'aire de loisirs** chemin de Saltgourde ou de petits projets précis visant à « désenclaver » le quartier, de traitement de problèmes de quotidienneté,... Un travail de dialogue avec la junior association JAGAS est également entrepris.

Au **Toulon / La Gare**, les participants souhaitent être largement informés des projets municipaux dans leur arrondissement et s'investir dans la construction de projets par eux-mêmes. Les projets en cours sont orientés autour de différentes thématiques. Si tous ces projets ne peuvent se réaliser, ils pourront être présentés aux prochains budgets participatifs de la Ville, dans laquelle les Conseils d'arrondissement et leurs membres auront toute leur place.



En 2018, la fresque de l'artiste Yseult représentant la nouvelle Marianne du timbre-poste est également venue parachever cette première étape de réhabilitation du quartier.



Repas de quartier
- Bas-Toulon -
Juillet 2018 .



En 2020, la fresque du Sans Réserve, réalisée dans le cadre d'un appel à projet en concertation avec les habitants.

Le quartier prioritaire de Chamiers a été reconnu quartier d'intérêt régional fin 2015 dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU). Après trois années d'étude entre 2016 et 2019, la convention pluriannuelle de renouvellement urbain a été signée le 24 Juin 2019 et a fait l'objet d'un 1^{er} avenant le 10 décembre 2020.

Ce projet se veut transversal et intégré puisqu'il apporte une réponse concrète aux ambitions affichées par le NPNRU en termes de changement d'image et de désenclavement à horizon 2026.

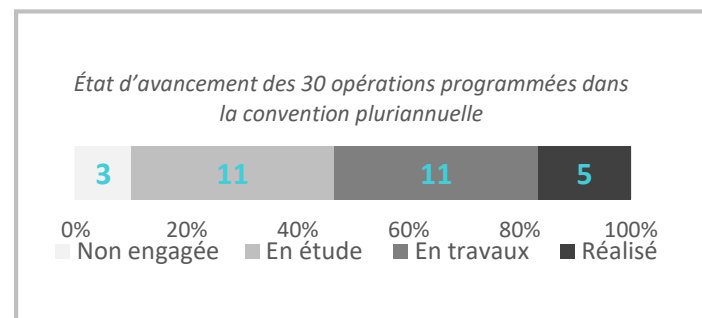
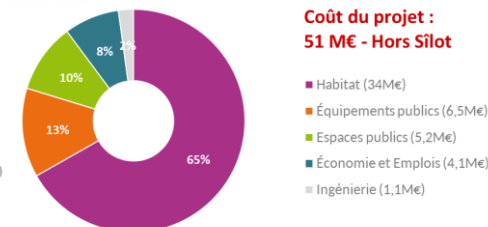
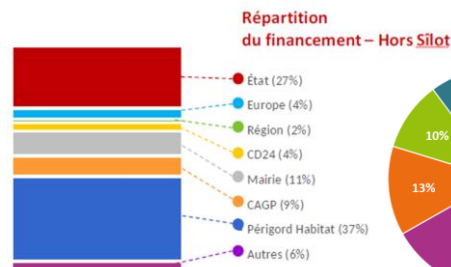
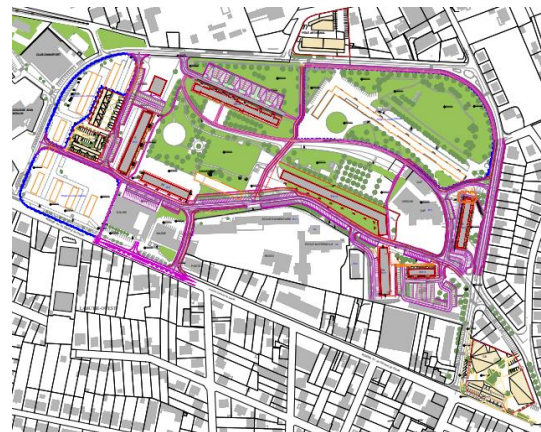
En effet, articulé autour d'une maquette financière à **49 millions d'euros** dont 14 millions de concours financiers de l'ANRU, ce projet acte :

- La réalisation d'un programme ambitieux mais réaliste sur le **volet habitat** avec la déconstruction de 201 logements locatifs sociaux (soit 36% de l'offre résidentielle actuelle), la réhabilitation de 312 LLS (55%) et la reconstitution de 161 LLS dont 49 sur site.
- La restructuration et la construction de deux **équipements publics** majeurs pour le territoire : le pôle de services à la population mutualisé et un gymnase municipal.
- Un important programme de restructuration et d'extension optimisée de la **trame viaire** pour l'adapter aux nouveaux modes de mobilité (et notamment active).
- L'aménagement d'un pôle artisanal à destination d'artisans « engagés » et la mise en avant d'outils d'accompagnement financier et technique pour les commerces et **acteurs économiques** installés dans le quartier.

Le projet fait également la part belle aux mesures d'accompagnement au changement avec le financement d'une **action culturelle** nommée « ça déménage ! » pour suivre différemment la procédure de relogement préalable aux démolitions de logement. En parallèle, une réflexion est en cours pour monter un **dispositif d'auto-réhabilitation accompagnée** venant en extension des réhabilitations des immeubles.

Par ailleurs, une demande d'abondement de l'enveloppe initiale est en cours d'instruction à l'ANRU. Celle-ci entend rehausser le niveau d'exigence des prochaines réhabilitations et raccrocher à la dynamique de transformation une résidence jusque-là exclue de la programmation de travaux.

Le projet NPNRU de Chamiers en chiffres



QUELQUES EXEMPLES DE RÉALISATION EN PHOTOS :



Réhabilitation des résidences B et E – 2021



Construction du Pôle des Solidarités – 2021



Déconstruction du bâtiment C – 2021



Construction des espaces publics contigus au Pôle des Solidarités – 2021



Une initiative singulière : la conduite d'une évaluation des impacts en santé (EIS) du Projet de Renouvellement Urbain (PRU) de Chamiers

La plupart des déterminants de la santé des habitants sont influencés par les décisions prises dans d'autres secteurs que celui de la santé comme celui du transport, du logement, de l'urbanisme, de l'éducation, de l'agriculture, du travail, etc. Cette approche globale du bien-être et de la santé au sens de l'OMS fonde le Contrat Local de Santé du Grand Périgueux, avec une prise en compte particulière des habitants des quartiers inscrits en politique de la ville sur l'agglomération.

Certaines pathologies peuvent être réduites par des logiques d'aménagement urbain, résidentiel et d'habitat exemplaires, qui permettent de favoriser le cadre de vie et le bien-être des habitants. Par exemple via l'activité physique, la détente de plein air et les mobilités douces (marche, vélo, espaces naturels,...).

Il a donc paru opportun au Grand Périgueux, sur proposition et financement de l'Agence Régionale de Santé, de lancer une démarche d'EIS des habitants dans le cadre du PRU de Chamiers.

Avec l'appui d'un cabinet expert spécialisé en conduite d'EIS, une analyse a été conduite dès novembre 2017 en vue d'établir un diagnostic des impacts possibles du PRU sur la santé et le bien-être des habitants à l'échelle du quartier et de la ville/agglomération. Pour chacun d'entre eux ont été formulées **des recommandations opérationnelles précises** destinées à maximiser les impacts positifs et à minimiser les impacts négatifs identifiés. Des grilles d'évaluation continues servent d'outils de vigilance à chaque étape du PRU (définition, mise en œuvre, évaluation). Les recommandations ont été construites avec **une forte participation des habitants**.

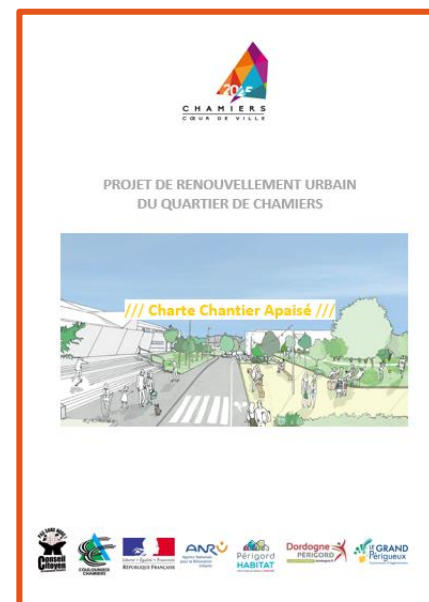
Une des traductions concrètes de l'EIS a consisté en la **rédaction d'une Charte Chantier Apaisé**.

En effet, le travail mené dans le cadre de l'EIS a permis l'expression de craintes quant au déroulé de chantiers en site occupé (bruit, circulations complexifiées, trafics d'engins,...) et la traduction d'attentes fortes pour que les chantiers puissent se dérouler dans les meilleures conditions pour l'ensemble des acteurs concernés (entreprises, maîtres d'ouvrages, habitants, usagers des services et commerces du quartier,...).

La charte présente les engagements des parties prenantes des chantiers pour limiter les impacts des chantiers sur les habitants et sur l'environnement en général. Elle tient compte des attentes et des contraintes de chacun pour que cette charte s'applique facilement et constitue un guide de mise en œuvre.

*La Charte « chantier apaisé » introduit notamment la nécessaire **identification au sein de chaque structure d'un référent Chantier Apaisé** pour fluidifier les échanges d'informations.*

*Elle prévoit également la **préservation d'îlots de tranquillité** et de **sentes de tranquillité** au sein desquels les entreprises ne peuvent entreposer de matériaux ni même circuler.*



Le déploiement de l'agriculture urbaine avec le projet « Boucle Fert'Isle » à compter de 2021

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) a lancé un appel à projets « Quartiers fertiles ». Celui-ci entend favoriser le déploiement plus massif de l'agriculture urbaine dans les quartiers en renouvellement urbain et soutenir la mise en culture de 100 quartiers du NPNRU.

C'est dans ce cadre qu'est né le projet de la « Boucle Fert'Isle ». Celui-ci repose sur l'idée que la culture de la terre est possible partout et par tous. Le projet s'appuie sur un consortium d'acteurs locaux impliqués sur le sujet que sont le Grand Périgueux, les villes de Périgueux et de Coulounieix-Chamiers, le Pays de l'Isle en Périgord, les associations Camp'US et Interstices 24. Chacun de ces acteurs est porteur d'une des composantes de la « Boucle Fert'Isle » :

- **L'étude opérationnelle pour une ferme urbaine sur le quartier prioritaire de la Boucle de l'Isle** portée par la ville de Périgueux ;
- **L'étude opérationnelle pour une micro-ferme urbaine dans le cadre du Sîlot – Pôle de l'ESS et des cultures urbaines** sur le quartier prioritaire de la Boucle de l'Isle portée par le Grand Périgueux, dans le cadre du volet « Jardins » de Sîlot ;
- **La création d'une nurserie maraîchère** (semences, plants,...) pour alimenter à terme les trois lieux de production, portée par l'association Interstices 24. Celle-ci est opérationnelle depuis fin 2016 et a généré la création de 2 emplois. Il est question de pérenniser son activité en lien avec Sîlot.

- Une opération de capitalisation des expertises et bonnes pratiques de manière à essaimer le modèle « ferme productive et éducative » sur d'autres territoires vulnérables de l'agglomération, portée par le Pays de l'Isle en Périgord en articulation avec le Plan Alimentaire Territorial ;
- La création d'espaces interstitiels et transitoires sur les friches et emprises libérées ou en attente dans le cadre PRU de Chamiers portée par le Grand Périgueux et la ville de Coulounieix-Chamiers.

L'ambition de la création d'espaces nourriciers transitoires est de faire (re)vivre des emprises transformées du fait d'importantes opérations de démolitions de logements et en attente de leur(s) prochaine(s) destination(s). Il s'agit de proposer un projet à même de requalifier le cadre de vie des habitants, le tout en créant une dynamique humaine et solidaire.

Les objectifs **des espaces interstitiels et transitoires** sont :

- Le partage et la convivialité;
- La création d'une dynamique locale entre les acteurs des quartiers, les habitants et les nouveaux arrivants;
- La possibilité donnée aux habitants de devenir acteurs du projet afin de répondre aux besoins locaux;
- La pédagogie à portée de tous;
- La proposition d'un environnement plus sain avec la production d'espaces nourriciers accessibles à tous;
- La mise en valeur d'espaces démonstrateurs des bonnes pratiques pour insuffler l'envie de jardiner chez eux;
- La synergie coordination avec le reste du projet « Boucle Fert'Isle » (chaque projet doit s'apporter).

Les habitants sont la clé dans le projet de « Boucle Fert'Isle ». C'est grâce à leur implication et leur investissement que de tels projets sont des réussites.

La tranquillité et la sécurité des habitants

De nombreuses démarches sont à relier au développement récent du lien Police-Population et d'une nouvelle ambition liée à la mise en œuvre depuis 2018 de la doctrine dite « **Sécurité du Quotidien** » (S.Q) à travers trois moyens essentiels :

- Le renforcement de la disponibilité et de la présence des policiers;
- La densification des partenariats et de la coordination locale;
- Le développement du contact avec la population et de l'accueil, notamment des victimes.

Différents dispositifs locaux mis en place par la D.D.S.P. 24 entrent à la fois dans le cadre de la sécurité du quotidien et de la politique de la ville :

- Des **opérations de prévention et de sensibilisation** (dans les établissements scolaires depuis le primaire jusqu'au lycée, pour former les élus à la gestion des situations à risque, pour les associations en charge des personnes à la rue ou en situation de grande précarité);
- Un **officier « référent mairies »** comme interface au quotidien entre les services de police et les équipes municipales, la mise en place de **Délégués à la Cohésion Police Population (DDCP)** pour œuvrer à la résolution de problèmes de sécurité publique et d'un **référent-sûreté**, dont la consultation est obligatoire avant de mettre en place un système de vidéo-protection;
- La **constitution de Groupe de Partenariats Opérationnels (GPO)** pour apporter une solution globale et concertée à un problème récurrent;
- Un partenariat étroit avec les polices municipales, notamment sur la lutte contre la délinquance de voie publique, le **dispositif de « participation citoyenne »** pour associer les habitants à la lutte contre les cambriolages, ainsi que le développement de la communication numérique « **Ma sécurité, application grand public** », une nouvelle forme de relation police – population récente => Bénéfices immédiats en terme d'accès à l'information et de facilitation de démarches pour les habitants.
- Les « **tables à idées** », format inédit de réunions organisées par la DDSP entre policiers, acteurs et habitants au cours desquelles ces derniers sont invités à définir les principales difficultés communes rencontrées dans leur quartier à travers 4 questions, puis à réfléchir aux solutions qui peuvent y être apportées, y compris par eux-mêmes. : enlèvement des véhicules ventouses, modification de la signalisation routière, contrôles routiers, élaboration d'un fascicule de lutte contre les incivilités, etc. Au terme de ce moment dynamique, convivial et ludique, policiers et habitants dégagent des pistes de travail sur lesquelles un travail commun sera poursuivi au cours de réunions régulières ultérieures.



A titre d'illustration, le conseil citoyen de Chamiers s'est fortement impliqué sur « la lutte contre les incivilités » et « la sécurité routière » avec la Police, l'agent de tranquillité de la Mairie, l'Office HLM et l'Amicale des locataires en particulier.

Un outil de communication (plaquette type « flyer ») a été élaboré par ces acteurs avec l'aide de l'artiste Troubs (en résidence sur le quartier, dans le cadre de Vagabondage 932) afin de sensibiliser les habitants du quartier aux incivilités les plus fréquentes et aux peines encourues. Un travail d'affichage et de diffusion est en cours en partenariat avec la Mairie.

Par ailleurs, deux représentants du conseil citoyen ont été conviés à 2 « cellules de veille » organisées par la Mairie dans le cadre du CLSPD de Coulounieix-Chamiers. Ils ont fait remonter le problème de la vitesse excessive sur certains axes du quartier et la dangerosité notamment pour les enfants. Le travail sera poursuivi notamment dans le cadre d'une réflexion commune sur les aménagements permettant de réduire efficacement la vitesse dans le quartier.

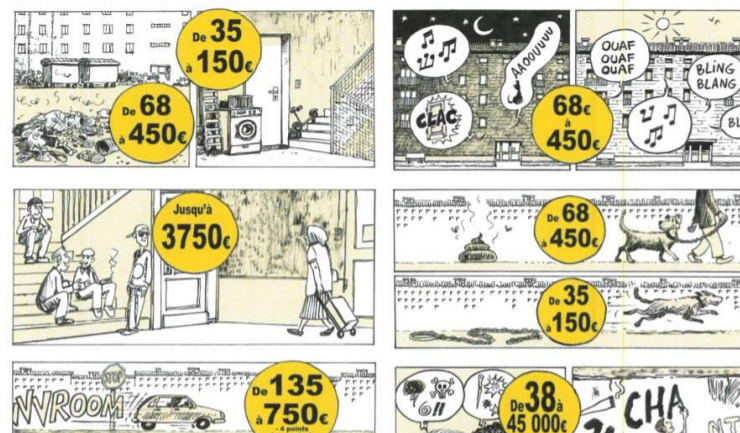
Les villes ont également mis en place une organisation pour prévenir et apporter des réponses à des situations préoccupantes, qui impactent la tranquillité des habitants, de manière concertée, dans le cadre des CLSPDR (Conseil Local de Sécurité Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation) et de **cellules de veille** :

Par ailleurs, des ateliers et formations laïcité, radicalisation, dangers d'Internet,... ont été mis en œuvre sur Chamiers dans le cadre du FIPDR (Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation), même s'il a été constaté un ralentissement des actions menées dans ces domaines sur l'ensemble des quartiers.



Action de prévention et de lutte contre les incivilités à Chamiers – Partenariat Conseil citoyen / Dessinateur Troubs (Résidence d'artiste – Appt 932) / 2018

INCIVILITES : Ce que l'on fait, ce que l'on risque



Priorité 2 – La mixité sociale et urbaine

En terme de mixité sociale et urbaine (priorité 2), plus de 400 logements sociaux ont été mis en service sur le cœur de l'agglomération depuis 2015 et en dehors des QPV (Périgueux, Boulazac-Isle-Manoire, Champcevinel, Marsac-sur-l'Isle, Sanilhac, Chancelade, Trélissac et Château l'Evêque), opérations soutenues par Le Grand Périgueux (subventions) et la CDC (subventions et garanties d'emprunts).

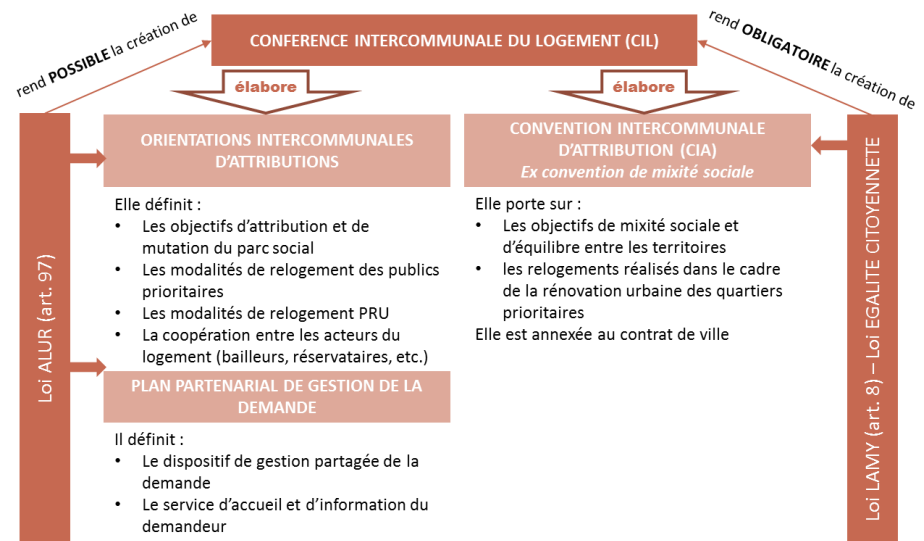
Ceci est conforté par le **Plan Local de l'Habitat Durable**, adopté à l'automne 2017, qui porte une stratégie territorialisée et volontariste en matière de cadre d'intervention dans les QPV, de développement de l'offre en logements sociaux sur le cœur d'agglomération, et prioritairement sur les communes déficitaires au regard de la loi SRU afin de faciliter le desserrement des quartiers.

Par ailleurs, la **Conférence Intercommunale du Logement (CIL)** a été installée le 4 juillet 2017. Cette dernière a adopté le document cadre portant sur les orientations stratégiques en matière d'attributions de logements sociaux en novembre 2017.

Elle a permis de conduire une étude fine sur le peuplement en partenariat avec l'AROSHA, de repérer les fragilités des résidences sur le territoire et de guider les orientations des commissions d'attribution des logements sociaux afin de travailler une meilleure mixité sociale.

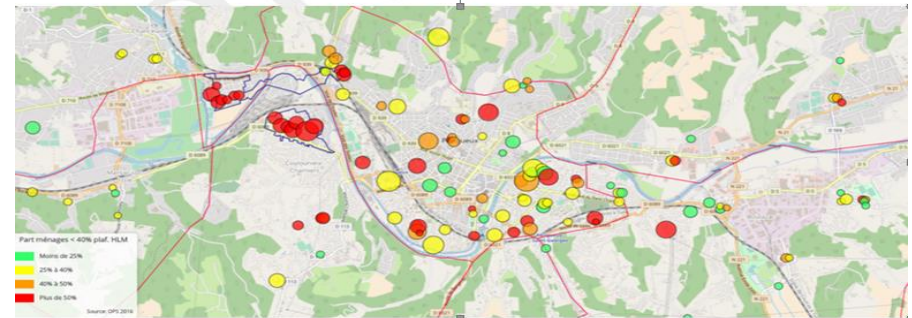
Ces éléments sont détaillés en première partie du présent rapport.

Il est important de relever que le grand nombre de logements locatifs sociaux en QPV explique une assez faible importance d'intervention de l'ANAH qui cible très majoritairement les Propriétaires occupants (PO), plutôt moins nombreux en QPV.



L'accueil des ménages aux ressources inférieures à 40% des plafonds PLUS, les niveaux de spécialisation des résidences HLM du cœur d'agglomération :

- Très important : entre déspecialisation et reconnaissance des fonctions sociales
- Important : vigilance face à la dynamique d'accueil
- Moyen : ouverture mesurée à l'accueil des ménages les plus fragiles
- Faibles : ouverture accrue à l'accueil des ménages les plus fragiles



Convention Intercommunale d'Attributions – Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux- aout 2018

Priorité 3 – Le désenclavement multimodal

Les actions structurantes ont été travaillées dans un cadre stratégique d'agglomération : le **Plan Global des Déplacements** (PGD) approuvé fin 2016. Il s'agit d'un travail au long cours (10 ans) qui se traduit par une mise en œuvre d'actions concrètes depuis 4 ans :

- La restructuration complète du réseau Péribus (nouvelles lignes et nouveaux tarifs) afin de développer l'intermodalité et particulièrement le transport collectif. La tarification sociale est maintenue pour soutenir la mobilité quotidienne des personnes les plus démunies.
- La mise en place d'un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) desservant notamment le QPV de Chamiers et permettant d'améliorer les temps de parcours.
- La réalisation d'un Pôle d'échanges multimodal (facilitant l'accès à la gare et le passage d'un mode de transport à un autre – train, bus, vélo, co-voiturage) en connexion directe avec le BHNS et une Maison de la mobilité.
- Par ailleurs, la création de passerelles inter-quartiers (piétonnes et cyclables) prévues au contrat de ville sera effective entre les QPV Boucle de l'Isle et Chamiers, dans le cadre de la construction de Silôt - Pôle de l'économie sociale et solidaire et des cultures urbaines sur le camp américain du Bas-Chamiers d'ici 2024.

Cependant, par anticipation, dans le cadre des travaux d'amélioration du quartier du Bas-Toulon, les itinéraires de mode doux de déplacement ont été développés et mieux connectés à la voie verte. Le Grand Périgueux a participé à leur financement.

L'un des axes du Plan Global des Déplacements (PGD), inscrit dans le contrat de ville, propose également la création d'une plateforme de mobilité. Grâce au soutien financier du CGET, par le biais d'un appel à projet national, cette plateforme baptisée MUST a été créée en 2017.

Cf. **Fiche ZOOM** dans la partie « économie-emploi » (axe 5).

Enfin, Le Grand Périgueux a mis en œuvre un programme de **déploiement de bornes enterrées et semi-enterrées** qui a concerné les 3 communes et en particulier leurs quartiers politique de la ville depuis 2017. Ce plan s'est déployé sur les Hauts d'Agora, le Bas-Toulon ou encore le quartier fragilisé de Pagot en 2018. Les autres quartiers seront concernés en fonction de l'état d'avancement des travaux de réhabilitation et d'aménagements urbains. L'aménagement de ces points de collecte des déchets a lieu dans le cadre d'un partenariat avec la ville concernée et d'une concertation avec les acteurs et habitants volontaires.



Restructuration de réseau de bus en lien avec le nouveau Pôle d'échanges multimodal de la Gare



Fabrication de panneaux de signalisation et bornes enterrées – Pagot 2017-2018

Les actions prévues au contrat de ville, hors AAP annuel, sont d'ores et déjà bien engagées et mobilisent un partenariat technique et financier important en lien constant avec les habitants.

Priorité 4 – L'implication des habitants dans les processus de transformation des quartiers

La **priorité 4** de l'axe 4 du contrat de ville **sur l'implication des habitants à chaque étape des processus de transformation des quartiers** a concentré tous les efforts depuis 2015. Dès le départ, la volonté a été d'inscrire le processus participatif dans la perspective de mettre en place une **GUSP** sur les quartiers, en particulier celui de Chamiers, mais plus largement sur tous les quartiers inscrits au contrat.

Une approche de la concertation plurielle et adaptable

La réussite des projets de transformations des quartiers se mesure en grande partie à l'appropriation que s'en font les habitants, principaux utilisateurs de l'espace produit ou reconfiguré. Dès la phase de diagnostic, l'adhésion des habitants est donc un facteur de réussite incontournable des opérations urbaines. Celle-ci dépend notamment des moyens donnés à l'expression citoyenne et à la reconnaissance de l'expertise d'usage détenue par les habitants pour aboutir à une réelle démarche de co-construction.

La méthode de travail appliquée sur le projet de Chamiers a légitimé un témoignage aux journées nationales de l'ANRU en Octobre 2018 à Nantes. Cette volonté se traduit de plusieurs façons, toujours en lien étroit avec le Conseil Citoyen de Chamiers particulièrement actif sur le projet :

Le **Maison du Projet** est l'outil de concertation central du PRU et des projets structurants liés. Tout comme les enfants, les habitants sont porteurs de la réalité d'usage de leur quartier. Ils ont l'expérience de leur vécu dans le quartier et peuvent en exprimer les limites et les atouts. Cette matière est indispensable à la détermination des enjeux du projet de renouvellement urbain.

Cette matière est indispensable à la détermination des enjeux du projet de renouvellement urbain. Elle est un lieu d'exposition permanente à rayonnement extra-quartier pour favoriser la mixité sociale dans les échanges : expos, vidéos, maquette..., mais aussi un lieu de production et de création, via des ateliers participatifs et collaboratifs sur différentes thématiques choisies avec le Conseil Citoyen pour répondre aux attentes exprimées par les habitants.

Des **ateliers d'urbanisme avec les élèves** de l'école E. Le Roy sur les thèmes de « Chamiers hier, aujourd'hui et demain ». Outre leur intérêt évident pour les transformations de leur cadre de vie, les enfants sont des ambassadeurs de choix pour les non-publics des instances de concertation. Ils relaient l'information et mobilisent les volontés en dehors de l'école. Ceci est d'autant plus vrai dans un quartier où l'accès à la langue est contraint pour certaines familles.



Des **marches exploratoires** dans le quartier en lien avec le Conseil Citoyen et les partenaires de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité Cf. **ZOOM Fiche Démarches participatives et GUSP**.

La mobilisation de formats complémentaires plus « classiques » mais néanmoins indispensables est également assurée :

- une lettre-info bi-mensuelle sur l'avancement du PRU à destination des habitants et partenaires ainsi que des réunions publiques aux temps-forts du projet.
- Des comités partenariaux associant les habitants lors des temps d'évaluation de la mise en œuvre du contrat de ville
- Une lettre d'information sur et pour les quartiers, développée depuis un an

Les actions de l'appel à projet impliquant directement les habitants

Peu d'actions sont proposées dans le cadre du pilier Cadre de vie et renouvellement urbain mais certaines sont à valoriser en raison du rôle des habitants des quartiers :

- « **Jeunes ambassadeurs du tri juniors** » proposé par le centre social St-Exupéry sur le quartier de Chamiers, en partenariat avec les ambassadeurs du tri du Grand Périgueux ;
- « **Ateliers participatifs urbains** » sur la Boucle de l'Isle, organisés par la ville de Périgueux ;
- « **Cafés architecture et patrimoine** » proposés par le service « ville d'art et d'histoire » de la ville de Périgueux sur La Boucle de l'Isle, Les Mondoux mais aussi à Chamiers. Les cafés Architecture & Patrimoine rencontrent un grand succès et permettent de constituer un vivier de mémoires important. Ils se déroulent dans des moments de grande convivialité et d'interactivité. Ils se partagent avec toutes catégories sociales confondues et attirent même d'anciens habitants qui ne résident plus actuellement dans ces mêmes quartiers mais reviennent aux racines de leur histoire et en témoignent.

Ils permettent de révéler l'histoire et de comprendre la construction historique et sociologique des quartiers en lien avec la ville.

L'objectif est de faire de l'habitant un acteur de son patrimoine par la compréhension du bâti existant et des projets d'urbanisme à venir. Il s'agit également de le sensibiliser à son environnement, à la qualité architecturale, urbaine et paysagère mais aussi de l'impliquer en lui donnant les clés d'une participation effective aux transformations de son quartier. Par ailleurs, la dimension intergénérationnelle a été travaillée avec le club de prévention Le Chemin et les jeunes de JAGAS.

Fabrication de barbecues et consignes de tri des déchets – Chamiers 2017



Ateliers de quartier au Gour de l'Arche - 2017



Café Architecture et patrimoine – Les Mondoux – 22/03/2017

- Enfin, l'association Radios Libres en Périgord, radio locale de proximité émettant depuis Coulounieix-Chamiers, a mis en œuvre depuis 2016, un programme hebdomadaire de 30 minutes dédié aux quartiers « **Ma radio, Mon quartier, Ma ville** ».

Ce programme a résulté de contacts multiples établis avec les habitants, les associations représentatives, les partenaires sociaux intervenant dans les QPV, et lors des réunions relatives aux projets de la politique de la ville. Sa finalité est une meilleure intégration des habitants dans la ville et l'agglomération. L'émission prend suivant les cas, la forme de directs, de faux directs ou de la diffusion d'enregistrements extérieurs, d'entretiens individuels ou collectifs et de reportages... Cela représente la diffusion de 40 émissions par an qui sont également mises en podcast sur le site de RLP (www.radioslibresenperigord.com). Ces émissions sont au service de la population afin de participer à la revalorisation de l'image des QPV. D'autre part, 12 ateliers de 1 heure sont organisés avec des élèves volontaires du Collège Jean Moulin de Coulounieix-Chamiers. Aboutissant à une émission, ils concernent la vie du quartier de Chamiers, le PRU ou encore la lutte contre les discriminations.

A noter

L'articulation du contrat de ville et du programme de renouvellement urbain de Chamiers est très structurée et efficiente.

Le maillage est beaucoup moins lisible concernant le travail mené sur la Boucle de l'Isle, de par l'absence d'une démarche intégrée formalisée induite par l'achèvement du PRU 1 (pas de comités techniques ou de pilotage relatifs au PRU, pas de convention de GUSP actualisée,...). Une dynamique est cependant engagée depuis 2021 pour structurer une équipe municipale et partenariale.



Interview de la Préfète par RLP –
« Champ libre à la Pref » – 7/10/2017



Les démarches participatives dans le cadre d'une Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) 1/3

Rattachement au contrat de ville :

Axe 4 - Transformer l'image des territoires urbains en difficulté en favorisant une meilleure diversité sociale et en valorisant leur attractivité

Le projet : la GUSP de Chamiers

Résultats / Objectifs :

- Accompagner la transformation du quartier en l'adaptant au plus près des problématiques identifiées avant, au cours et après le PRU
- Contribuer à améliorer durablement l'image du quartier
- Pérenniser les investissements réalisés sur le quartier

Partenariats :

- Habitants (conseil citoyen, amicale des locataires...)
- Bailleurs
- Services compétents des collectivités
- Etat (DDCSPP, DDT, ARS, EN,...)
- Centres sociaux et associations locales

3 thématiques :

- Cadre de vie et Tranquillité
- Animation du quartier et Citoyenneté
- Économie et Emplois

À noter : la thématique « **Mobilité** » a été prise en main en 2017 dans le cadre de la restructuration du réseau de bus mais a progressivement été rattachée aux réunions partenariales de suivi du Contrat de ville pour plus d'efficacité et de péréquation territoriale.

Bénéficiaires : les habitants du quartier, les associations et les institutions





Les démarches participatives dans le cadre d'une Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) 2/3

UNE MÉTHODOLOGIE EMPIRIQUE ET PRAGMATIQUE :

Le PRU de Chamiers s'articule autour de cinq types d'intervention qui chacun, renvoie aux axes stratégiques du contrat de ville :

- L'amélioration de la fonction habitat du quartier ;
- La consolidation et la mise à niveau de l'offre d'équipements et de services ;
- Le maintien et le développement d'activités économiques créatrices d'emplois sur les quartiers prioritaires ;
- Le traitement d'espaces publics inclusifs au service de la mise en réseau du quartier à son environnement. ;
- La gestion urbaine et sociale de proximité pour pérenniser les changements.

Une note de synthèse du NPNRU est annexée au présent rapport d'évaluation.

Dans le cas présent, si les PRU ont longtemps été tournés quasi exclusivement sur le volet urbain, **le PRU de Chamiers intègre résolument les enjeux du contrat de ville et tente d'apporter des réponses opérationnelles et méthodologiques (implication des habitants) sur les 3 piliers du contrat.**

De même, des instances de pilotage partagées de concertation et de validation sont régulièrement organisées à la fois sur le contrat de ville et le PRU pour une approche croisée et intégrée.

La gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) n'est plus aujourd'hui une priorité de l'ANRU mais le reste à l'échelle du projet du quartier et des attentes collectives.

C'est pourquoi, en complément du projet, et sur la base des marches exploratoires réalisées par les habitants du quartier,

il est prévu de mettre en place une GUSP qui fera l'objet de programmes d'ensemble cohérents (éclairage public, entretien et gestion des espaces collectifs, enlèvement des déchets, mobilier urbain, tranquillité publique, gestion locative,...).

Il s'agit de garantir aux habitants l'amélioration de leur vie quotidienne à travers la mise en œuvre d'une gestion de proximité de bonne qualité, tant au niveau de l'entretien des bâtiments et des espaces publics que de la remise à niveau des services résidentiels.

LES OBJECTIFS DE LA GUSP :

- Pérenniser les investissements importants qui seront réalisés ;
- Diminuer le décalage existant entre le niveau d'entretien ou d'adaptation du bâti et les attentes des habitants ;
- Résoudre les problèmes du manque d'attractivité et le sentiment d'insécurité dans les espaces communs des immeubles et les espaces publics ;
- Accompagner la mise en œuvre progressive du PRU par des actions permettant d'atténuer l'impact des chantiers sur le quotidien des habitants.

Cette **démarche collective** de l'État, du bailleur, des collectivités locales et des habitants pour apporter des réponses concrètes aux problèmes rencontrés sur le terrain donnera lieu à des engagements contractuels clairs formalisés dans une charte dont la signature partenariale interviendra avant la fin de l'opération urbaine.

Zoom sur...

Les démarches participatives dans le cadre d'une Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) 3/3

Planning de l'action : Durée du contrat de ville

Format / fréquence : réunions trimestrielles avec une balade urbaine a minima une fois par an



- l'apaisement des situations de crise de voisinage
- la conception des espaces et de la gestion courante comprise et appropriée par les locataires
- une meilleure relation locative
- le respect des agents sur site
- la reconnaissance partenariale
- la reconnaissance des enjeux de la concertation par tous les partenaires et la prise en compte de tous les acteurs



- une mobilisation parfois complexe des acteurs directement concernés par les problématiques remontées (ex. services techniques municipaux)
- une multiplicité des dispositifs et projets mis en œuvre par les partenaires qui peut perdre en lisibilité pour les habitants et en efficacité globale
- une absence de coordination entre les différentes démarches

EXEMPLE CONCRET : la « politique des petits pas »

Pour susciter l'intérêt et être impliquante, une thématique de travail doit répondre aux considérations quotidiennes des habitants, positives ou négatives. Mais gagner la confiance des habitants sur un projet aussi long que le PRU est particulièrement difficile, le temps du projet n'étant pas le leur.

C'est pourquoi, sur proposition de l'Etat et dans une démarche résolument participative, **un processus de « politique des petits pas » a été engagé sur le quartier.**

Le maître-mot est la co-construction bienveillante. Il s'agit notamment d'aller vers les futurs utilisateurs et leur proposer de faire un choix quant à l'aménagement de telle ou telle structure.

Cette méthode a été employée à deux reprises pour l'aménagement d'une **aire de jeux** au cœur du quartier (avec la sollicitation des parents et des enfants à la sortie de l'école) et d'un nouveau **city-stade** (en associant les collégiens au choix de l'infrastructure). Pour toutes ces interventions, le travail est mené en totale coopération avec le Conseil Citoyen de Chamiers qui participe à la création des outils, mobilise les habitants et co-anime toutes les instances de dialogue avec ces derniers.



Les points de vigilance et d'amélioration :

- Positionner les projets structurants de tous les quartiers dans le cadre des stratégies et des dispositifs nationaux et régionaux (AMI, AAP, CPER, etc.) et mobiliser les crédits de soutien aux investissements
- Maintenir les dispositifs d'avantages fiscaux en faveur des QPV et maintenir la compensation totale ou partielle des exonérations pour les collectivités territoriales
- Renforcer la mixité sociale (Convention Intercommunale d'Attribution & Convention d'Utilité Sociale) et la qualité de service rendu (GUSP & ATFPB => une charte territoriale entre les collectivités et le bailleur et plan d'actions par quartier)
- Renforcer le niveau des équipements (jeux pour enfants en pieds d'immeuble, jardins, gymnases, salles de quartier, etc.) ou encore des écoles
- Soutenir les commerces des quartiers (FISAC, exonérations fiscales, communication,...)
- Poursuivre l'organisation locale de travail entre les services de police et les villes et conforter les instances de partenariat :
 - au sein des CLSPD et cellules de veille
 - dans le déploiement des actions impliquant les habitants (GPO mais aussi « tables à idées » ou encore communication sur les incivilités,...) => créer des espaces de parole police / population
 - dans les moyens humains (DDCP, polices et agents de tranquillité,...)
- Valoriser les atouts des quartiers (plan de communication, dispositifs, etc.)

3 – L'ÉVALUATION DES ACTIONS STRUCTURANTES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET D'EMPLOI

Analyse des actions de l'Axe 5 – Redonner une dynamique économique fondée sur la promotion des talents, la revitalisation des équipements existants et un plan concerté de formation et d'insertion

Analyse des actions de l'Axe 6 – Actionner les leviers de la politique de l'emploi, de la formation et de l'économie

Analyse des actions des Axes 5 et 6 – Redonner une dynamique économique / Actionner les leviers de la politique de l'emploi, de la formation et de l'économie

La mobilisation du Service Public de l'Emploi et des acteurs associatifs

Des avancées significatives

L'agglomération souffre d'une absence d'offres d'emploi pour des personnes dites « sans qualification », nombreuses sur les QPV. L'emploi est essentiellement tertiaire et insuffisamment industriel ou agricole. L'emploi non qualifié est très faible et essentiellement à temps partiel. Face à ce constat, plusieurs actions sont proposées et financées pour compléter l'offre de services de Pôle Emploi notamment. Ainsi, les associations proposent de travailler spécifiquement pour le public des quartiers :

- La Maison de l'emploi (MDE) propose un **accompagnement renforcé à l'emploi** pour les publics inscrits dans le PLIE (dont plus de 20% est issus des quartiers inscrits dans le contrat de ville et près de 10% issus des 2 QPV). La MDE va au plus près des QPV en y proposant régulièrement des permanences délocalisées mais surtout un travail en lien avec les acteurs sociaux (centres sociaux, CCAS, club de prévention, CD, adulte-relais, ...). La MDE a également développé une **action innovante « mode emploi »** (13 habitants des quartiers) proposant la visite de plus de 900 entreprises sur une semaine pour aider les demandeurs d'emploi à aller vers les employeurs et leur faciliter les contacts. Par cet accompagnement de proximité, les freins à la mobilité sont également travaillés, notamment en lien avec la plateforme de mobilité MUST.

La MDE facilite également le **déploiement des clauses d'insertion en QPV**. En moyenne près de 30 000 heures sont réalisées par an sur toute l'agglomération, avec une montée en puissance ces dernières années (plus de 33 000 heures de chantiers clausés en 2021 pour 109 personnes dont 1/3 sont encore sous contrat 6 mois après). Près de 25% de ces heures sont réalisées par des habitants des quartiers inscrits dans le contrat de ville. Cela a représenté une vingtaine d'entreprises impliquées et plus de 10 donneurs d'ordre (bailleurs, collectivités, Etat, chambres consulaires, etc.). Périgord Habitat en est le premier contributeur sur l'Agglomération. Par ailleurs de nouveaux marchés plus accessibles au public féminin sont apparus, ce qui a participé à l'augmentation des heures d'insertion par rapport aux années précédentes. Toutefois, les femmes représentent à peine 20% des participants.



Maison de l'emploi et Mission locale du Grand Périgueux – Chamiers - 2021

▪ La Mission Locale a œuvré sur l'ensemble de la période sur la thématique emploi/insertion en opérant un travail transversal en relation avec l'ensemble des partenaires présents sur le territoire. Cette action prend tout son sens dans les **cellules de coordination** qui ont été menées dans les QPV Boucle de l'Isle et Chamiers.

Des rencontres mensuelles et bimensuelles ont permis aux partenaires d'échanger sur les suivis et situations de jeunes accompagnés ainsi que sur les diverses actions mises en place au sein de chaque structure. Elles permettent de mieux diffuser les informations auprès des publics et d'établir des liens et des habitudes de travail entre partenaires. La Mission locale a également été présente sur la Boucle de l'Isle, dans le cadre de **permanences** qui ont pu se faire au sein du centre social et culturel L'Arche ; le contexte sanitaire de l'année 2020 a mis un terme à ces temps dédiés.

Sur la période 2015/2021, **594 jeunes issus des QPV** ont été accompagnés par la Mission Locale soit en moyenne 84 jeunes par an. Il s'agit de jeunes avec lesquels les contacts réguliers (RDV, SMS, Mails). Ces jeunes ont pu bénéficier de dispositifs d'accompagnements renforcés (CIVIS, Garantie Jeunes, CEJ) et de contrats aidés (PEC, notamment PEC QPV).

Sur l'ensemble de la période considérée, la Mission Locale a privilégié une action transversale pour l'accompagnement des jeunes issus des territoires QPV, les partenariats existants ont largement été mis en œuvre et sont actuellement renforcés.

Force est de constater qu'il est **toujours difficile de mobiliser et d'aller vers les jeunes** de ces territoires, nombre d'entre eux étant souvent hors des circuits traditionnels (les « invisibles »). La Mission Locale a par ailleurs piloté le **dispositif In Système** sur ces quartiers dont l'objectif était de repérer ces jeunes afin de les raccrocher aux dispositifs de droit commun.

Dans ce contexte, la Mission Locale met en place plusieurs actions qui visent à favoriser l'accès à l'emploi et l'insertion professionnelle des jeunes accompagnés. Ces actions prennent la forme de **forums emploi, de rencontres et de visites entreprises**. Ces actions ont vocation à se mettre en place au sein même des quartiers. L'ensemble des actions visent à rapprocher les publics des entreprises, notamment en permettant des visites d'entreprises et des rencontres type **job dating** afin de faciliter la rencontre avec les employeurs.

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
Nbre jeunes suivis	59	70	81	99	89	100	96	594



Face à un public 16/25 ans peu qualifié et mal informés notamment dans les territoires QPV, la Mission Locale a organisé plusieurs **rencontres avec les CFA** afin de sensibiliser les jeunes QPV à la question de l'apprentissage (soirée alternance).

Par ailleurs, un partenariat s'est organisé avec l'association bordelaise Soyons le changement afin de proposer l'action **Citizchool Horizon** à 10 jeunes issus des QPV en priorité, accompagnés par la Mission locale. Partant du constat que beaucoup de jeunes ont une orientation scolaire en inéquation avec leur projet professionnel et sortent du système scolaire sans projet défini, l'association œuvre pour permettre aux jeunes de découvrir et d'activer leur vocation professionnelle. Ce programme est également un outil de remobilisation très intéressant pour des jeunes qui sont parfois isolés avec peu d'interactions sociales. La participation aux ateliers crée les conditions favorables d'une resocialisation et permet de mettre en place une cohésion au sein du groupe. Le programme proposé permet d'alterner pendant trois semaines, des ateliers de remobilisation autour du projet, des rencontres avec des professionnels et des visites d'entreprises. Citizchool permet donc aux jeunes de mieux appréhender le monde du travail, de casser des représentations qui peuvent parfois être un frein pour se projeter sur un métier ou dans un secteur d'activité. Ce programme permet surtout la mise en action et amorce une première étape de réflexion autour de l'orientation professionnelle. Il s'agit ensuite de maintenir cette dynamique en effectuant des stages ou en rencontrant d'autres professionnels.

Enfin, depuis la mise en place de l'obligation de formation pour les 16/18 ans, les **liens entre le centre d'information et d'orientation (CIO), la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) et la Mission Locale se sont renforcés**, avec une présentation des services de la ML aux différents agents de l'Education Nationale et des échanges autour des dossiers des décrocheurs pour trouver la solution la mieux adaptée pour les jeunes.

Au-delà des listes de décrocheurs de l'Education Nationale, la Mission locale s'appuie également sur les acteurs locaux dans les quartiers et parfois les CPE dans les établissements scolaires qui peuvent signaler des jeunes qui sont « rupturant ». Dès qu'un jeune est inscrit comme décrocheur par l'EN, la ML va alors à leur rencontre et des échanges d'informations en temps réel avec la PSAD sont mis en place via la plateforme Resana.



Ateliers Programme Citizchool Horizon – Association Soyons le changement / Partenariat avec la Mission locale / 2021-2022



- **L'association de prévention Le Chemin** propose quant à elle, des **chantiers éducatifs** pour les jeunes de 16 à 29 ans, NEET et non NEET des quartiers. Il s'agit de jeunes en rupture ou en risque de marginalisation, d'isolement ou de décrochage scolaire, en situation à risque ou en conflit ouvert avec l'environnement.

Ces chantiers ont plusieurs finalités : aider les jeunes à prendre confiance en eux, leur donner une première expérience de travail, leur permettre d'avoir un revenu, leur donner l'occasion de participer à un projet collectif, leur apprendre à gérer leur temps et à s'organiser, créer du lien entre les habitants d'un quartier. Ce sont généralement des contrats de courte durée.

Concernant les jeunes non NEET des quartiers, près de 30 sont accompagnés dans les quartiers de la politique de la ville chaque année, pour une dizaine de chantiers différents, en partenariat avec divers acteurs associatifs ou institutionnels (conventions avec des villes). Ces chantiers sont financés par l'Europe, le Département, le Grand Périgueux, l'Etat (FIPDR) et les villes.

L'insertion professionnelle et la formation sont des problématiques très fortes auxquelles les éducateurs sont confrontés, notamment suite à la mise en place par le Département d'une « **plateforme territoriale jeunes** ». C'est à ce titre qu'un coordinateur socio-professionnel a été recruté. Ainsi, Le Chemin a orienté régulièrement de nombreux jeunes principalement issus des quartiers vers la plateforme. Pour les chantiers non NEET qui concernent des jeunes des quartiers, il s'agit par année d'environ 500 heures pour 7 chantiers en moyenne qui concernent près de 20 jeunes (dont une majorité de garçons). Nombreux sont les partenaires avec qui sont réalisés les chantiers : Il peut s'agir de chantiers de peinture, de bois, d'espaces verts et jardins, de communication ou d'accompagnement – orientation du public pour des spectacles (Scène ouverte de Chamiers) ou festivals (Mimos à Périgueux).

- **Pôle Emploi (PE)** est particulièrement impliqué dans la dynamique emploi dans les quartiers, avec des modalités parfois nouvelles.
- Pôle Emploi participe aux **journées collectives** initiées par les villes, la MDE ou la ML dans les quartiers et invite les demandeurs d'emploi des QPV à y participer. En novembre 2016, PE a organisé la journée « Portes ouvertes formation » afin de favoriser la rencontre avec les organismes de formation du territoire, des ateliers (Vous formez, pourquoi pas ?), etc.



Chantier éducatif organisé par Le Chemin avec les jeunes de Chamiers et l'association Mérillier Vapeur

A retenir

Ces chantiers éducatifs participent aussi aux enjeux de partenariat associatif et de transversalité avec des associations qui œuvrent dans les quartiers : la banque alimentaire, le Sans Réserve, le BCP, le centre social St-Exupéry, Le Jardinot, AFAC24, le Golf de Périgueux, L'Odysée, ADIL24, Mérillier vapeur, le conseil citoyen de Chamiers, CampUS, Maison 24, Emmaüs, Ouïe Dire, Interstices 24, 3S, les villes de Boulazac, Coulounieix-Chamiers, Périgueux ou encore Le Grand Périgueux.

- Pôle Emploi a proposé des **ateliers délocalisés mensuels** au centre social de Coulounieix-Chamiers sur l'offre de service *Digitale Pole emploi.fr* et *Emploi store*. Il s'agit d'ateliers d'aide à la recherche d'emploi et à l'accès aux services numériques à distance à destination des demandeurs d'emploi des QPV. Cette action, conduite dans la durée, a permis d'outiller les demandeurs des quartiers qui peuvent ainsi accéder à un simulateur d'entretien d'embauche virtuel, un « serious game » intitulé « Je change de métier », ou encore des outils pour créer son CV et le mettre en ligne, avec des résultats probants, similaires aux moyennes des demandeurs ne résidant pas en QPV (59% de DE QPV avec CV en ligne pour 61% de la DEFM).
- Pôle Emploi a conduit une action proposant aux demandeurs des QPV qui en avaient besoin d'être **accompagnés de façon renforcée**. Près de 100 personnes ont été convoquées et 32 reçoivent chaque année : diagnostic et profil mis à jour, orientation vers la modalité d'accompagnement renforcé, et 17 inscriptions à des ateliers CV ou prestations. Cela représente une moyenne de 50 personnes accompagnées de façon renforcée par an, soit 28 % des personnes QPV suivies par Pôle Emploi. Une information en direction des demandeurs d'emploi des QPV sur l'accompagnement PLIE a été conduite également, conjointement par les agences de Pôle Emploi Périgueux et le PLIE. Cela a favorisé l'entrée de plusieurs dizaines de personnes résidant en QPV dans le PLIE.
- Plusieurs « **clubs pour demandeurs d'emploi en QPV** » ont été organisés sur ces trois dernières années par Pôle Emploi (agence Littré) avec un nombre de participants significatif à chaque sessions (30 convocations / 16 présents / 9 adhésions / 3 présentes à toutes les séances / 3 reprises d'emploi et une ré-orientation).
- En 2019 : succès des 2 **manifestations** organisées : **job dating "interim " et Forum " formation "** à Coulounieix Chamiers.
- Renforcement du partenariat avec le Centre Social L'Arche : intervention de PE auprès des salariés
- En 2021 : invitation d'une quarantaine de DE disponibles (présentation des mesures, rencontres avec des agences d'interim)

=> **Suivi et contacts pour environ 200 demandeurs (mise à jour de la situation et propositions de services et d'offres) / 313 DE inscrits pour les 2 QPV**



Toutes ces structures locales de l'emploi peuvent par ailleurs s'appuyer sur des acteurs sociaux de proximité qui accompagnent les publics en recherche d'emploi comme le **Pôle d'Accueil, d'Orientation et d'Insertion (PAOI)** du centre social St-Exupéry de Coulounieix-Chamiers, qui a pour but d'accompagner des personnes, bénéficiaires du RSA principalement, orientés par les référents Insertion du Département.

De nombreux bénéficiaires résident en QPV et sont pour une grande majorité très éloignées de l'emploi. Beaucoup de freins sont à lever avant même d'entrer dans une recherche d'emploi.

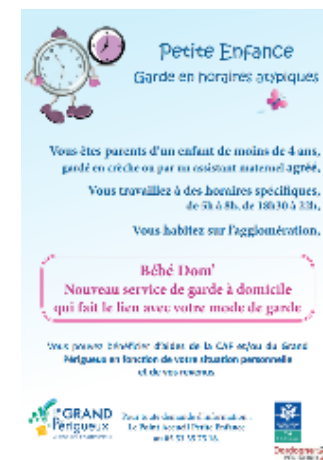
Afin de lever les freins à l'emploi, d'autres actions individualisées sont mises en place :

- **Dans le cadre des besoins de garde d'enfants**, l'action Bébé Dom' initiée par le service Petite Enfance du Grand Périgueux, et soutenue par la CAF, propose une garde d'enfants en horaires atypiques (service qui fait le lien avec le mode de garde quotidien).

En outre, le service « Ma cigogne » s'adresse aux personnes inscrites à Pôle emploi qui cherche une solution de garde d'enfants (de 0 à 3 ans) pour un entretien d'embauche, un RV dans une structure d'accompagnement à la création d'entreprises ou une entrée en formation. Certaines crèches du Grand Périgueux proposent des places sur cette plateforme ; l'objectif étant que toutes les crèches soient référencées à terme.

- **En matière de mobilité**, la plateforme de mobilité MUST recense les offres, propose la location de véhicules à moindre coût, du conseil en mobilité, des diagnostics, des ateliers pour les personnes en grande difficulté.

Cf. Fiche ZOOM



A retenir

De nombreux partenariats ont été constitués entre les acteurs socio-professionnels, de l'emploi, de l'insertion, de la formation, etc. Les acteurs ont proposé des actions dans les 2 QPV. Ces actions ont également pu bénéficier aux demandeurs d'emploi des autres quartiers inscrits dans le contrat de ville. Toutes ces actions conduites ont sans doute eu un impact positif sur le chômage des habitants des QPV. **Le nombre de reprise d'emploi a augmenté en QPV plus fortement que sur le reste du territoire (sur les 9 derniers trimestres).**



La plateforme de mobilité MUST

1/3

Rattachement au contrat de ville :

Axe 5 - Redonner une dynamique économique fondée sur la promotion des talents, la revitalisation des équipements existants et un plan concerté de formation et d'insertion

Porteur de projet :

AFAC 24

Résultats / Objectifs :

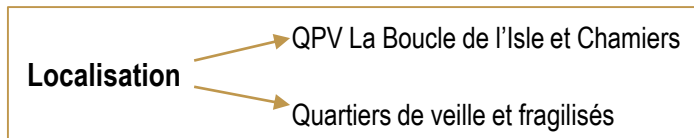
L'objectif de la plateforme MUST est prioritairement d'accompagner, grâce à une pédagogie particulière et individualisée, la progression de la mobilité pour favoriser l'autonomie. Elle s'adresse à des jeunes et adultes, femmes et hommes, habitant les quartiers de la Politique de la Ville du Grand Périgueux en priorité, mais pas uniquement, pour lesquels la mobilité constitue une problématique dans leurs démarches d'insertion sociale et de recherche d'emploi.

- Elle est un support d'animation et de coordination « mobilité »
- Elle a permis un accompagnement à la mobilité des habitants des QPV
- Elle a développé des services inédits : des ateliers thématiques (« se repérer dans le temps et dans l'espace », « le budget mobilité », « les outils numériques de la mobilité »...) et des ateliers pratiques (« bouger en 2 roues », « bouger en transport collectif »...), ainsi que des ateliers « savoirs de base liés au code de la route » + une flotte de véhicules à moindre coût de location + co-utilisation de véhicules...

Planning de l'action : 2017-2021

Partenariats :

Le Grand Périgueux, les villes, les centres sociaux, les acteurs du service public de l'emploi, CD 24, Péribus, FASTT, la SNCF, AMSD, Vélorution, Le Chemin, ASD, Entretien 24, C3i, AFPA Transition, 3S, ARTEEC, APARE, Ménage service, les SPIP, INSUP, SAFED, CCI, SPIP, ...



Moyens :

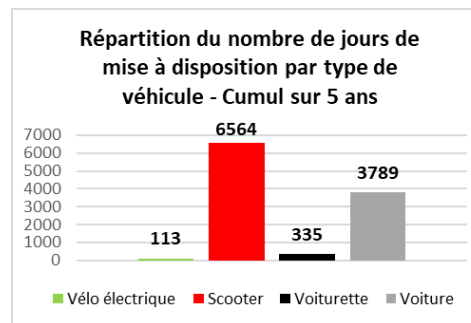
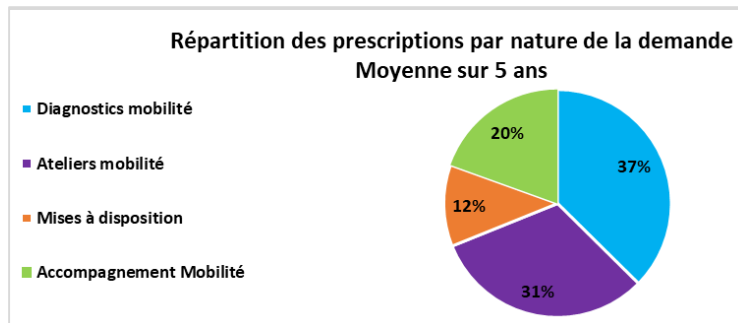
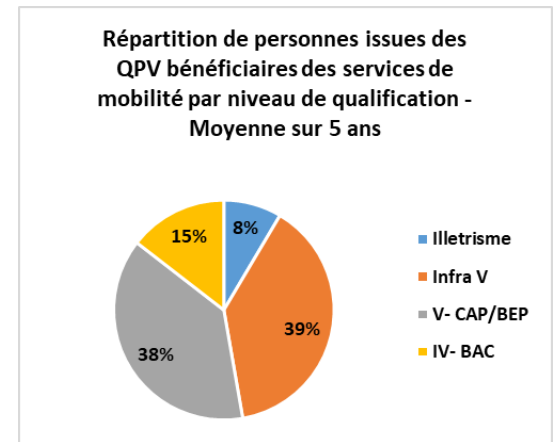
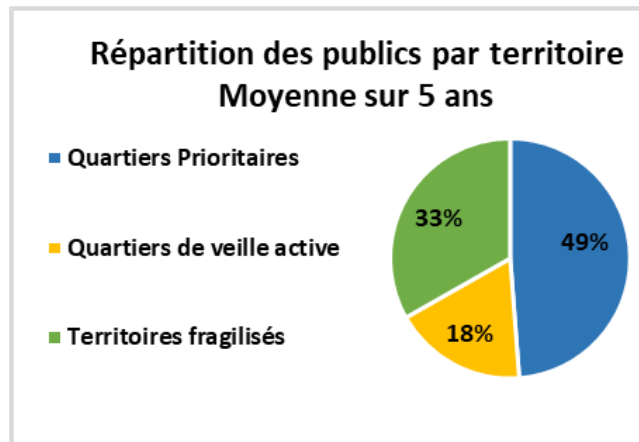
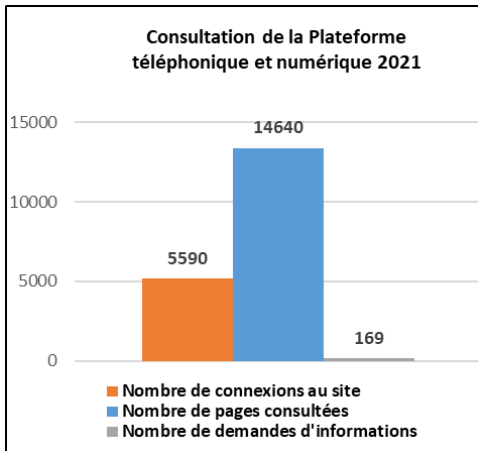
- Des permanences dans les QPV (L'Arche & Maison du projet)
- 1 Conseillère en mobilité insertion (0,7 ETP) et 1 Formateur (0,5 ETP)
- 1 Psychologue clinicienne et psychologue du travail
- 1 vélo à assistance électrique
- 22 scooters
- 1 voiturette
- 3 voitures hybrides
- 1 site internet : <https://www.plateforme-must.fr/>



	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
CGET / ANCT	40 000	0	0	5 000	9 000	54 000
GRAND PERIGUEUX	28 000	20 000	20 000	5 000	9 000	82 000
CONSEIL REGIONAL	27 000	15 000	0	20 000	20 000	82 000
CAF	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	20 000
TOTAL	99 000	39 000	24 000	34 000	42 000	238 000



Indicateurs de réalisation et de résultats :



A noter :
Le projet de plateforme de mobilité a été inséré dans le programme d'actions du Plan Global des Déplacements (PGD) 2016-2020 du Grand Périgueux.

Zoom sur...

La plateforme de mobilité MUST

3/3

Bénéficiaires :

1 008 personnes ont bénéficié de conseils personnalisés et/ou ont été accompagnés dans la recherche d'une solution de mobilité adaptée à leurs besoins (soit en moyenne plus de 200 / an). Il y a autant d'hommes que de femmes, majoritairement des actifs, isolés sans enfants, de 26/50 ans non diplômés (ou niveau d'études faible).



- Des permanences et ateliers dans les QPV chaque semaine
- 145 demandes d'informations, un an après son ouverture / 161 en 2021
- 694 prescriptions**, soit en moyenne 139 prescriptions par an, les demandes ne cessent de cloîtrer depuis sa création (180 prescriptions en 2021).
- Une pédagogie adaptée**
- 535 ateliers** liés à l'apprentissage à la mobilité : savoirs de base liés au code de la route (430), transport collectif, éco conduite, sécurité routière, gestion du stress, outils numériques ou encore « bouger en 2 roues » / 399 bénéficiaires (soit 80 personnes / an)
- 432 diagnostics « mobilité »** (soit 86/an) qui permettent d'évaluer les capacités et les freins des personnes orientées, afin de pouvoir leur proposer un parcours mobilité adapté, visant la mobilité autonome.
- 96 bénéficiaires d'une mise à disposition de véhicules**
- Plus de 30 partenaires, organismes impliqués dans le processus de la plateforme // L'un des principes généraux est " le travail partenarial et la mise en réseau des acteurs au cœur de l'organisation », d'où la mise en place de réunion Mobilité au sein du Contrat de ville



Communication : des affiches et dépliants / brochures informatives + une plateforme téléphonique + un site internet :

<https://www.plateforme-must.fr/>

- Malgré une information très large auprès des professionnels et des moyens de communication, beaucoup d'habitants ne connaissent pas la plateforme.
- Après avoir proposé de nombreuses informations collectives auprès des professionnels, il s'agit de développer les infos collectives auprès des habitants (au-delà des permanences).
- Une plateforme quasi-exclusivement financée par les crédits spécifiques de la politique de la ville



Réunion thématique MOBILITÉ du Contrat de ville - 2020

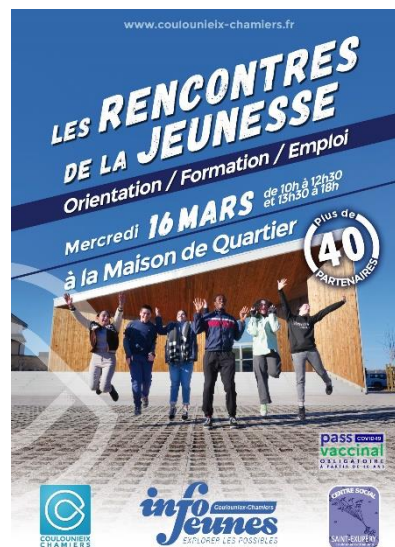


Au-delà des accompagnements individuels, **des journées collectives** ont été organisées dans les quartiers :

- Chaque année, la MDE organise des **Forums de l'emploi** ou **Objectif Emploi** (promotion de l'apprentissage et de l'alternance) ou **Emploi-Formation-Alternance** ou encore rencontres **Emploi-Entreprises-Formation** à Chamiers, au centre social L'Arche ou à la Filature de l'Isle sur la Boucle de l'Isle, en partenariat avec la Mission Locale, les chambres consulaires, Pôle Emploi, l'Espace des Métiers Aquitaine, le Centre Information Jeunesse (CIJ) de Périgueux, le CD24, mais aussi avec des entreprises de tous les secteurs d'activité pour effectuer des recrutements directs, des organismes de formation et CFA pour proposer des contrats d'apprentissages, des contrats de professionnalisation, des formations qualifiantes ou diplômantes, des ateliers « CV / lettres de motivation » animé par Pôle Emploi, etc.
- Des Forum Jobs d'été sont organisés chaque année à Périgueux, en partenariat avec la Mission locale, le CIJ de Périgueux et Pôle Emploi.
- Pôle Emploi a organisé en partenariat avec la mairie de Coulounieix-Chamiers un forum formation le 12 septembre 2019, dans le cadre des actions en faveur des QPV.
- Enfin, le centre social St-Exupéry et la ville de Coulounieix-Chamiers ont organisé les 1ères « rencontres de la Jeunesse », dans la toute nouvelle Maison de quartier de Chamiers, le 16 mars 2022.



Forum Economie Emploi de la MDE – Centre social et culturel L'Arche – 10/02/2015



A partir de 2015, le déploiement sur le territoire et la forte mobilisation autour du dispositif de la **Garantie Jeunes** (GJ) porté par les missions locales pour accompagner intensivement les NEETS a été un élément fort du soutien aux jeunes dans le domaine de l'emploi. Désormais le dispositif s'est fortement développé et les objectifs de réalisation ont fortement augmenté, étant à plus du double. Dès l'origine une attention aux QPV était présente concernant la Garantie Jeunes, puisqu'un objectif de 21% de jeunes à entrer en GJ issus des QPV était prévu. En 2022, le dispositif est remplacé par les CEJ (**Contrats Engagement Jeunes**) et CEJ R (**CEJ «Rupture»**). Les missions locales se mobilisent pour les jeunes, et notamment les jeunes des QPV. Ainsi, en 2021, parmi les jeunes accompagnés par la Mission locale du Grand Périgueux, 5,5 % étaient résidents de QPV.

Les contrats aidés ont chaque année également été mobilisés avec attention pour les résidents des QPV.

A partir de 2020, des contrats spécifiques supplémentaires dédiés aux QPV, **Emplois francs** et Emplois francs plus (pour les jeunes) ont été mis en œuvre. La Dordogne a atteint chaque fois ses objectifs de réalisation, avec 30 contrats conclus en 2019, 43 en 2021 pour les QPV de Dordogne (dont respectivement 13 et 14 pour les QPV du Grand Périgueux), dans les transports, l'industrie agroalimentaire, le commerce, le bâtiment et l'aide à la personne.

Globalement, l'attention portée aux QPV est demeurée constante dans les dispositifs d'accès et retour vers l'emploi, même si sur la période du contrat de ville les dispositifs au niveau des partenaires ont pu évoluer : arrêt des emplois d'avenir, lancement de la garantie jeunes puis maintenant CEJ, arrêt du Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS) avec création en Mission locale du PACEA (Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie), arrêt du FIPJ (Fonds d'Insertion Professionnel des Jeunes) , arrêt de l'ANI jeunes (Accord National Interprofessionnel).

Le secteur de **l'Insertion par l'Activité Economique** (IAE) a particulièrement évolué durant la période. Plus d'une trentaine de structures d'IAE maillant le territoire départemental, accompagnent chaque année près de 2 000 personnes en insertion, et 60% des sorties de structures sont «dynamiques», vers l'emploi ou la formation. De surcroît, des structures IAE durant la période ont été créées au sein des quartiers QPV. C'est le cas du fort développement de l'Atelier Chantier d'Insertion porté par l'association 3S à Coulounieix-Chamiers, lancé à la mi-2017 avec 3 ETP conventionnés et qui en a 19 en 2022.

=> Aujourd'hui il est à noter que sur l'année 2021, la demande d'emploi des résidents des quartiers prioritaires de la ville fortement baissé, de -4,6 % sur un an sur le Grand Périgueux

La mobilisation des acteurs du monde économique

Un partenariat avec les chambres consulaires et les acteurs économiques

Ce partenariat s'est progressivement mis en place, dans le cadre du contrat de ville, et a généré une réflexion concernant la mise en œuvre d'actions relatives à :

- **L'accompagnement des entreprises des quartiers** pour une meilleure attractivité (anticipation de la CCI en particulier, dans l'attente de décisions relatives au FISAC - Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce).
- La participation à **l'information pour le FISAC** et réalisations des bilans conseil.
- La participation au **montage du dossier Cap'Artisans**, plus particulièrement de la CMAi24, pour la promotion et la commercialisation des cellules.
- **La valorisation de l'apprentissage et des « pass métier »** auprès de la Mission locale et à l'occasion des diverses rencontres entreprises... Des émissions de radios ont également permis de présenter ce mode de formation en alternance avec les témoignages d'apprentis et employeurs. D'autres émissions sont prévues, avec idéalement des témoignages de jeunes issus des quartiers prioritaires.

- **l'accompagnement des habitants des quartiers vers l'entrepreneuriat** au travers de l'action « créer sa boîte, pourquoi pas vous ? » portée par le collectif ADIE, Coop'alpha, Initiative Périgord, BGE et CCI. Cette action sera ensuite portée par la MDE dans le cadre du label « Fabrique à entreprendre ». Cf. Fiche ZOOM



=> A noter que chaque membre du collectif « Créer sa boîte » œuvre dans les QPV avec des résultats notables. Une collecte de tous ces éléments permettraient cependant d'avoir une meilleure vision de l'entrepreneuriat dans les quartiers et par les habitants des quartiers...



De « Créer sa boîte, pourquoi pas vous ? » à la Fabrique à entreprendre (FAE)

1/2



Rattachement au contrat de ville :

Axe 6 - Actionner les leviers de la politique de l'emploi, de la formation et de l'économie afin de mieux répondre aux problématiques liées aux caractéristiques de la population

Porteur de projet :

ADIE (Créer sa boîte, pourquoi pas vous ?)

Puis Maison de l'emploi (MDE) du Grand Périgueux (la Fabrique à entreprendre)

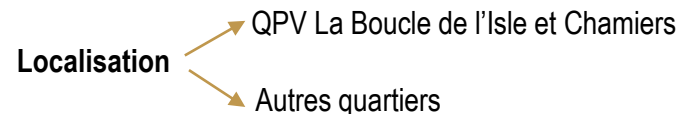
Résultats / Objectifs :

- Initier et développer l'esprit d'entreprendre auprès des habitants des quartiers, avec des interventions spécifiques par public et sur mesure en fonction de l'avancée des projets, pour les accompagner vers la création d'activité,
- Faciliter l'accès aux intervenants et dispositifs spécifiques ou existants par « une porte d'entrée identifiable et partenariale »,
- Favoriser le financement des projets,
- Pérenniser les activités créées,
- Créer du lien entre les porteurs de projets, les travailleurs sociaux, les habitants, les entreprises des quartiers,
- Rendre lisible et visible les différents parcours de la création sur le territoire.

Planning de l'action : 2016-2021

Partenariats :

ADIE, Coop'Alpha, BGE, Périgord Initiative, Aquitaine Active, Pôle emploi, CCI / CMA, CSDL, ML, CIDFF 24, centres sociaux, conseils citoyens...



Soucieux de rendre lisibles les dispositifs et ressources existantes sur le territoire (structures et outils d'accompagnement, financeurs, entreprises engagées,...) et de favoriser l'initiative économique et la création d'emploi dans QPV, le Grand Périgueux et ses partenaires ont souhaité mettre en place une « Fabrique à entreprendre » sur le territoire (label de la Caisse des Dépôts) dès 2018.

L'objectif est de proposer un lieu "ressource" facilitant le parcours des créateurs d'entreprise issus des QPV et permettant de rompre l'isolement des entrepreneurs des quartiers souvent constaté.

Communication : organisation conviviale de rencontres (petits déjeuners, café, goûters,...), création d'affiche et flyer

Les moyens financiers / subventions dédiées

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
CGET / ANCT	3 000	2 000	2 000	2 000	2 000	4 000	15 000
Caisse des dépôts / BPI	14 900	10 200	33 000	33 000	33 000	-	124 100
Grand Périgueux (PDV)	3 000	5 500	6 500	6 000	6 000	6 500	33 500
Gd Périgueux (Droit commun)	-	-	10 000	10 500	10 500	10 000	41 000
Région N.A.	5 400	5 400	16 500	16 500	16 500	-	60 300
	26 300	23 100	68 000	68 000	68 000	20 500	273 900



De « Créer sa boîte, pourquoi pas vous ? » à la Fabrique à entreprendre (FAE)

2/2



Bénéficiaires 2019-2021 : Habitants issus des quartiers ayant un projet de création d'entreprise : 483 personnes rencontrées - 275 personnes entrées dans le dispositif FAE (à part quasi-égale femmes-hommes) - 51 personnes ont démarré leur activité



- Fort partenariat de tous les acteurs de la création d'activité sous un même dispositif
- L'action permet au public d'avoir une meilleure visibilité sur l'offre d'accompagnement à la création d'entreprise
- Une offre collective permettant de répondre à l'ensemble des besoins d'un porteur de projet, de l'idée à la réalisation du projet en passant par la sensibilisation aux financements des projets et à leur suivi dans le temps
- Mise en place d'échanges réguliers autour de l'action et des porteurs de projets.
- Le nombre de contacts résidant sur les QPV croit, notamment du fait d'informations collectives en cœur de quartier
- **La dimension innovante du montage de la FAE** : Piloté par la Maison de l'Emploi du Grand Périgueux, ce dispositif vise aussi à accompagner, si besoin, la "seconde" vie du créateur en cas d'arrêt de l'activité, en valorisant les compétences acquises dans le parcours: c'est le "plan rebond" qui permet au pré-créateur de valoriser les compétences acquises au sein d'une entreprise (salarial).



- L'entrée collective n'est pas adaptée à tous les cas : faibles volumes et/ou personnes intéressées mais pas disponibles aux heures fixées
- Lisibilité de l'action vis-à-vis des partenaires : un contact unique paraît nécessaire lors de l'action « Créer sa boîte pourquoi pas vous », d'où la mise en place de la FAE en 2018-2019 pilotée par la MDE (contact unique d'entrée dans le dispositif)
- Des difficultés à toucher le public des QPV malgré l'information diffusée

Secteurs d'activité des créations accompagnées par la FAE:

- | | |
|-----------------------------|------------------------|
| • Commerce | • Immobilier/formation |
| • BTP | • Activités de loisirs |
| • Hôtellerie/restauration | • Artisanat d'art |
| • Information/communication | • Transport |
| • Santé/social | • Esthétique |
| • Agriculture/espaces verts | • Nettoyage |

La mobilisation renforcée des structures d'insertion par l'activité économique (IAE)

Face aux difficultés croissantes des publics de l'IAE (problème de mobilité, manque d'autonomie, etc.), l'association intermédiaire 3S (« Solidarité-Soutien-Service ») a créé en 2017, le premier Atelier Chantier d'Insertion (ACI) dans un QPV, installé au cœur du quartier de Chamiers (6 ETP annuel). La structure développe une activité de services dans le domaine de la valorisation, du retraitement et de la collecte des déchets, devenues des tâches obligatoires des collectivités, des bailleurs et des entreprises faisant émerger des nouveaux marchés ouverts à l'insertion.



Atelier Chantier d'Insertion « valorisation, retraitement et collecte des déchets » – Association 3S - 2017

L'investissement de l'ANCT porteuse d'un projet de village artisanal « Cap'Artisans »

Un diagnostic de la situation et du potentiel économique du quartier de Chamiers a été réalisé en 2015 et partagées en février 2016 par EPARECA (Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux) sur le quartier de Chamiers. Il en est ressorti une forte dissension entre les besoins des artisans et l'offre locale; ce qui a incité l'EPARECA à envisager le portage d'une opération de village artisanal.

Ce projet propose une offre inédite sur l'agglomération de cellules locatives artisanales, modulables et à petit prix en portage et gestion immobiliers par l'ANCT (ex-EPARECA).

Le projet est articulé avec le projet de « Fabrique à entreprendre » pour accompagner la création d'activités émanant des habitants des QPV (montage projet, tarification progressive,...).

La redynamisation des linéaires commerciaux

Retravailler le linéaire commercial et identifier une vraie unité, suivre et accompagner certains commerces fragilisés (reprise d'activité,...), revoir l'offre en terme de commerce alimentaire nécessite de s'inscrire dans des dispositifs dédiés.

La mobilisation du FISAC a permis d'engager dès 2017 une véritable dynamique de consolidation commerciale à travers un système d'aides financières publiques attribuées aux acteurs économiques désirant rénover ou embellir leur outil de travail (régime bonifié pour les commerces des QPV du Grand Périgueux).

Le Pays de la Vallée de l'Isle vient d'achever l'opération de redynamisation de l'offre commerciale des QPV avec le FISAC. Elle a permis les acteurs économiques à rénover leur outil de travail (façade, équipement, mise en accessibilité...).

6 dossiers de demandes de subvention ont été déposés dans ce cadre (avec une fin d'opération en 2019). Le volume global de subvention s'est porté à plus de **21 000 €**.

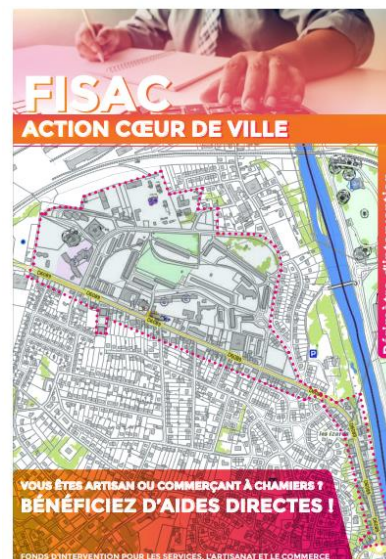
Ont été concernés des commerces de vente de vélos, salon de coiffure, boulangerie, bar-tabac, boucherie-charcuterie-traiteur, etc.

Un nouveau dispositif a pris le relais début 2022 dans le cadre d'Action Cœur de ville. Celui-ci a pour objectifs de :

- Encourager l'installation de nouvelles enseignes et/ou la reprise d'activités dans le centre-ville de Coulounieix-Chamiers (y compris au pôle artisanal) ;
- Accompagner les acteurs dans leur projet d'installation ou de pérennisation avec un diagnostic-conseil ciblé ;
- Soutenir les acteurs économiques commerçants et artisans dans la rénovation, l'adaptation et la modernisation de leur outil de travail. Cela comprend la rénovation des devantures, l'acquisition de matériel spécifique (y compris de sécurité), les aménagements liés à la mise en accessibilité des locaux...

Les collectivités publiques financeront 30 % du montant hors taxes des dépenses éligibles soit une aide minimum de 1 800 € et un maximum de 15 000 € par entreprise.

L'aide à l'installation s'élèvera quant à elle à 3 000 € par entreprise.



FISAC ACTION CŒUR DE VILLE

Le FISAC, pour qui ?
Toutes les entreprises à vocation commerciale ou artisanale sédentaires, installées ou souhaitant s'installer dans le périmètre d'intervention, et réalisant un chiffre d'affaire annuel inférieur à 1 million d'euros hors taxes.

Le FISAC, pour quoi faire ?

- Encourager l'installation de nouvelles enseignes et/ou la reprise d'activités dans le centre-ville de Coulounieix-Chamiers (y compris au pôle artisanal)
- Accompagner les acteurs dans leur projet d'installation ou de pérennisation avec un diagnostic-conseil ciblé
- Soutenir les acteurs économiques commerçants et artisans dans la rénovation, l'adaptation et la modernisation de leur outil de travail.
Ex : rénovation de devanture, achat d'outillage ou de mobilier spécifique à l'activité, investissement des outils numériques et digitaux, équipements de sécurité, achat de véhicules de tournée, aménagements destinés à rendre les locaux accessibles à tous,...

Quel est le montant des aides ?

- ▶ Le budget total des dépenses éligibles hors taxes par dossier devra être au minimum de 6 000€ et au maximum de 50 000€.
- ▶ Les collectivités publiques financent 30 % du montant hors taxes des dépenses éligibles, soit une aide minimum de 1 800€ et un maximum de 15 000€ par entreprise.
- ▶ L'aide à l'installation s'élève quant à elle à 3 000€ par entreprise.

Qui contacter ?
Céline JOUENNE, chargée des relations extérieures
à la mairie de Coulounieix-Chamiers
05 53 57 11 11 - 06 70 76 38 58 | c.jouenne@coulounieix-chamiers.fr
Attention, les demandes doivent être déposées avant janvier 2023.

Dispositif coordonné et financé par la Mairie de Coulounieix-Chamiers et le Grand Périgueux
En partenariat avec la Mairie de Périgueux, Action Cœur de ville, Région Nouvelle Aquitaine, CCI et CMAI Dordogne



=> Aujourd'hui il est à noter que le dispositif FISAC arrive à son terme sans qu'un nouveau dispositif puisse venir en relais. Cette donnée est problématique au regard des enjeux.

Les priorités à consolider

La **priorité 1 relative à la dynamique économique dans les quartiers** n'a légitimement que peu fait émerger des actions spécifiques au travers de l'appel à projets. Or un **très important travail** a été conduit pour construire une stratégie intégrée s'appuyant sur :

- le **Pôle artisanal Cap'Artisans** : en échange de loyers attractifs, les artisans signeront une déclinaison locale de la Charte Entreprises & Quartiers et s'engageront à participer aux parcours de formation des habitants des QPV, recourir à des stagiaires issus des quartiers, organiser des journées « découverte des métiers »,....

Ce pôle artisanal doit aussi être articulé avec le projet de création de La **Fabrique à Entreprendre (FAE)** pilotée par la Maison de l'Emploi. Véritable outil de coordination/animation faisant le lien entre le salariat et l'entrepreneuriat, la FAE disposera de deux box au sein du pôle artisanal à disposition des habitants créateurs des quartiers. L'idée est de leur permettre de tester en réel leur projet.

- Un concept de **Boutique « à l'essai »** pourrait être à l'étude pour développer le volet commercial de la FAE, en lien avec Action Cœur de Ville.
- Par ailleurs, la signature du **PaQte** avait pour ambition d'associer encore davantage les acteurs du monde économique. Initié en juillet 2018, les difficultés d'animation rencontrées sur le « Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises » (PaQte) n'a pas permis aux entreprises d'apporter leur réelle contribution au développement économique et social des QPV.
- Enfin, la création d'un **Pôle de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)** comprenant notamment des espaces de travail partagés et évolutifs permettant l'organisation de séminaires, de formations et d'ateliers, l'installation de la Fabrique à Entreprendre et de l'incubateur Emergence Périgord – incubateur ESS) ;



Signature du PaQte le 26 novembre 2019 en Préfecture



Cap'Artisans en quelques illustrations - 2022

👉 Les points de vigilance et axes d'amélioration :

- ⇒ **Axe 5** - Redonner une dynamique économique fondée sur la promotion des talents, la revitalisation des équipements existants et un plan concerté de formation et d'insertion
 - ⇒ **Axe 6** - Actionner les leviers de la politique de l'emploi, de la formation et de l'économie afin de mieux répondre aux problématiques liées aux caractéristiques de la population
- Maintenir un bon niveau de coordination entre les différents partenaires (service public de l'emploi / SPE et services socio-professionnels ou éducatifs) et **développer le partenariat entre le SPE et les établissements scolaires afin de développer les actions favorisant l'orientation des jeunes**
 - Mieux informer et communiquer davantage envers les habitants. Maintenir un **travail de proximité au plus près des quartiers**, en favorisant les permanences ou actions du SPE délocalisées dans les quartiers, en s'appuyant notamment sur des acteurs de proximité comme les conseils citoyens, etc. => **Poursuivre le travail d'« aller vers » les invisibles**
 - Réaliser des **actions de promotion de l'apprentissage au sein des quartiers** (associations, établissements scolaires,...) qui permettent d'inscrire les jeunes des QPV dans les filières de formation
 - Poursuivre l'accompagnement des habitants des quartiers **vers l'entrepreneuriat** et la structuration locale des acteurs concernés d'ores et déjà engagée via la Fabrique à entreprendre + les outils d'accompagnement (ex.: locaux,...)
 - Renforcer le **soutien de la plateforme de mobilité MUST** en l'inscrivant dans le droit commun des politiques publiques
 - Continuer à sensibiliser les employeurs publics et privés potentiels sur les outils de formation continue et de l'alternance en adéquation avec les filières économiques porteuses du territoire
 - **Mobiliser les entreprises du PaQte localement et accompagner la Maison de l'emploi dans l'animation de ce dispositif, pour un soutien plus fort des acteurs économiques**
 - Consolider la dimension économique des territoires en rénovation et poursuivre le travail de **redynamisation commerciale et artisanale** des QPV ;
 - Poursuivre la communication en direction des entreprises : les financements possibles (notamment le FISAC), les exonérations fiscales (notamment auprès des entreprises des quartiers), etc.
 - Au sein de Pôle Emploi : organiser un suivi de cohorte de personnes sur la question du retour à l'emploi dans le cadre de la mise en place un Club de Chercheurs d'emploi ouvert spécifiquement aux personnes en QPV

4 - L'ÉVALUATION DES ACTIONS STRUCTURANTES EN MATIÈRE DE PRIORITÉS TRANSVERSALES

1 - La prise en compte des priorités transversales :

égalité femmes-hommes, jeunesse, lutte contre les discriminations, citoyenneté et valeurs de la république

Egalité femmes-hommes

De nombreuses actions, dans et hors appel à projets, sont menées dans ce domaine. La **volonté d'approche intégrée de l'égalité Femmes-Hommes** souhaitée dans le contrat de ville a été assez bien prise en compte dans les modalités de pilotage et de suivi du contrat :

- **la fiche-action** de présentation des actions au titre de l'appel à projets comprend un volet argumentaire sur les priorités transversales, dont l'égalité F-H, qui sert de base à l'examen par les services instructeurs ;
- **des indicateurs genrés** renseignent systématiquement sur la participation des femmes aux actions. Ils contribuent à la mobilisation des acteurs sur ce sujet. Ils mériteraient cependant d'être mieux analysés.

Par ailleurs, en 2020, la Dordogne a été département pilote pour la mise en œuvre du **Budget Intégrant l'Egalité femmes-hommes (BIE)**.

Les actions retenues à l'appel à projets 2020 ont été cotées « à blanc » de façon expérimentale selon leur degré de prise en compte de l'égalité femmes-hommes.

Afin de sensibiliser les associations et d'améliorer la cotation des projets pour la campagne 2021, la Préfecture de Dordogne en collaboration avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Dordogne (CIDFF) a également mis en œuvre une action de formation aux enjeux de cette thématique. Cette formation était composée d'un module relatif à la sensibilisation à l'égalité femmes-hommes, puis d'un autre module sur l'égalité femmes-hommes dans l'espace public et les loisirs.

Ainsi sur le Grand Périgueux, ce sont 18 personnes qui ont suivi ces formations. Entre 2020 et 2021, près de 30 % de dossiers en plus sont passés de G0 à G1.

👉 Les points d'amélioration ou de vigilance

- Mieux analyser les indicateurs genrés fournis dans les bilans d'action des associations afin d'adapter les actions et ainsi les rendre plus attractives en direction des femmes.
- Mettre un accent fort et réel, sur la création / reprise d'entreprises par les femmes dans la mise en œuvre de l'action « La Fabrique à Entreprendre ». Les femmes portent des projets différents, souvent très ancrés dans les réalités des habitantes des quartiers.
- Développer des actions portant sur l'égalité filles-garçons dans les établissements scolaires des QPV.
- Promouvoir le dispositif Fonds de Garantie pour la création, la reprise et le développement d'entreprises à l'initiative des femmes (FGIF) afin que ce dispositif puisse être mobilisé pour les créatrices / repreneuses d'entreprises des QPV.
- Prendre en compte spécifiquement la parole des femmes dans le cadre du PRU de Chamiers.

2.2 Jeunesse

Divers dispositifs soutiennent les jeunes dans le cadre des **politiques territoriales de jeunesse**, compétence partagée entre divers acteurs (Etat, CAF, collectivités,...).

- L'Etat a financé des actions sur Le Grand Périgueux (BOP 163 et crédits CIEC)
- La CAF accompagne les jeunes dans leurs projets visant à favoriser leurs prises de responsabilité et leur insertion sociale. En partenariat avec la MSA et la Fédération des centres sociaux, elle a lancé un **appel à projet** dans le cadre de la démarche « Construire avec les jeunes en Dordogne ». Les projets doivent avoir une dimension sociale et/ou citoyenne et favoriser un ancrage territorial en lien avec les besoins des jeunes. Depuis 2015, il est noté une réelle évolution des projets présentés par les jeunes et plus particulièrement des projets portés directement par des associations de jeunes (mobilisation et dynamisme) sur des thèmes comme l'écocitoyenneté, les échanges intergénérationnels, la prévention des conduites addictives, la culture, la pratique du numérique, etc. Ces initiatives, favorisant l'autonomie des jeunes dans leur parcours de vie, s'inscrivent dans le travail de réflexion mené dans le cadre du **Schéma départemental des services aux familles** sur les questions relatives à la jeunesse.

Il est noté :

- une **diversité d'actions dans différents domaines** : culture, loisirs et découverte, citoyenneté, animation locale, inter-générationnel,...
- une **diversité d'acteurs** dont le centre social St-Exupéry, les associations JAGAS, All Boards Family, Connexion Double H, Le Chemin,...

Une 1^{ère} étape dans la mobilisation de tous les partenaires « jeunesse » :

Une **plateforme territoriale Jeunes**, innovante et financée par l'Europe (IEJ + FSE) jusqu'en 2017 rassemble en un réseau unique, l'ensemble des partenaires en charge de la question jeunes de 16 à 25 ans sans emploi, sans qualification, déscolarisés et/ou en situation de grande précarité : les travailleurs sociaux, les équipes de prévention spécialisée, les centres sociaux, les services de l'éducation nationale ou de la protection judiciaire de la jeunesse, etc.

La plateforme, pilotée depuis 2015 par le Département, vise à orienter les jeunes repérés vers le droit commun et à leur offrir un parcours d'insertion professionnelle et sociale. Cette action poursuit donc un double objectif, à savoir :

- mettre en œuvre des missions de repérage,
- assurer un accompagnement renforcé (actions de remobilisation via des chantiers éducatifs) afin de favoriser l'entrée des jeunes dans les dispositifs de droit commun (garantie jeunes, suivi service public de l'emploi)



Construire avec les jeunes en Dordogne 2017 –Jeunes de St Ex.



Les jeunes s'engagent – JAGAS / Nettoyage de la Beauronne et jardins du Gour de l'Arche



JAGAS – Repas solidaire pendant la crise COVID Porté au domicile des personnes isolées - 2021

La mobilité internationale et l'engagement des jeunes des quartiers

Une formation départementale sur les différents dispositifs de mobilité dédiés aux jeunes (ERASMUS+, Solidarité Internationale, Service Civique International) a été proposée à l'ensemble des référents politique de la ville qui évoluent dans le champ de la jeunesse en 2015. Un poste FONJEP « mobilité des jeunes » a été attribué aux FRANCAS avec une priorité QPV (information, conseil, accompagnement des structures de proximité). Une référente, responsable du Point Info Jeunesse du centre social St-Exupéry, a été formée et désignée pour relayer l'information et l'accompagnement des jeunes des quartiers. Pour autant, malgré l'objectif de « rendre plus lisible et plus accessible » l'information destinée aux jeunes sur ces questions de mobilité, force est de constater que ces dispositifs restent méconnus et le passage à l'acte encore très hésitant.

La part des jeunes des quartiers dans le dispositif d'engagement Service Civique

Dans le but de favoriser l'implication des jeunes des quartiers et prendre notamment en compte les jeunes dits « décrocheurs », des structures d'accueil ont aménagé des parcours en lien avec des dispositifs comme la Garantie Jeune ou encore l'IEJ.

Un agrément a été délivré à des structures qui interviennent directement dans les quartiers comme le Centre social L'Arche, le club de prévention Le Chemin, ainsi que l'association Université populaire en Périgord (UPOP) pour accueillir des jeunes.

Ainsi, en Dordogne 4 % des jeunes qui ont fait un Service Civique (soit 37 jeunes) habitent en QPV, dont 2 sur le Grand Périgueux entre 2016 et 2018. Toutefois, l'association UnisCité, implanté en Dordogne depuis 2020, a été soutenue en 2021 dans le cadre de l'appel à projets du Contrat de ville pour déployer le service civique dans les quartiers, au plus près des jeunes.

Les points d'amélioration et/ou de vigilance :

- Une meilleure mobilisation des structures dans les quartiers et des collectivités signataires du contrat de ville sur les questions de mobilité à l'international
- L'amplification de l'engagement des structures dans les quartiers et des collectivités signataires du contrat de ville sur le développement de missions de service civique en direction des jeunes des quartiers
- La nécessité de travailler les questions de jeunesse de manière plus large dans le cadre d'un Plan territorial « jeunes »



2.3 Prévention et lutte contre les discriminations

Les comités opérationnels de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations (CORA) révèlent le caractère assez peu prégnant de cette problématique sur l'agglomération de Périgueux en termes d'actes recensés. Les acteurs principaux conviennent cependant de la réalité du phénomène.

La dynamique de mobilisation enclenchée fin 2014 par un **séminaire des professionnels**, organisé par le Grand Périgueux, s'est poursuivie par un diagnostic stratégique et territorial des risques de discrimination financé par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) au titre de la politique de la ville.

- Ce **diagnostic**, réalisé entre avril et décembre 2016, visait à étudier l'impact des discriminations liées aux critères de l'origine, de la religion et du lieu de résidence dans les champs du logement, de la santé et de l'emploi. Il a placé l'enjeu de la lutte contre les discriminations (LCD) à l'échelle de l'agglomération et de l'ensemble des acteurs (élus, habitants, entreprises, services publics, associations, etc.).
- Une deuxième rencontre des professionnels s'est tenue fin 2016 et la troisième rencontre aura lieu fin 2018, l'Agglomération s'engageant dans l'organisation d'une journée tous les 2 ans.
- Par ailleurs, la LCD a été prise en compte dans l'examen des demandes de subvention politique de la ville. L'objectif figure systématiquement dans les dossiers au travers d'une fiche-action de présentation des projets et sa bonne prise en compte sert de base à l'examen par les services instructeurs de l'appel à projet du contrat de ville.
- Enfin, les orientations relatives aux divers appels à projets faisant référence à la lutte contre les discriminations (**DILCRAH**, jeunesse,...) se sont largement appuyées sur les acteurs intervenant dans les quartiers du Grand Périgueux.

⇒ La mobilisation créée a permis d'aboutir à un **plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations (PTLCD)** signé le 18 juin 2018 par la Préfète de la Dordogne, le Procureur de la République et les Présidents de la Région Aquitaine, du Département de la Dordogne et du Grand Périgueux.



Les points d'amélioration et/ou de vigilance :

- Poursuivre la dynamique engagée depuis 2014 et renforcer son impact auprès des habitants des quartiers, y compris par des actions de testing
- Poursuivre la formation continue des acteurs en matière de LCD
- Faire vivre et rendre lisible le réseau de vigilance mis en place sur le territoire en 2020 (22 structures signataires et une trentaine de personnes formés)
- Développer le recours à la Méthode de Recrutement par Simulation, sur la base de l'expérimentation positive réalisée par Pôle emploi dès 2016

2.4 Citoyenneté et valeurs de la république

Cet enjeu a été pris en compte au travers de plusieurs objectifs stratégiques du contrat de ville.

En 2015 et 2016, les crédits d'Etat CIEC (comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté) spécifiques et de droit commun jeunesse, ont ciblé cette problématique à hauteur d'environ 30 000 € sur le Grand Périgueux. En 2017, l'enveloppe des crédits CIEC a été réduite du fait des annulations nationales de crédits courant juillet.

Par ailleurs, un plan de formation sur les Valeurs de la République a été déployé à partir de 2016 :

- 9 sessions de formation organisées sur 2 ans au bénéfice de 116 éducateurs/animateurs des associations de Dordogne.
- Sur les quartiers, elles ont concerné environ 40 personnes, exerçant en majorité dans les associations (centre social St-Exupéry, Rouletabille,...) pour un coût de 10 000 € sur 2016 et 2017 (financement DDCSPP).
- De nombreuses sessions ont été assurées directement par le délégué de la préfète à la politique de la ville jusqu'en 2018.

Toutefois, le départ des référents n'a pas permis une continuité de ce plan de formation dans les QPV ces dernières années.

Les points d'amélioration et/ou de vigilance :

- La reprise du plan de formation, notamment envers les acteurs des quartiers
- Inciter ces acteurs à décliner en actions auprès des habitants la citoyenneté et les valeurs de la République



Formation sur les Valeurs de la République - Salle de théâtre Rouletabille à la Filature - 15 et 16 mars 2018

PARTIE 3

PLUS-VALUE DU CONTRAT DE VILLE EN MATIÈRE D'INGÉNIERIE, DE GOUVERNANCE ET DE POLITIQUES PUBLIQUES

1 – L'ÉVALUATION DE LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE

PARTIE 3 – PLUS-VALUE DU CONTRAT DE VILLE EN MATIERE D'INGENIERIE, DE GOUVERNANCE ET DE MOBILISATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

L'un des enjeux forts de l'évaluation finale est qu'elle doit éclairer les partenaires du contrat et leur permettre de se projeter sur l'avenir des quartiers. Son utilité réside dans le questionnement de la gouvernance, la place des conseils citoyens et des habitants, la mobilisation du droit commun ou encore l'articulation des 3 piliers.

3.1. La gouvernance du contrat de ville

3.1.1. Un pilotage structuré et efficace

La gouvernance du contrat de ville constitue en soi un enjeu stratégique pour garantir les meilleures conditions de sa mise en œuvre, de son suivi et de son évaluation. Tout au long des 3 années passées, l'objectif fut d'assurer un pilotage et une gouvernance partagés associant les partenaires institutionnels (Etat et collectivités), les autres partenaires et les habitants. Conformément au contrat de ville, deux niveaux de pilotage ont été assurés, un pilotage global Etat – Grand Périgueux et un pilotage territorialisé à l'échelle des communes.

Si le pilotage communal fut assez sporadique, au gré des échéances, des projets ou des difficultés, son rôle de proximité se révèle indispensable. Quant au **pilotage global**, son organisation a fonctionné avec régularité et lisibilité : 2 comités de pilotage annuels ont été organisés, auxquels se sont ajoutés des COPIL spécifiques PRE (Programme de Réussite Educative) et PRU (Projet de Renouvellement Urbain) de Chamiers, des comités techniques préalables à l'actualité du moment (appel à projet, PRU, Stratégie Urbaine Intégrée, Abattement de TFPB,...) et près de 10 réunions DTP (Direction technique de projet) par an.

Par ailleurs, les **4 groupes de travail thématiques** définis dans le contrat de ville, ont été mis en place :

- le pilier « développement économique et emploi » dès 2016 ; ce groupe a permis une interconnaissance des acteurs et des projets issus du monde de l'économie, de l'insertion, de l'emploi et des acteurs sociaux. Il a favorisé par ailleurs, la mise en œuvre d'actions partenariales dans les quartiers.
- le pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » ; ce groupe de travail s'est formalisé par des rencontres organisées dès le démarrage du contrat autour des questions de mobilité ; des rencontres plus resserrées ont fait suite à la mise en place de la plateforme de mobilité MUST en 2017.
- la lutte contre les discriminations ; animé par la coordinatrice Santé et Lutte contre les discriminations, ce groupe a abouti à la signature d'un Plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations du Grand Périgueux (annexe du contrat de ville), le 18 juin 2018, puis la mise en place d'un réseau de vigilance territorial en 2020.
- l'éducation, la réussite éducative et le décrochage scolaire ; concernant ce dernier groupe, seules les collectivités ont réussi à maintenir un temps formalisé et coordonné entre les 3 Programmes de Réussite Educative de l'Agglomération, jusqu'en 2017. Il s'agira désormais de conforter et renforcer le partenariat avec les services de l'Etat notamment pour lutter contre le décrochage scolaire dans les 2 QPV.

Cette structuration a permis un partage des problématiques et un arbitrage sur des difficultés ou des priorités, ainsi que le décloisonnement des logiques par une approche plus transversale et intégrée.

Une ingénierie significative mobilisée par les collectivités

Le pilotage du contrat de ville s'est appuyé sur une ingénierie territoriale présente dans chacune des collectivités signataires.

Concernant **Le Grand Périgueux**, l'ingénierie déployée s'est appuyée dès 2015, sur une équipe principalement constituée d'une Directrice Habitat et cohésion sociale (aujourd'hui Directrice de la *Cohésion territoriale*), d'une chargée de mission *Politique de la ville et prévention de la délinquance*, d'une coordinatrice *Atelier Santé Ville et Lutte contre les discriminations* et d'une médiatrice / adulte-relais *Emploi des jeunes des quartiers* ; cette équipe a été renforcée en 2016 par une *cheffe de projet du Programme de Renouvellement Urbain du quartier de Chamiers*, ce qui a généré une hausse non négligeable des coûts d'ingénierie mais une plus grande capacité à porter le contrat de ville.

Par ailleurs, le poste *adulte-relais* a connu un changement de mission en lien avec le PRU; en effet, la mission créée pour faciliter le lien entre les jeunes des quartiers et la Mission locale a été transformée en une mission d'animation de la Maison du projet de renouvellement urbain de Chamiers et de la GUSP. Depuis 2021, le poste est dédié au projet de Boucle Fert'ISLE (agriculture urbaine).

Concernant la ville de **Périgueux**, la coordination est assurée par le Directeur du centre social municipal L'Arche. D'autres moyens humains directs et indirects sont affectés aux actions de proximité sur le quartier (adulte-relais de la Boucle de l'Isle et agents du pôle socio-culturel L'Arche) ainsi qu'à l'instruction de l'appel à projets annuel. Le coût des ressources humaines pour la ville, qui concerne essentiellement le fonctionnement du centre social, est non négligeable mais il est en partie compensé par la Dotation de Solidarité Urbaine perçue par la ville.

Concernant la ville de **Coulounieix-Chamiers**, la coordination est assurée par la Directrice du CCAS. Les ressources humaines directes (pilotage) et indirectes (actions de proximité du CCAS avec 5 ETP et mise à disposition du centre social St-Exupéry – locaux et 1 ETP) ainsi qu'un investissement non négligeable de l'équipe du service « communication » de la ville pour le PRU. Ces ressources mobilisées pour le quartier de Chamiers ne sont pas compensées par la DSU, la commune n'étant pas éligible malgré ses caractéristiques.



Le **Département de la Dordogne** mobilise pour sa part, une Directrice adjointe ainsi qu'une référente Politique de la ville qui assurent la gestion directe des crédits spécifiques et l'interface avec les services départementaux de droit commun. Par ailleurs, il existe un centre médico-social au sein de chacun des QPV (au Gour de l'Arche et à Chamiers) avec une équipe pluridisciplinaire (travailleurs sociaux et équipe médicale) qui accompagne les usagers et les personnes les plus vulnérables. Ainsi, respectivement 3 600 personnes pour le Gour de l'Arche et 2 600 pour Chamiers, qui ont été reçues et accompagnées.

La Région Nouvelle-Aquitaine est constituée d'une équipe comprenant des référents dédiés aux Contrats de ville sur chaque département. Ils assurent le suivi des actions du contrat de ville, veillent à leur bonne articulation avec les politiques régionales et mobilisent au cas par cas les services européens et les services de droit commun concernés.

L'organisation des services de l'Etat :

L'équipe interministérielle prévue par le contrat de ville a bien été mise en œuvre. Elle est constituée en 2022 :

- D'une équipe en préfecture constituée d'une chargée de mission, sous la responsabilité du secrétaire général de la préfecture et d'un délégué du préfet aux quartiers prioritaires de la politique de la ville sous la responsabilité du Préfet
- D'une équipe élargie de référents politique de la ville dans les services déconcentrés de l'État qui se réunit 2 à 3 fois par an afin de suivre le droit commun des différents partenaires et qui échange des informations tout au long de l'année. Le niveau de participation est satisfaisant. Il reste assez constant en dépit des mouvements de personnel.

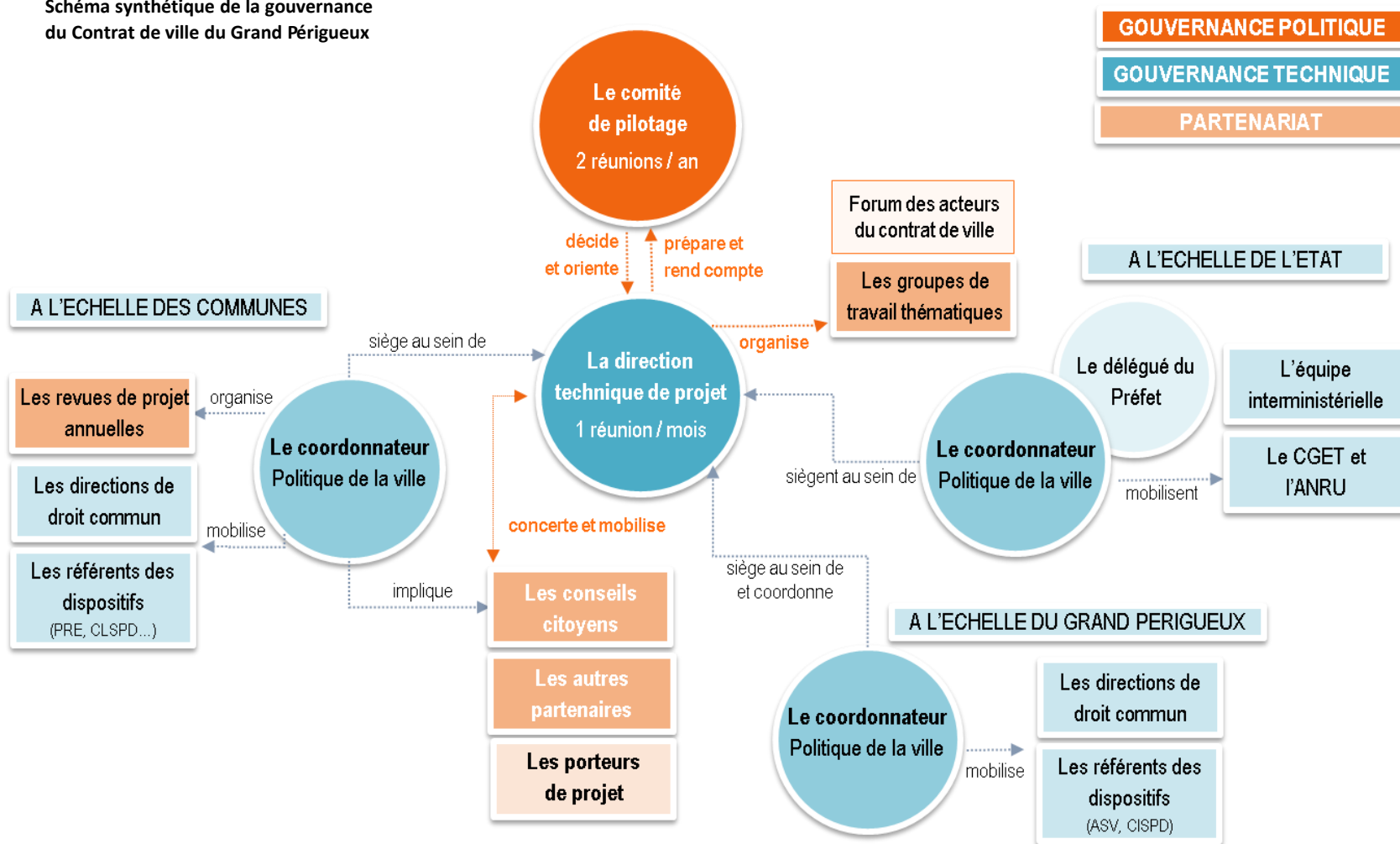


Champ libre à la Pref – Rencontres des associations de la Dordogne (Urbain/rural) – le 28/09/2019



L'articulation du portage technique et du portage politique du contrat de ville

Schéma synthétique de la gouvernance du Contrat de ville du Grand Périgueux

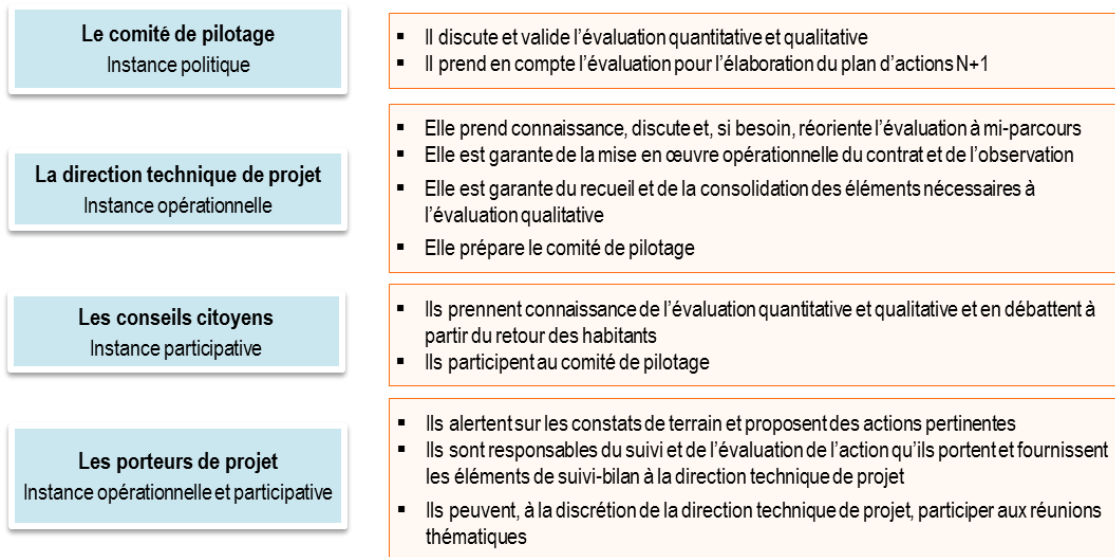


La concertation avec les acteurs (associations, conseils citoyens, etc.)

Plusieurs rencontres ont été organisées entre les acteurs institutionnels et associatifs :

- Des rencontres annuelles pour la mise en relation des porteurs de projet sur chaque QPV dans le cadre de l'appel à projet, en début d'année ;
- Des rencontres pour l'évaluation de leur(s) action(s) ;
- De nombreuses rencontres annuelles (programmation, restitution, communication, etc.) concernant des projets associatifs ;
- Plusieurs réunions techniques avec les conseils citoyens (sensibilisation à des thématiques diverses, PRU, ASV, appel à projets, etc.);
- Une rencontre participative relative à l'évaluation intermédiaire du contrat de ville en décembre 2017.

Schéma synthétique de répartition des rôles des différents acteurs



Evaluation participative - Le 19/12/2017

La production de bilans annuels partagés ou d'évaluation intermédiaire

En 2016 et 2017, un rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique de la ville a permis de faire le bilan des actions engagées par les différents partenaires mais aussi de la méthodologie mise en œuvre.

Ce rapport s'inscrit pleinement dans l'exigence de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21/02/2014. Il est également en conformité avec le décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 qui en précise le contenu. Il a vocation à favoriser localement une meilleure analyse et prise en compte des enjeux des QPV. Il est partagé avec les conseils citoyens et validé par les élus. Il permet donc de soumettre au débat les éléments de bilan de l'action des collectivités et des autres partenaires en faveur des habitants des quartiers en réunion du conseil citoyen et en conseil communautaire du Grand Périgueux (délibérations du 15/12/2016 et du 06/07/2017). Il est également partagé avec les signataires du contrat de ville lors d'un comité de pilotage en Préfecture (novembre 2016 et octobre 2017).

En 2018, ce fut un rapport d'évaluation à mi-parcours 2015-2017 qui fut réalisé et validé en comité de pilotage et par les instances délibérantes de chacune des collectivités.

Enfin, l'année 2019 fut consacrée à l'élaboration d'un Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés (PERR) prolongeant le Contrat de ville jusqu'en 2022.



Evaluation participative à mi-parcours – le 12/12/2017



Signature du PERR – le 17/10/2019

2 – L'ÉVALUATION DE L'IMPLICATION DES HABITANTS

2 - L'évaluation de l'implication des habitants

Le rôle actif des conseils citoyens

La participation des habitants constitue un des principes fondateurs de la politique de la ville. La loi a réaffirmé cet engagement majeur notamment, en rendant obligatoire la création d'un conseil citoyen dans chaque quartier prioritaire, ce qui a marqué un tournant dans le pilotage de la politique de la ville qui, depuis lors, est à co-construire avec les habitants. La gouvernance proposée dans le contrat a ainsi assuré une participation effective des habitants dans les instances et différents temps dédiés au partenariat et notamment dans le cadre des évaluations intermédiaire et finale du contrat de ville. Cette participation s'est réalisée au travers de :

- La création des conseils citoyens de Chamiers et de la Boucle de l'Isle au premier semestre 2015, validés par arrêtés du Préfet en date du 15/07/2015 et modifiés le 19/07/2018;
- La validation de leur rôle, de leur mode de fonctionnement et de leur place dans les instances de concertation ou de pilotage du contrat de ville ;
- Le soutien technique et financier de l'Etat et des collectivités à leur pouvoir d'agir.

Les villes de Coulounieix-Chamiers et Périgueux ont souhaité la mise en place de conseils citoyens formels avec un accompagnement dédié et indépendant ; ce recours à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) leur a permis d'offrir un accompagnement aux membres du conseil citoyen, tout en restant dans une position de neutralité.

Les villes mettent également à leur disposition des lieux de réunions, des moyens techniques et financier. Le Grand Périgueux et l'Etat apportent un soutien financier annuel inscrit dans le contrat de ville et correspondant à 3 000 € par conseil citoyen.

LES OBJECTIFS DES CONSEILS CITOYENS :

- Participer à l'élaboration et à la vie du contrat et du projet de territoire, c'est-à-dire à la mise en œuvre des projets et l'évaluation des actions menées sur le quartier ;
- Mobiliser les habitants et les rendre acteurs de leur quartier en stimulant les initiatives citoyennes ;
- Etre force de proposition et faire remonter la parole des habitants.



Réunion du conseil citoyen de la Boucle de l'Isle

Les membres du conseil citoyen de Chamiers travaillent à l'organisation de manifestations conviviales permettant de créer du lien social entre les habitants du quartier. Ils ont rencontré plusieurs fois des jeunes, en partenariat avec le club de prévention Le Chemin, ou encore les parents à la sortie de l'école, etc. pour faire connaître leurs missions, collecter la parole des habitants, etc. Ils ressentent un besoin de travailler le lien et la cohésion sociale qui peuvent parfois faire défaut.

Malgré leurs spécificités fortes, de nombreux points communs existent entre les deux conseils citoyens :

- Ils sont aujourd’hui accompagnés par des professionnels (adultes-relais) au sein des centres sociaux.
- Ils sont soutenus par les collectivités et l’Etat (subvention, mise à disposition de locaux, communication, etc.).
- Ils contribuent aux différentes instances décisionnelles de la Politique de la ville (comités de pilotage, rencontre avec les institutions et porteurs de projets,...).
- Ils se retrouvent au cours de sessions thématiques (cadre de vie, cohésion sociale, développement économique, emploi, commerces, ADSL, mobilité, sécurité, projets de quartier, communication, santé, culture, etc.) leur permettant d’échanger avec des intervenants qualifiés, de disposer d’une information privilégiée et/ou de faire remonter des doléances/propositions.
- Ils sont fortement impliqués dans les actions relevant du cadre de vie, et mobilisateurs d’autres habitants.
- Ils ont également participé à tous les temps forts qui ont émaillé la mise en œuvre du contrat de ville tels que les « rentrées citoyennes et civiques » à la Préfecture, menée sous formes d’ateliers inter-conseils citoyens, les journées « Champs libre à la Pref » organisées par et dans les locaux de la Préfecture; les tables espagnoles communes aux 2 conseils citoyens, etc.
- Ils portent des projets co-construits avec des associations,

Il est également à noter que, dès 2016, le conseil citoyen de Chamiers a créé des outils de communication pour les habitants et les partenaires (plaquettes, panneaux, page Facebook, émissions avec Radios Libres en Périgord, logo sur tee-shirts, film, enquêtes auprès de la population, etc.).

Le conseil citoyen de La Boucle de l’Isle	Le conseil citoyen de Chamiers
24 membres tirés au sort le 28/01/2015	24 membres tirés au sort le 31/03/2015
2 collèges : 16 habitants et 8 acteurs locaux	2 collèges : 16 habitants et 12 acteurs locaux
AMO : « La Cie des urbanistes » puis Adulte-relais Ville	AMO : centre social Saint-Exupéry



Réunion du conseil citoyen de Chamiers



LA DYNAMIQUE DES CONSEILS CITOYENS :

- Une dynamique de travail et de concertation.
- Une forte dimension collective.
- Une force de propositions auprès des partenaires et des élus.
- Une reconnaissance par les différentes instances de pilotage.
- Une émancipation positive face aux institutions.
- Une démarche de redynamisation individuelle qui se traduit par une accélération des démarches de parcours d'insertion. Pour exemple, beaucoup démissionne en raison d'un retour à l'emploi.

👉 Les points d'amélioration ou de vigilance :

En terme d'organisation et de gouvernance, il est important :

- d'être vigilant concernant une mobilisation inadaptée des membres des conseils citoyens (comités, réunions techniques, formations, etc.) ainsi que sur la capacité des partenaires à leur apporter des solutions de manière réactive afin notamment, de ne pas aboutir à leur démobilitation ou leur essoufflement ;
- de donner un espace de parole et préciser la méthode de concertation des conseils citoyens afin de recueillir leur avis sur la pertinence des projets financés dans le contrat de ville (en amont et en aval) ;
- d'ouvrir le conseil citoyen à d'autres habitants volontaires afin de permettre un renouvellement avec souplesse (sans recourir au tirage au sort systématique) ;
- de lui donner les moyens d'assurer sa mission et de réaliser des projets en maintenant les financements et l'ingénierie dédiée mais aussi les programmes de formation (Ecole du renouvellement urbain, PQNA, etc.);
- de l'accompagner éventuellement dans sa réflexion sur une structuration juridique à venir, pour parfaire son indépendance.



Formation « Gouvernance » avec les conseils citoyens – Ecole du Renouvellement Urbain – Le 27/09/2017



Formation des Conseils citoyens – L'Arche – Octobre 2019

L'acquisition de compétences techniques permet une meilleure compréhension et participation à la co-décision, en tenant compte des enjeux déterminants de la politique de la ville.

La démarche participative innovante du PRU de Chamiers

La réussite d'un projet urbain se mesure en grande partie à l'appropriation que s'en font les habitants, principaux utilisateurs de l'espace produit ou reconfiguré. Dès la phase de diagnostic, l'adhésion des habitants est donc un facteur de réussite incontournable des opérations urbaines. Celle-ci dépend notamment des moyens donnés à l'expression citoyenne et à la reconnaissance de l'expertise d'usage détenue par les habitants pour aboutir à une réelle démarche de co-construction.

Cette volonté se traduit de plusieurs façons :

La **Maison du Projet** est l'outil de concertation central du PRU et des projets structurants liés. Tout comme les enfants, les habitants sont porteurs de la réalité d'usage de leur quartier. Ils ont l'expérience de leur vécu dans le quartier et peuvent en exprimer les limites et les atouts. Cette matière est indispensable à la détermination des enjeux du PRU. La Maison du projet est :

- Un lieu d'exposition permanente à rayonnement extra-quartier pour favoriser la mixité sociale dans les échanges (expos, vidéos, maquettes...)
- Un lieu de production et de création, via des ateliers participatifs et collaboratifs (cafés-débats, ateliers créatifs...) sur différents thèmes choisis avec le conseil citoyen pour répondre aux attentes des habitants
- Un lieu d'exploration de nouvelles méthodes participatives, comme par exemple la mise en place d'une vitrine numérique interactive du PRU ou d'une résidence d'artistes (Vagabondages 932).

Des **ateliers d'urbanisme avec les élèves** de l'école E. Leroy sur les thèmes de « Chamiers hier, aujourd'hui et demain ». Outre leur intérêt évident pour les transformations de leur cadre de vie, les enfants sont des ambassadeurs de choix pour les non-publics des instances de concertation. Ils relaient l'information et mobilisent les volontés en dehors de l'école. D'autant plus dans un quartier où l'accès à la langue est parfois contraint.

Des **marches exploratoires** dans le quartier en lien avec le Conseil Citoyen et les partenaires de la GUSP

La mobilisation de formats complémentaires plus « classiques » mais néanmoins indispensables : une **lettre-info bimensuelle** sur l'avancement du projet à destination des habitants et partenaires à venir, des **réunions publiques** aux temps-forts du projet.



Pudeur, barrière de la langue, scepticisme, désintéressement sont autant d'obstacles potentiels. Pour les contourner et aller chercher la parole de ceux qui naturellement ne s'exprimeraient pas, les outils de sollicitation des habitants doivent être ajustés tant sur le fonds que sur la forme (ex. vitrine interactive).

3 – LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS DEPUIS LA SIGNATURE DU CONTRAT

3 - Le soutien aux associations depuis la signature du contrat

Les partenaires du contrat de ville soutiennent les associations de proximité contribuant au lien social et à la citoyenneté par le biais du droit commun et de l'appel à projets du contrat de ville.

Le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) accompagne financièrement de nombreuses actions notamment en matière de soutien au développement de la vie associative, de formation des bénévoles, d'accompagnement des conseils citoyens et de la médiation sociale :

- par la diffusion du programme commun de formation des bénévoles gratuit et ouvert à tous ;
- par la mobilisation de postes ;
- par la signature de conventions pluriannuelles d'objectifs ;
- par le financement d'actions dans le cadre des politiques locales de jeunesse. Cette aide aux structures associatives contribuent au renforcement de la qualité éducative dans le champ de la jeunesse, de la participation des habitants et la valorisation de la plus-value associative. Un partenariat est assuré dans la durée avec les associations en confortant leur projet dans l'espace public local et en assurant une aide technique et financière durable.

Les Postes d'adultes relais et FONJEP attribués aux associations

Sur la période 2015-2021, **8 postes d'adultes-relais** (sur 16 au niveau départemental) ont été créés dont 2 lors de la crise Covid en 2020 dans le cadre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers : 4 au centre social St-Exupéry, 1 à la ville de Périgueux, 1 à l'association Rouletabille (covid), 1 à l'association All Boards Family (covid) et 1 au Grand Périgueux. Ce sont ainsi 18 personnes qui ont pu, depuis 2015, bénéficier d'un ou plusieurs contrats de travail de trois ans et 5 salariés pérennisés en CDI (Centre social Saint Exupéry et All Boards Family).

Sur la période 2015-2021, **9 postes FONJEP** (Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire) ont été attribués à des associations qui structurent la vie des quartiers :

- BOP 177 (cohésion sociale) : 2 postes pour le centre social St-Exupéry
- BOP 163 (jeunesse) : 6 postes pour All Boards Family, Ciné Cinéma, les Francas, Tin Tam Art, Senzala Do Perigord et Le printemps au Proche-Orient
- BOP 147 (politique de la ville) : 2 postes pour Rouletabille et le CIDFF

Les montants attribués annuellement ont été augmentés en 2020 et s'élèvent désormais à 7 164 € pour chaque salarié. Ils sont versés sous convention pluriannuelle (généralement 3 ans).



Les points positifs

- ⇒ Une hausse de l'accompagnement des structures agissant dans les quartiers avec une augmentation des aides aux postes et du nombre de CPO.

Les points d'amélioration ou de vigilance :

- ⇒ Malgré ces efforts la situation de certaines associations reste fragile

Les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs signées (CPO)

11 structures ont contractualisé avec l'État sur des conventions pluriannuelles d'objectifs d'une durée de trois ans depuis 2016. Seules 2 collectivités bénéficient de CPO. Les autres CPO concernent des associations de proximité :

- Le Grand Périgueux sur l'ASV (2016 et 2019),
- La ville de Périgueux / Conseil citoyen de la Boucle de l'Isle (2017 et 2020)
- Le centre social Saint-Exupéry sur le Conseil Citoyen de Chamiers, l'Atelier Plume, PAOI/Insertion (2017 et 2020) et sur les actions d'accompagnement à la scolarité, l'espace Parents-Enfants, l'action vivre activement sa citoyenneté, l'action à la découverte du monde du travail et l'accueil jeune (2020)
- Médiagora : Accessibilité aux équipements culturels et mobilité des quartiers (2017)
- All Boards Family : Les Vacances comme sur des roulettes (2017 et 2020)
- Ciné cinéma : Lutte contre les discriminations et les addictions : un écran citoyen pour AGIR (2017 et 2020)
- Comité intercommunal du fonds de participation des habitants (CIFPH) : le fonds de participation des habitants (2017 et 2020)
- Sans Réserve : Dedans Dehors (2018)
- Tennis Club de Boulazac : Fête le mur (2018)
- Radios Libres en Périgord : Être Jeune dans les QPV du Grand Périgueux (2020)
- Rouletaille : Fabrique d'imaginaires (2017) et Un Théâtre qui donne un espace de pensée (2020)

Les montants accordés chaque année représentent quasiment la moitié de la dotation initiale (hors crédits PRE) ce qui montre l'engagement de l'État sur un financement dans la durée au bénéfice des associations et des collectivités. Cependant, dans la perspective initiale d'une fin des contrats de ville fin 2022, il n'a été signé aucune nouvelle CPO depuis 2021.

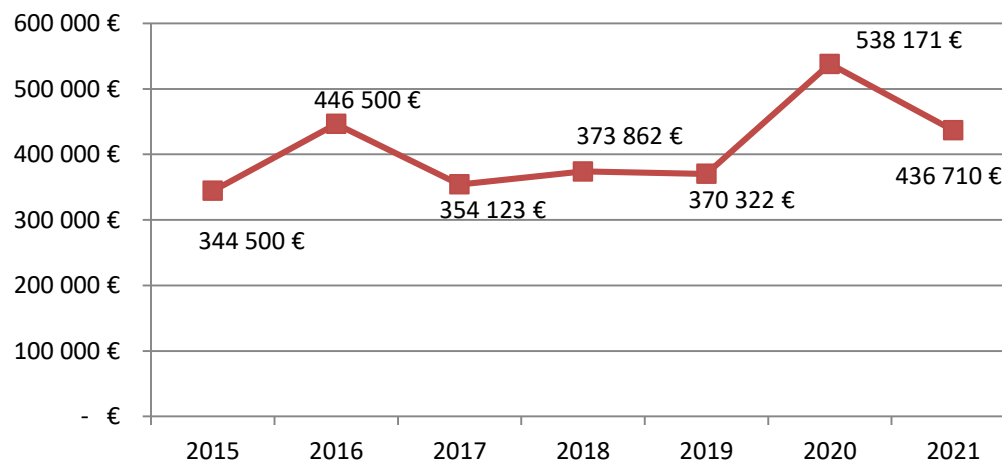
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre total de CPO en cours	Pas de CPO	1	10	12	12	16	15
Nombre de nouvelles conventions signées	Pas de CPO	1	9	2	0	6	0
Nombre de conventions reconduites pour 3 ans	Pas de CPO				1	8	
Montant	/	10 000 €	56 500 €	58 000 €	58 500 €	59 500 €	57 500 €
Montant en % de l'enveloppe initiale (hors PRE)	/	5,32 %	43,31	48,33 %	50,00 %	49,58 %	48%

Crédits du BOP 147 de l'Etat : Actions territorialisées de la politique de la ville

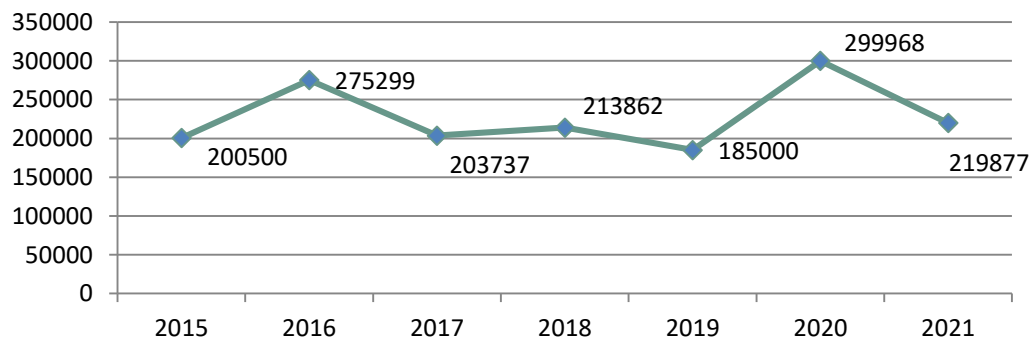
Territoire/Année		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	% Evolution par rapport à 2015
Dotation totale		344 500 €	446 500 €	354 123 €	373 862 €	370 322 €	538 171 €	436 710 €	+19%
Dotation initiale		340 000 €	370 000 €	350 191 €	370 000 €	370 000 €	370 000 €	370 000 €	+1%
	dont PRE	120 000 €	120 000 €	108 500 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	0%
Dotation complémentaire CIEC		23 455 €	17 549 €						
Dotation complémentaire COVID							168 171 €	66 710 €	
Dotation complémentaire cordée de la réussite		4 000 €	4 500 €	3 000 €					
Dotation complémentaire ANCV				932 €	3 862 €	322 €			
Autres dotations complémentaires : AFAC, Conseil citoyen et internat d'excellence		500 €	72 000 €						
Grand Périgueux	Au titre de l'AAP	108 000 €	111 400 €	127 455 €	120 000 €	117 000 €	120 000 €	120 000 €	+11%
	Au titre du CIEC	9 500 €	8 399 €						
	Au titre du PRE	78 500 €	76 500 €	70 000 €	90 000 €	65 000 €	65 000 €	65 000 €	-17%
	Au titre des crédits spécifiques COVID						114 968 €	34 877 €	
	Dotation complémentaire cordée de la réussite	4 000 €	4 500 €	3 000 €					
	Au titre de l'ANCV			282 €	3 862 €				
	Autres dotations complémentaires : AFAC, Conseil citoyen et internat d'excellence	500 €	72 000 €						
	Au titre de ville Vie Vacances		2 500 €	3 000 €		3 000 €			
	Total	200 500 €	275 299 €	203 737 €	213 862 €	185 000 €	299 968 €	219 877 €	+12%

CIEC (Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté) => La Fabrique d'initiatives citoyennes portée par la Fédération des centres sociaux
 AAP CGET Plateforme de mobilité => Plateforme MUST portée par AFAC (40 000 € en 2018)
 Complément de dotation pour Conseils citoyens : 31 500 € en 2018

Evolution de la dotation totale Etat au titre du programme 147 Politique de la ville



Evolution de la dotation totale Etat au titre du programme 147 Politique de la ville pour le Grand Périgueux



4 – L'ÉVALUATION DE LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX DES QPV DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

4 - La prise en compte des enjeux des QPV dans les politiques publiques

En matière financière et fiscale

=> Le pacte financier et fiscal de solidarité

Le contrat de ville est appelé à identifier et mettre en œuvre les modalités d'adaptation et de renforcement des politiques publiques. Pour accompagner ce mouvement, la loi impose un pacte financier et fiscal de solidarité pour tous les EPCI signataires d'un contrat de ville. Ce pacte a vocation à constituer le volet financier du projet de territoire. Il conduit ainsi, à mobiliser en soutien aux communes relevant de la politique de la ville, l'ensemble des communes composant l'EPCI.

Sur le territoire du Grand Périgueux, les relations financières entre l'EPCI et ses communes membres décidées au cours des sept dernières années sont fortement emprises d'un impératif de solidarité et de péréquation envers les communes présentant des quartiers, au travers de différents mécanismes constituant un levier essentiel de réduction des écarts territoriaux.

Des outils de péréquation directe

La péréquation verticale : la dotation de solidarité communautaire (DSC – 5,3 M € entre 2015 et 2021), instaurée dès 2014 à hauteur de 1,5 M €/an, est répartie en fonction de critères de pauvreté (potentiel fiscal, revenu/habitant, proportion de logements sociaux et effort fiscal). L'utilisation de ces critères fortement péréquateurs font des communes inscrites dans le contrat de ville, les deux principales bénéficiaires de la DSC. Ainsi, en 2021, les dotations par habitant des communes de Coulounieix-Chamiers et Périgueux ont été supérieures respectivement de 29 et 23% par rapport à la DSC moyenne distribuée par le Grand Périgueux.

- **La péréquation horizontale : le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal** (FPIC – 4,6 M € entre 2015 et 2021) qui écrête les ressources fiscales des blocs communaux à forts potentiels financiers au profit de ceux à faibles potentiels financiers. Il revient aux EPCI de répartir le FPIC localement. Pour répartir le FPIC, le Grand Périgueux s'appuie principalement sur les critères de la DCS, mais aussi sur la proportion de jeunes dans la population communale. Ainsi en 2021, le montant du FPIC par habitant des communes de Coulounieix-Chamiers et Périgueux a été respectivement supérieur de 22 et 17% par rapport au FPIC moyen distribué par le Grand Périgueux.
- **La part « solidarité » de l'Attribution de Compensation** (0,780 M € entre 2015 et 2021): dotation annuelle reversée par le Grand Périgueux selon les mêmes critères de solidarité que le FPIC.
- Enfin, le Grand Périgueux attribue **un fonds de concours** de 45 000 € sur la durée du mandat à chacune des 2 communes.

=> **Au total, plus de 10,7 M € ont été affectés aux 2 communes entre 2015 et 2021.**

Des outils de péréquation indirecte

La mutualisation des charges de gestion permet de réduire les disparités de recettes et de charges à l'occasion de transfert ou de prise de compétence, qui bénéficie à ces 2 communes parmi les plus importantes et les plus structurées de l'Agglomération (transfert de personnel en matière d'urbanisme ou recrutement de personnel en matière de renouvellement urbain). Le pacte combine donc deux approches :

- *Une approche attachée à la solidarité / redistribution financière*, visant à compenser une inégale répartition des ressources et/ou à accompagner les communes devant faire face à des charges importantes.
- *Une approche privilégiant le développement du projet communautaire* : transfert de compétences, redéploiement de services existants et création de nouveaux services pris en charge par la communauté, etc.

=> **Les difficultés des deux communes sont donc véritablement prises en compte dans le cadre de ce pacte.**

=> Les dispositifs fiscaux

Deux types d'exonération fiscale impactant les collectivités ont été mis en place avec la réforme de la politique de la ville :

- **L'exonération de la cotisation foncière des entreprises (CFE), de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)** pour les entreprises situées dans les quartiers prioritaires, afin de favoriser l'implantation ou le maintien de commerces de proximité et de services marchands dans ces quartiers, mais aussi pour réduire les inégalités de traitement entre les petits commerces de proximité. Pour exemple, en 2016 et 2017, 27 entreprises ont été concernées sur les 2 QPV. Les allocations compensatrices de l'Etat (62 092 €) ont permis de limiter la perte de produit fiscal (110 900 €) pour les communes et l'EPCI (soit 44 %).
- Par ailleurs, afin de permettre aux organismes HLM d'améliorer le cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires, une convention d'utilisation d'**un abattement de 30 % sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)** pour les immeubles de chacun des 2 quartiers prioritaires a été signée avec Périgord Habitat, en décembre 2015 et pour une durée de 3 ans. Elle a été établie par le Grand Périgueux en partenariat avec le Conseil Départemental de la Dordogne, les 2 communes (le quartier de Chamiers où l'office disposait de 563 logements et celui de la Boucle de l'Isle où il disposait de 632 logements) et, sous le contrôle des services de l'État. Aujourd'hui devenu **Périgord Habitat, l'Office public HLM a pu mettre en œuvre certaines actions en contrepartie d'un gain de TFPB** de 564 424 € de 2016 à 2017. La perte de produit pour les 2 communes (361 602 €) a été compensée à hauteur de 147 529 € (soit 41 %) sur ces 2 années.

La répartition des moyens par quartier a été définie conjointement avec le bailleur sur plusieurs domaines (cadre national) :

- Axe 1 : Renforcement de la présence de personnel de proximité : Un agent de médiation sociale a été recruté en 2016, à mi-temps sur chacun des deux quartiers prioritaires (635 rendez-vous avec les habitants jusqu'en 2019). Des ateliers ont été organisés dans le cadre d'actions éducatives (économie d'énergie, fleurissement) ou partenariales avec les associations locales et les collectivités. Ce travail a par la suite été déployé sur tout le département, mais Périgord Habitat a fait intervenir plusieurs agents de manière renforcée sur les QPV, dont un travail expérimental avec 2 services civiques sur la Boucle de l'Isle.
- Axe 2 : Formations et soutien de personnel de proximité : Des formations spécifiques ont été proposées aux agents pour faciliter leur approche des problématiques sociales et des situations de conflit.
- Axe 3 : Sur-entretien des abords et des parties communes : Des actions d'entretien spécifique comme le nettoyage des tags et graffitis, le nettoyage renforcé des halls et cages d'escaliers et la désinsectisation des parties communes d'immeubles collectifs ont également été menées sur les 2 QPV; la qualité d'intervention du prestataire a été à la hauteur des attentes des habitants.
- Axe 4 : Gestion des déchets et des encombrants : d'abord hebdomadaire, puis tous les 15 jours, dans et aux abords des immeubles, cette action a été conduite de manière plus importante que sur le reste du parc HLM qui ne bénéficie que d'un ramassage mensuel. Les actions préventives mises en place par les partenaires ont porté leurs fruits mais elles doivent être développées pour continuer à réguler les dépôts sauvages et anticiper la mise en place de la redevance incitative.

- **Axe 5 : Tranquillité résidentielle** : Une surveillance de chantiers a été assurée par des entreprises de sécurité (rondes quotidiennes) depuis 2017 avec un effet rassurant pour les habitants et les entreprises. Des globes lumineux anti-vandalisme seront également installés dans les cages d'escalier à partir de 2022.
- **Axe 6 : Animation, lien social, vivre ensemble** : Plusieurs actions ont été valorisées, dont le partenariat avec le centre social St-Exupéry pour l'encadrement de jeunes recrutés dans le cadre de « jobs d'été ». Mais l'action la plus structurante pour les QPV concerne la mise à disposition de locaux, ainsi que leur aménagement éventuel, pour des associations (Résidence d'artistes, amicale de locataires, club de prévention, centre social, etc.
Par ailleurs, des panneaux d'affichage ont été installés dans les cages d'escalier depuis 2021.
- **Axe 7 : Petits travaux d'amélioration de la qualité de service** : La principale action a consisté à renforcer le niveau de remise en état des logements à la location, pour un service et un confort améliorés (peinture, sols, électricité, plomberie, menuiserie, vitrerie, réseaux,...). 279 logements ont ainsi été rénovés et reloués à Chamiers, 185 sur la Boucle de l'Isle. Les actions de lutte contre les insectes et animaux nuisibles ont été renforcées (traitements préventif et curatif plus fréquents). Enfin, 15 douches dites PMR ont été réalisées en 2021.

Axes	Actions	Dépenses valorisées sur Chamiers	Dépenses valorisées sur Boucle de l'Isle	Total des dépenses valorisées 2016-2021
Renforcement de la présence du personnel de proximité	Renforcement de la présence d'agents de médiation de quartier	62 860	70 328	133 188
Formations et soutien des personnels de proximité	Formations spécifiques au personnel de proximité	2 705	5 205	7 910
Sur-entretien	Enlèvements des tags et graffitis	40 328	13 978	54 306
	Renforcement du nettoyage des halls et des cages d'escalier	108 604	85 899	194 503
Gestion des déchets et des encombrants / épaves	Gestion des encombrants	15 440	15 545	30 985
Tranquillité résidentielle	Surveillance des chantiers	16972	35677	52 649
	Installation de globes lumineux anti-vandalisme dans les cages d'escalier	0	0	0
Animation, lien social, vivre ensemble	Soutien aux actions favorisant le « Vivre Ensemble »	9 264	632	9 896
	Mise à disposition de locaux et aménagements	113 712	61 501	175 213
	Installation de panneaux d'affichage dans les cages d'escalier	0	0	0
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	Surcoût de remise en état des logements à relouer	245 626	226 225	471 851
	Renforcement de la lutte contre les insectes et animaux nuisibles	58 455	37 470	95 925
	Création de douches PMR	27 439	0	27 439
TOTAL Dépenses valorisées		701 405	552 460	1 251 969
Total Abattement effectué		904 152	595 065	1 499 217

3.4.2 La prise en compte des quartiers dans le projet de territoire

=> Le Programme Local de l'Habitat durable (PLHD)

Approuvé en décembre 2017, le PLHD a intégralement pris en compte la problématique des quartiers, tant dans son approche d'équilibre territorial de l'habitat que social. Ainsi, ce document stratégique et sa mise en œuvre engagée dès 2018 traite de manière très précise de :

- la production locative sur site et hors sites des QPV ;
- la nécessaire vigilance sur les demandes de mutations et les attributions qui seront effectuées : conscients de cet impératif pour l'efficacité du renouvellement urbain de Chamiers, l'agglomération et tous les bailleurs et maires se sont engagés à respecter le seuil de 50% des attributions en QPV à des ménages relevant des 3 quartiles les plus élevés (quartiles supérieurs à 612€/mois).

Cet engagement est formalisé dans le document cadre approuvé en CIL du 3 novembre 2017 et en conseil communautaire de décembre 2017. La répartition de la reconstitution en 50% PLAI / 50% PLUS est une illustration de cet engagement.

En parallèle, la CIA, élaborée en concertation avec les bailleurs sociaux et les réservataires de logements sociaux dont Action Logement, prévoit que ces derniers puissent consacrer, en dehors des résidences fragiles issues de l'étude de peuplement porté par l'agglomération (et notamment les résidences situées en QPV), 43 % de leurs attributions à des ménages ayant des revenus inférieurs à 40 % des plafonds HLM.

Un suivi régulier est assuré (cf. partie 1 du présent rapport).

La charte inter-bailleurs portée par Grand Périgueux Habitat sur le relogement a permis également de répondre en partie à cet objectif.

Par ailleurs, Le Grand Périgueux a décidé d'être réservataire de 10% de logements sociaux sur chaque opération neuve sur laquelle il apporte sa garantie d'emprunts : cet outil a pu être mobilisé en faveur de la mixité pour le relogement des ménages hors site sur des opérations neuves.

Enfin, un **Plan prévisionnel de gestion de la demande et d'information des demandeurs de logement social** devait être élaboré en 2019, mais sa réalisation a été décalée en raison de nouvelles priorités liées à la crise sanitaire. Il définira les orientations pour satisfaire le droit à l'information des demandeurs et assurer une gestion partagée (bailleurs, Etat, collectivités,...).

La commission de coordination animée par Le Grand Périgueux a pour missions de suivre ces objectifs et de faire des préconisations opérationnelles pour les atteindre.

=> Le Plan Global des Déplacements (PGD)

Approuvé en octobre 2016, le PGD 2015-2020 du Grand Périgueux a intégré les problématiques de mobilité des quartiers à chaque étape de son élaboration. Ainsi ont été adaptées plusieurs fiches-actions, évoquant :

- Le Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) sur l'axe Est-Ouest qui passe à l'intérieur du quartier de Chamiers sur le boulevard Jean Moulin pour assurer une desserte optimale des habitants de Chamiers aux pôles actifs du territoire ; les travaux ayant été engagés en début d'année 2019.

- Le renforcement de l'offre ferroviaire dans le cadre du contrat d'axe passé avec le Conseil Régional et le Pôle d'Échange Multimodal de Périgueux en cours d'achèvement, placeront les quartiers dans leur périmètre d'influence.
- Le schéma des modes doux est également complété en faveur des quartiers, puisque deux passerelles seront aménagées pour relier les QPV de manière directe à la Voie verte, infrastructure douce et des circulations dédiées sécurisées sont intégrées dans les aménagements qui accompagnent la transformation des quartiers.
- La création en 2017 de la plateforme MUST de mobilité et d'appui aux services de mobilité pour les personnes en insertion sociale et professionnelle, permet de disposer d'un outil complémentaire aux initiatives en faveur des publics en difficulté de mobilité (aide au permis de conduire, etc.).

=> La Stratégie Emploi – Économie du Grand Périgueux

82% des emplois du Grand Périgueux sont localisés sur la ville-centre et sa première couronne. Elles constituent le cœur de l'agglomération et sont génératrices d'emplois pour le reste du Grand Périgueux.

Cette tendance va s'amplifier dans les prochaines années. En effet, de nombreux projets de développement économique majeurs sont prévus dans les prochaines années sur le Grand Périgueux. Ils totalisent plus de 51 ha économiques et représentent un potentiel de création de 650 à 750 emplois. Coulounieix-Chamiers est doublement concernée puisqu'elle dispose de plus de 15 ha économiques dont la quasi-totalité est en achèvement de commercialisation.

Or les quartiers prioritaires sont limitrophes à de nombreux projets dont la vocation est clairement de renforcer la vocation économique et la promotion de l'emploi en cœur d'agglomération. En effet, sur la ZAC du quartier de la Gare à Périgueux, la construction du Grand Quartier d'Affaires est bien avancée.

Le projet de Pôle de l'Économie Sociale et Solidaire SÎLOT, à proximité immédiate des QPV, constituera à court terme un véritable centre de ressources de l'ESS d'envergure départementale, de même que le Pôle artisanal Cap'Artisans à Chamiers dont les travaux s'achèvent en 2022.

Ces opérations replacent ainsi les QPV dans une reconnaissance de leur rôle de véritables centres actifs de l'emploi et de l'économie du cœur d'Agglomération.

⇒ Ces synergies entre Économie et Déplacements repositionnent le centre de gravité de l'Agglomération sur le secteur Ouest, plaçant de fait les QPV au centre des préoccupations communautaires et au premier rang des destinations résidentielles à privilégier.

3 - La prise en compte des enjeux des QPV dans les plans et les schémas élaborés depuis la signature du contrat de ville

⇒ Les documents intégrant les QPV

- Le contrat local de santé (CLS), signé le 3 mai 2016

Le 1^{er} CLS 2016-2019 du Grand Périgueux, reconduit pour la période 2019-2023, a poursuivi la démarche partenariale et de prise en compte des inégalités sociales et territoriales de santé développées par l'Atelier Santé Ville. Les actions initiées dans le cadre de **l'Atelier Santé Ville** ont été développées dans le CLS au sein de l'axe « accès aux soins et à la prévention pour les personnes précaires et vulnérables ». Plus largement, toutes les actions du CLS (santé environnementale, santé mentale, enfance et parentalité) impliquent d'une façon ou d'une autre les quartiers, que ce soit par la participation des acteurs des quartiers (centres sociaux, associations, conseils citoyens) ou que ce soit par le territoire de l'action se déroulant dans les quartiers.

- Le plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations (PTLCD), signé le 18 juin 2018

Annexé au contrat de ville, le PTLCD 2018-2022 du Grand Périgueux s'applique à l'ensemble du territoire de l'agglomération. Si les habitants des quartiers cumulent les critères de discrimination (origine, lieu de résidence, religion réelle ou supposée, situation patronyme, situation familiale, âge, etc.) pour l'accès à l'emploi et au logement notamment, ces difficultés touchent également d'autres habitants du territoire.

On considère que les discriminations sont majoritairement le fruit d'un système et qu'elles seraient donc « involontaires ». Cette approche systémique permettra aux acteurs d'agir :

- directement sur l'environnement : employeurs, propriétaires, intermédiaires (emploi/logement), etc. ;
- en accompagnement des victimes, par un réseau de vigilance en construction afin d'internaliser l'écoute et l'orientation au sein des structures de proximité et en particulier celles présentes dans les quartiers et identifiées par les habitant.es (centres sociaux, associations, CCAS, assistantes sociales, accueil des mairies,...).

- Le Contrat de Relance et de transition Ecologique du Grand Périgueux (CRTE), signé le 30 juillet 2021

Fondé sur une stratégie globale du territoire, le CRTE intègre la problématique des quartiers de la politique de la ville dans l'ensemble des axes prioritaires qui le structurent.

L'articulation avec les politiques publiques conduites par l'agglomération et les communes qui la composent est ainsi prise en compte, pour une mobilisation du droit commun efficiente et un meilleur raccrochage aux dynamiques du territoire.

Pour autant, les instances de gouvernance du contrat de ville ont continué à fonctionner parallèlement aux instances du CRTE.

⇒ Les autres schémas n'ayant que peu abordé pas expressément les quartiers

Plusieurs schémas départementaux ont été élaborés sur des problématiques auxquelles sont confrontés les habitants des quartiers et repérés dans le contrat de ville. Même s'ils ne citaient pas expressément les quartiers, il s'agit de documents-cadres importants dans la **logique de mobilisation des politiques publiques** en leur faveur.

- **Le Schéma départemental d'accès aux soins de proximité 2016-2020**, approuvé en janvier 2018. Par ce schéma, le Département s'est engagé dans la réduction des inégalités sociales et territoriales en matière de santé. L'objectif est de permettre à tous les habitants d'accéder, en moins de 15 minutes, à des soins de qualité, d'assurer la continuité des soins, de créer des structures de proximité, favoriser l'installation et le maintien des professionnels de santé sur le territoire, etc.
- **Le Plan Santé Dordogne 2018-2023** qui permet de coordonner la mise en œuvre d'actions concrètes pour améliorer la santé des Périgourdins, via 10 priorités d'action : Perturbateurs endocriniens, Vaccination, Suicide, Santé sexuelle, Santé environnementale, Inclusion et habitat, Autonomie, Inclusion, E-santé, Exercice coordonné.
- **Le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public** également approuvé en 2018, il définit pour une durée de 6 ans un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de service dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services. Il couvre un éventail large de services utiles au quotidien des habitants (marchands et non marchands). Dans le cadre de ce schéma, 7 enjeux ont été dégagés : construire un socle de services de base pour tous, garantir un maillage équitable du territoire, développer les services de soins et de santé, accompagner les publics en situation de fragilité, s'engager en faveur de la jeunesse et de l'éducation, renforcer l'accès au numérique, faciliter les déplacements vers les services.

Par ailleurs d'autres schémas présentent potentiellement un intérêt pour les quartiers, qu'il conviendrait d'analyser plus avant avec l'ensemble des partenaires concernés. Il s'agit notamment du :

- Schéma départemental en faveur de l'enfance et de la famille (2014-2018)
- Schéma départemental des services aux familles (2016-2020)
- Schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale de la Dordogne – Personnes Agées (2014-2019)
- Schéma départemental en faveur des personnes handicapées (2017-2022)

Ces schémas devraient être actualisés et permettre une articulation plus étroite avec les problématiques des quartiers.

A NOTER

Pour autant, malgré quelques dynamiques intéressantes dans le cadre du Contrat de ville, l'ensemble des actions associatives dans le champ de la jeunesse sont souvent juxtaposées et faiblement synchronisées avec des démarches de droit commun comme le Schéma Départemental des Services aux Familles ou encore le Plan pauvreté. Il s'agira donc de fluidifier la gouvernance sur la thématique de l'espace public en termes de méthodologie, échanges entre les services, amélioration de la transversalité.

5 – LES ENSEIGNEMENTS ET LES PERSPECTIVES EN VUE DE LA FUTURE CONTRACTUALISATION

Cohésion sociale - Points de vigilance et perspectives

Ce volet a constitué une priorité tout au long du contrat, que ce soit en termes de gouvernance ou d'actions soutenues. L'impact de la crise sanitaire n'est pas neutre dans ce constat.

Plusieurs points de vigilance sont à relever :

- L'animation du volet éducatif du contrat de ville a été difficile à conduire, dans un contexte où l'EN est confrontée à des difficultés assez similaires dans plusieurs secteurs ruraux de Dordogne, à l'instar de la CAF. La mobilisation en faveur des QPV a donc été assez faible et les tentatives de (re)structuration d'une démarche collective très partiellement abouties.
- Des phénomènes d'évitement de certains établissements scolaires alertent les partenaires et entraînent des fermetures de classes voire d'école, services pourtant essentiels dans les quartiers (ex.: classes des établissements scolaires de Chamiers et école maternelle de la Boucle de l'Isle).
- La crise sanitaire a mis à jour les très importantes difficultés des habitants en matière d'autonomie numérique qui n'étaient jusqu'alors que pressenties (Cf. Evaluation à mi-parcours et PERR).
- La santé mentale apparaît comme une question centrale pour une grande partie de la population des quartiers (tous âges confondus), et constitue l'une des premières préoccupations des membres du réseau de l'Atelier Santé Ville.
- La fragilité du tissu associatif s'est renforcée, avec des attentes très fortes en termes de lisibilité et de stabilité des politiques publiques et des financements pour les années futures.
- Les équipements de loisirs, sportifs et culturels ne sont pas toujours adaptés à la réalité de la population, soit par déficit d'offre, soit par déficit d'une accessibilité effective pour les habitants du QPV.
- L'appel à projets annuel ne prévoit plus d'orientations prioritaires spécifiques, le calendrier ne permet aucune souplesse et est manifestement en décalage avec la dynamique des partenaires associatifs.

Perspectives :

- Adapter les critères aux caractéristiques des « petits » quartiers, pour faciliter leur inscription dans les dispositifs d'éducation prioritaire de l'EN, seule solution légitime permettant d'animer un partenariat et de disposer de moyens spécifiques sur le volet « éducatif » du contrat (articulation entre PRE, dispositifs spécifiques ou de droit commun, stratégie de « communication positive »,...)
- Mieux accompagner et coordonner les acteurs associatifs qui agissent sur le territoire, en rendant lisibles les actions financées, en renforçant la coordination sur les projets, en réinterrogeant le fonctionnement de l'appel à projets dans un cadre pluriannuel, notamment pour les acteurs associatifs impliqués au quotidien (centres sociaux,...) ou portant un projet sur plusieurs années.
- Réaliser un diagnostic « santé » (notamment en santé mentale) dans les quartiers, préalable à la conduite de nombreuses actions auprès des habitants et à la prévention du non recours aux prestations et aux soins.
- Accentuer les actions dans les QPV en matière de santé et d'accès aux droits mais aussi d'inclusion numérique, les habitants des QPV se trouvant parmi les principales victimes de la fracture numérique.
- Porter l'attention sur la mise à niveau qualitative des équipements sportifs et culturels, des animations et sur un développement ciblé de nouvelles structures.

Cadre de vie et logement - Points de vigilance et perspectives

Ce volet a fait l'objet d'un traitement spécifique au travers du Programme de Renouvellement Urbain de Chamiers, ce dernier ayant constitué le support de travail de toutes les questions liées au cadre de vie de manière plus globale sur tous les quartiers.

Plusieurs points de vigilance sont à relever :

- Hors PRU qui donne de réels moyens d'agir et d'animer la démarche partenariale et de concertation, l'animation de ce volet peine à subsister sur les autres quartiers, par défaut d'instances et de moyens dédiés. La volonté initiale de s'inscrire dans une démarche de prévention et d'anticipation a difficilement pu être mise en œuvre.
- La crise sanitaire a mis en lumière l'absence de travail sur l'intérieur des logements (qualité de vie, optimisation et modularité des espaces, rapport entre intérieur et extérieurs, etc.) avec un renvoi sur les locataires à qui incombent les actions qui pourraient être conduites dans le logement, le bailleur social n'y intervenant pas.
- Le travail conduit au sein de la Conférence Intercommunale sur le Logement (CIA) permet de repérer des dysfonctionnements sur plusieurs quartiers de l'agglomération et de veiller à une progression positive des objectifs de mixité sociale. Mais les réorganisations successives des services de l'Etat ont renforcé l'éclatement des missions entre plusieurs services, permettant difficilement un travail collaboratif efficient.
- Les quartiers de veille active, et plus généralement les quartiers en risque de basculement social (ceux inscrits comme « quartiers fragilisés » dans le Contrat de ville) ont difficilement pu faire l'objet d'actions spécifiques, dans le cadre d'une stratégie de prévention, pour éviter qu'ils ne parviennent au stade des QPV qui cumulent de nombreuses difficultés.
- L'indicateur de pauvreté (nombre de personnes concerné par la situation de bas-revenus) est un indicateur indispensable que l'on retrouve dans de nombreux quartiers qui n'atteignent pas les 1 000 habitants requis pour être QPV.

Perspectives :

- Se recentrer sur les habitants dans une stratégie globale de promotion sociale et de lutte contre la pauvreté.
- Anticiper les risques de bascule de certains quartiers repérés via la Convention Intercommunale d'Attribution et la Convention d'Utilité Sociale du bailleur.
- Disposer d'un cadre officiel « hors quartiers en PRU » pour légitimement mobiliser les acteurs concernés, re-décloisonner les services concernés, positionner les projets structurants des quartiers dans les stratégies et les dispositifs nationaux, régionaux et départementaux (CRTE, AMI, AAP, volet territorial CPER, etc.).
- Officialiser un cadre d'intervention à l'intérieur des logements aux côtés des locataires (animation, aides à l'achat de fournitures, appui aux travaux, etc.).
- Faire reconnaître la pertinence d'une « politique des petits pas » parallèlement au PRU, afin de mobiliser les habitants et les partenaires sur des actions directement en phase avec leurs attentes, ce qui implique des moyens d'investissements spécifiques (ex. : jeux pour enfants en pieds d'immeuble, jardins, cours d'écoles,...)
- Réaffirmer la Gestion Urbaine et Sociale de proximité (GUSP) comme cadre partenarial de résolution des problèmes de quotidienneté et de repositionnement des communes sur la proximité.

Développement économique et emploi - Points de vigilance et perspectives

Après une phase très positive de partenariat local en matière de développement économique et d'emploi, la dynamique s'est progressivement essouffée.

Plusieurs raisons semblent expliquer ce phénomène :

- l'affirmation au niveau national de l'engagement pour les quartiers de la politique de la ville a fait place à d'autres priorités comme Action Cœur de Ville, ce qui n'a pas facilité le maintien de l'engagement des signataires sur ce volet à la hauteur de ce qui avait été constaté sur les trois premières années du contrat.
- Les entreprises potentiellement mobilisables dans le PaQte n'ont pas joué leur rôle, en raison notamment de défaillances successives dans l'animation et le déploiement local du dispositif.
- La coordination des acteurs locaux mise en place et animée au sein de la Fabrique à Entreprendre se heurte à la fin du conventionnement et des financements dédiés indispensables pour agir, avec une assez faible mobilisation du « plan d'investissement dans les compétences » au profit des quartiers.
- Les jeunes restent trop souvent en déficit d'acculturation du monde du travail avec des discriminations à l'embauche qui perdurent.
- La suppression des aides du FISAC a mis un coup d'arrêt aux projets dans les quartiers, les porteurs étant trop fragiles financièrement pour s'engager sans ces aides.
- La Région Nouvelle-Aquitaine, compétente en matière de développement économique, ne prévoit plus d'aides spécifiques en la matière, y compris dans le projet d'Action Collective de Proximité (ACP) en cours d'élaboration à l'échelle du Pays de l'Isle en Périgord, alors même que le précédent programme prévoyait des interventions spécifiques dans les quartiers.
- Les propositions de formation sur le territoire restent encore trop en décalage avec les besoins de main d'œuvre des entreprises sur le secteur, ce qui pénalise l'accès à l'emploi des habitants des quartiers.

Perspectives :

- Relancer une **démarche d'engagements des entreprises** en faveur du développement économique des quartiers et de l'insertion professionnelle de leurs habitants, permettant une déclinaison locale et **l'identification d'une structure et de fonds dédiés à son animation.**
- **Consolider la dimension économique des territoires en rénovation** en réactivant un dispositif concerté de redynamisation commerciale et artisanale des QPV.
- Disposer d'un cadre conventionnel et financier pour poursuivre le partenariat des acteurs de l'entrepreneuriat engagés dans la **Fabrique A Entreprendre**, avec une mission plus affirmée d'observatoire.
- **Réactiver les actions de promotion de l'apprentissage** au sein des quartiers en adéquation avec les filières économiques porteuses du territoire **et développer les formations nécessaires** pour répondre aux besoins.
- **Maintenir les dispositifs d'avantages fiscaux en faveur des QPV** et maintenir la compensation totale ou partielle des exonérations pour les collectivités territoriales.

Gouvernance et droit commun - Points de vigilance et perspectives

La recherche initiale de mobilisation prioritaire du droit commun en faveur des quartiers et le suivi rigoureux mis en place en 2015 n'a pas été suivi d'effet à la hauteur des attendus.

Plusieurs points de vigilance sont à relever :

- La politique de la ville ne permet pas de répondre à toutes les difficultés des quartiers, notamment parce que la mobilisation du droit commun reste une pierre d'achoppement. Il est impossible aujourd'hui de mesurer la mobilisation du droit commun à l'échelle des quartiers car les indicateurs statistiques ne sont pas disponibles et/ou accessibles.
- Le contrat de ville est un outil de décloisonnement des politiques publiques mais les moyens financiers relèvent principalement du soutien à la vie associative dans le cadre de l'appel à projets annuels, sans que cela serve toujours le projet de territoire. L'obligation d'une prise en compte des quartiers dans les politiques de droit commun ne constitue désormais qu'une exception.
- La politique de la ville continue à œuvrer pour décloisonner les politiques de droit commun mais la diminution de l'affirmation nationale en faveur des quartiers a entraîné un ralentissement palpable de la dynamique et de la transversalité et limité les instances de coordination et de pilotage.
- Le renforcement du rôle de l'Agglomération a parfois entraîné une forme de désengagement des communes, tant sur les moyens humains dédiés que sur l'implication stratégique du contrat.
- Le décalage du contrat de ville avec la durée des mandatures municipales fragilise le portage politique et l'implication des partenaires.

Perspectives :

- Réactiver l'obligation d'intégrer les quartiers dans les différents plans et schémas des politiques publiques de droit commun, quelle que soient leur échelle.
- Réaffirmer le pilotage partenarial régulier du contrat de ville, au-delà du seul appel à projets annuel.
- Réinterroger et fluidifier la gouvernance et les coopérations, en termes de méthodologie, d'échanges entre les institutions et les services de l'Etat, d'amélioration de la transversalité et du partenariat, d'une complémentarité plus forte entre les villes et la communauté d'agglomération pour optimiser les moyens investis.
- Mettre en concordance les durées de contractualisation avec les mandats municipaux et intercommunaux.

Implication des habitants - Points de vigilance et perspectives

L'implication des habitants, notamment à travers la mise en place des conseils citoyens, a constitué un cadre de travail innovant et porteur d'une meilleure efficacité, tant dans l'animation de la politique de la ville que dans les actions mises en œuvre.

Plusieurs points de vigilance sont néanmoins à relever :

- L'affirmation dans la loi Lamy du rôle des conseils citoyens a servi de socle et de cadre facilitateur pour faire évoluer la place des habitants dans les instances de travail et de décisions, sans laquelle les réticences, techniques et politiques, n'auraient pas permis d'aller aussi loin. Leur rôle doit être réaffirmé, avec des précisions sur leur mode de désignation, leur statut,...
- Les membres des conseils citoyens ont signalé à plusieurs reprises leur satisfaction d'être fortement associés aux projets dans le cadre des réunions techniques et comités de pilotage, avec une parole libre. Pour autant, ils regrettent de ne pas toujours sentir que leur parole est prise en compte et ressentent souvent une absence de réponses dans les faits.
- Les habitants relèvent les bienfaits de faire partie d'un conseil citoyen, lesquels sont visibles à titre collectif (lien social, projets) mais aussi individuel (confiance en soi, santé mentale et physique, professionnel,...) mais signalent leur difficulté de se rendre disponibles lorsqu'ils sont en situation d'emploi en particulier.
- Les habitants qui ne font pas partie des conseils citoyens restent difficiles à mobiliser.

Perspectives :

- Renforcer la participation citoyenne et les possibilités d'expression des habitants, premiers usagers, et ce dans un cadre réglementaire précis.
- Poursuivre et amplifier les actions renforçant leur pouvoir d'agir sur leur quotidien avec des moyens dédiés.
- Améliorer le statut des « conseillers citoyens » pour faciliter le maintien des habitants en activité.

ANNEXES

LISTE DES PARTENAIRES ET CONTRIBUTEURS AU RAPPORT

- Préfecture de la Dordogne et services de l'Etat dont ARS, DDT, DDETSPP, DSDEN - SDJES, DRAC, DDSP, DDFiP, DDFE
- Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux
- Ville de Périgueux
- Ville de Coulounieix-Chamiers
- Ville de Boulazac Isle Manoire
- Conseil Départemental de la Dordogne
- Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine
- CAF de la Dordogne
- Pôle Emploi
- CPAM de la Dordogne
- Périgord Habitat
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Dordogne
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat Régionale d'Aquitaine
- Maison de l'Emploi du Grand Périgueux
- Mission Locale du Grand Périgueux
- Caisse des Dépôts / Banque des Territoires

LISTE DES PORTEURS DE PROJETS ASSOCIÉS

Associations :

- AFAC 24 – Coulounieix-Chamiers
- All Boards Family – Coulounieix-Chamiers
- ASPTT Lutte – Coulounieix-Chamiers
- Boxing Club Périgourdin – Périgueux
- CAP Rugby - Périgueux
- Cap Sciences - Bordeaux
- Centre Social Saint Exupéry - Coulounieix-Chamiers
- Ciné-Cinéma – Périgueux
- CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) - Périgueux
- CIFPH (Comité Intercommunal du Fond de Participation des Habitants) – Coulounieix-Chamiers
- EPED (Ecole des Parents et des Educateurs de la Dordogne)- Coulounieix-Chamiers
- Infodroits – Boulazac Isle Manoire
- JAGAS (Junior Association du Gour de l'Arche) – Périgueux
- Le Chemin (Club de prévention) – Périgueux
- L'Odysée – Périgueux
- Ludogénération
- Maison 24 - Périgueux
- Maison de l'Emploi du Grand Périgueux
- Mieux Vivre à Pagot
- Mission Locale du Grand Périgueux
- MPH (Médecine Périgordine Humanitaire) – Périgueux
- Ouïe/Dire – Périgueux

- Paon dans le ciment – Périgueux
- Périgueux Handball
- Printemps O Proche-Orient
- RLP 24 (Radios Libres en Périgord) – Coulounieix-Chamiers
- Rouletabille - Périgueux
- Sans Réserve – Périgueux
- Someprodukt – Périgueux
- Soyons le changement – Bordeaux
- Syphon'Art - Périgueux
- Tennis Club de Boulazac
- TIN TAM ART - Trélassac
- UnisCité – Bordeaux / Périgueux
- UPOP (Université Populaire en Périgord) – Périgueux
- Vélorution périgourdine - Périgueux
- 3S (Solidarité Soutien Service) – Coulounieix-Chamiers

Entreprises :

- Stage-In

Etablissement publics et collectivités territoriales

- Centre social et culturel L'Arche – Périgueux
- CCAS de Périgueux
- CCAS de Coulounieix-Chamiers
- Ville de Périgueux
- Ville de Coulounieix-Chamiers
- Communauté d'agglomération Le Grand Périgueux